

Sigeif 2012

RAPPORT ANNUEL

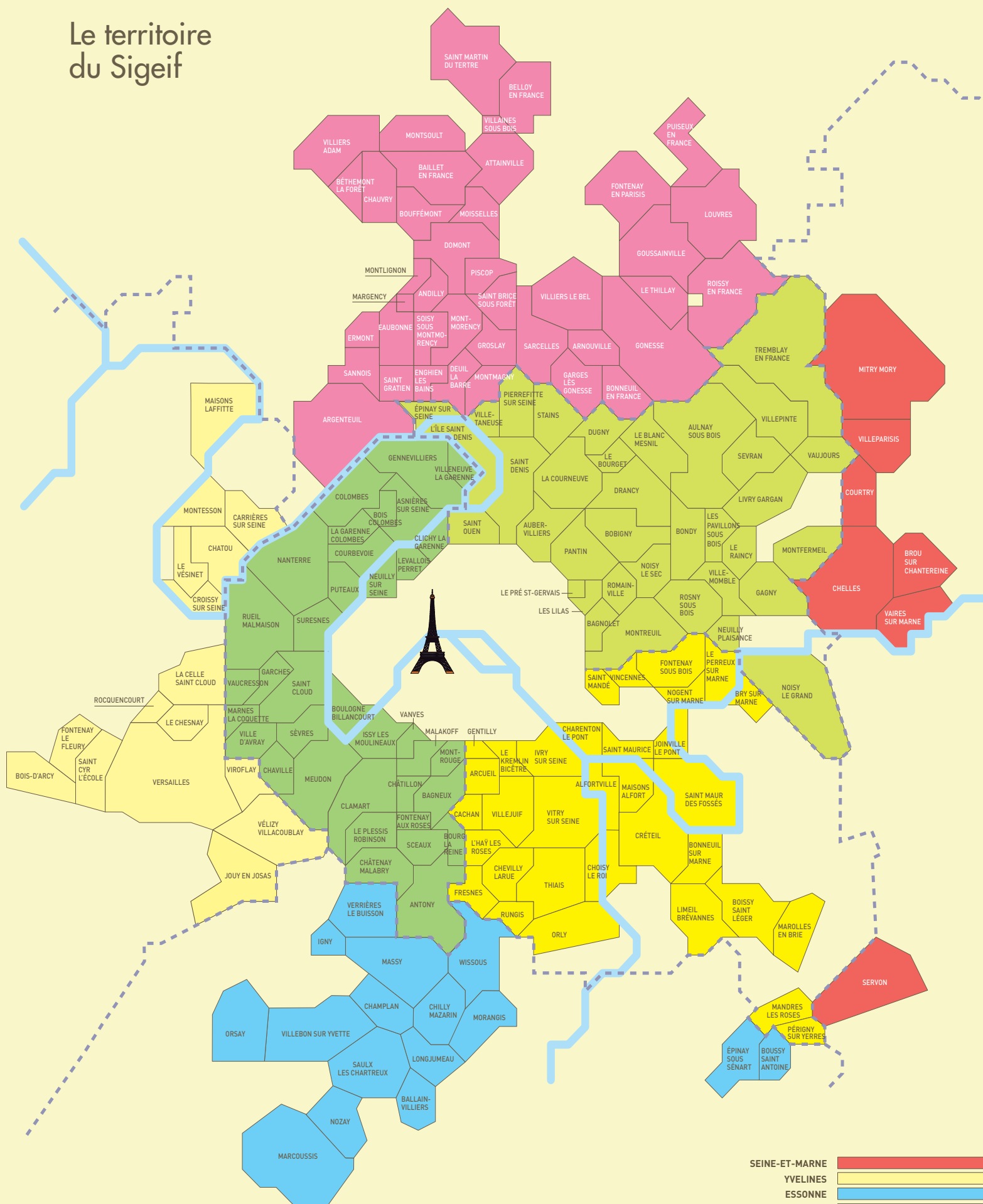
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ
EN ÎLE-DE-FRANCE



Sommaire

	Le message du président	3
	Les chiffres clés	4
1	Le monde de l'énergie : les faits marquants en 2012	9
2	Le Sigeif, acteur historique de l'intercommunalité Structures et instances, les métiers du Sigeif au service des communes, le budget.	17
3	Garantir la bonne exécution des contrats de concession Les modalités du contrôle, le territoire, les clients et la consommation. Le contrôle physique des ouvrages, le contrôle comptable et financier. Les enquêtes annuelles de satisfaction auprès des usagers.	29
4	TCFE, un nouveau service pour les communes Sécuriser la perception de la taxe.	65
5	Veiller à la sécurité et au respect de l'environnement Enfouissement des lignes électriques aériennes, maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement, développement et qualité de l'éclairage public.	69
6	Aider les communes à améliorer leur efficacité énergétique Accompagner la politique énergétique des communes. Fournir de nouveaux outils. Veille technologique et expérimentation. Valoriser les certificats d'économies d'énergie.	79
7	Acheter le gaz aux meilleures conditions L'appel d'offres 2012-2014.	87
8	Communiquer pour un meilleur service Le devoir d'informer. Sensibiliser les élus et le grand public.	91
	Annexes Membres du Comité d'administration, recueil des actes administratifs, longueur des réseaux et consommation de gaz et d'électricité.	95

Le territoire du Sigeif



5 359 351 habitants sur le territoire
184 communes gaz, dont 63 communes électricité
9 371 km de réseaux gaz et 8 469 km de réseaux électriques

Limites de départements



Le message du président

Jean-Jacques Guillet

Président du Syndicat Intercommunal
pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France
Député des Hauts-de-Seine
Maire de Chaville

EN cent neuf ans d'existence, notre Syndicat a connu des situations bien différentes.

À l'origine de la distribution du gaz dans la banlieue parisienne, il a dû répondre aux conséquences de deux guerres mondiales puis, dans le nouveau contexte engendré par la nationalisation des industries électriques et gazières, il a dû accompagner la révolution qu'a été l'arrivée du gaz naturel et la disparition des grandes usines de production de gaz manufacturé.

L'ouverture du capital des opérateurs historiques et l'ouverture, relative, des marchés ont constitué une nouvelle étape de son développement, qu'il a accompli en intégrant les nouveaux impératifs d'efficacité énergétique et de politique de réduction de gaz à effet de serre. L'extension de ses compétences à l'électricité, en 1994, en a fait le premier

syndicat d'énergie de France, démontrant chaque jour, à l'instar de ses homologues, l'utilité et l'efficacité de l'outil qu'il constitue entre les mains des communes, ses mandants, et du service qu'il apportait à tous nos concitoyens.

Le Sigeif avait largement anticipé la transition énergétique qui est en train de s'opérer.

Des débats en cours, comme des contraintes de réformes qui se font jour, se dégagent inévitablement des pistes incontournables : la nécessité d'investir massivement sur les réseaux, d'améliorer les interconnexions, mais aussi d'ouvrir la voie à la production locale d'énergie, utilisant aussi bien le gaz que les énergies renouvelables ; la disparition des tarifs réglementés ; enfin, la sauvegarde de notre industrie nucléaire, qui contribue fortement à notre indépendance.

Mais, parallèlement, il est essentiel d'approfondir et d'accélérer les initiatives en matière d'efficacité énergétique, seule susceptible d'assurer une véritable sécurité.

L'arrivée des compteurs et des réseaux "intelligents" en est l'un des aspects. Transparence, maîtrise de la consommation, diversité de l'offre, tant au niveau du prix que dans sa nature, impliquent une fois encore que notre établissement public évolue et anticipe sur les mouvements à venir.

Ce sera chose faite au cours de l'année 2014, avec une importante réforme de ses statuts, qui illustrera une nouvelle approche des problèmes énergétiques qu'il est seul en mesure d'accomplir au service de nos communes et de leurs administrés. ■

Gaz. 184 communes. 1 233 009 clients

284,4 M€ de recettes d'acheminement pour **30 442 GWh**

Valeur brute des ouvrages en concession : **1 431,3 M€**

Valeur nette : **832,2 M€**

30,2 M€ consacrés au renouvellement des ouvrages

14,2 M€ consacrés au développement du réseau de gaz

Âge moyen du réseau : **24** ans

694 dommages aux ouvrages de gaz lors de travaux sur voirie, dont **452** avec fuites

Clients coupés à la suite d'un incident : **55 626**

100 663 conduites montantes, dont 48 606 en concession

3 002 postes de détente de distribution publique

Recherche systématique de fuites : **10 242 km** de canalisations surveillées

15 060 appels de tiers pour fuite ou odeur de gaz reçus au centre d'appel dépannage

Enquête de satisfaction auprès des clients-usagers du gaz ⁽¹⁾

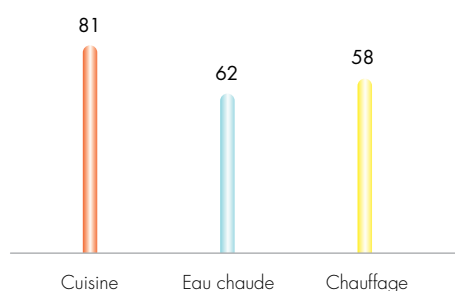
91 % des utilisateurs ont pour fournisseur GDF Suez et ont conservé les tarifs réglementés

Seuls **9 %** des utilisateurs ont l'intention de changer de fournisseur

LES DIFFÉRENTS USAGES DU GAZ (en %) *

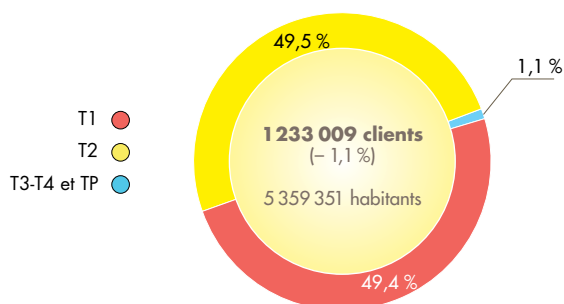
* 49% de l'échantillon ont déclaré utiliser le gaz naturel.
Pour l'échantillon restant, 5% utilisent le gaz en bouteille
et 46% n'utilisent pas le gaz.

(1) Extrait de l'enquête réalisée par l'Ifop pour le compte du Sigeif,
du 19 novembre au 3 décembre 2012, auprès d'un échantillon
des 184 communes adhérentes du Syndicat.



Les chiffres clés de la concession en 2012

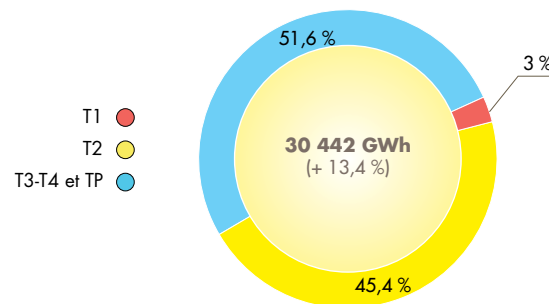
Répartition des clients par tarif d'acheminement*



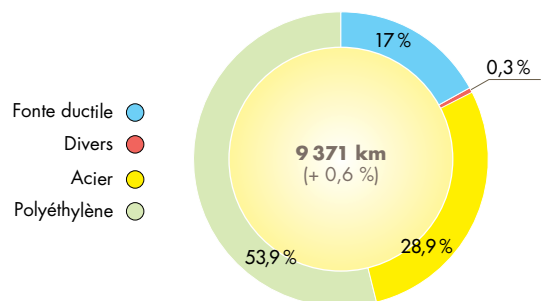
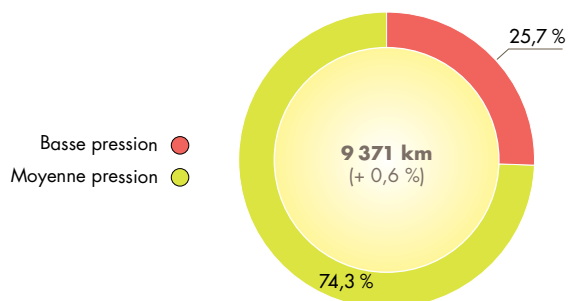
* Voir définition des tarifs en page 31.

Répartition de la consommation par tarif d'acheminement*

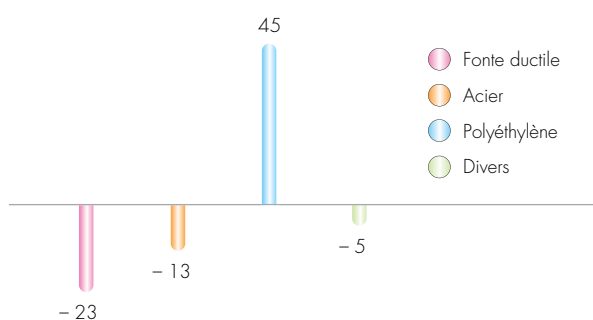
6 823,8 GWh (+ 2 %)



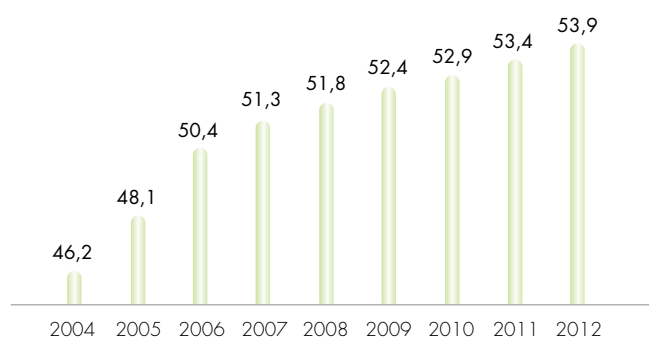
Nature et longueur des réseaux de distribution



Évolution de la nature des réseaux à périmètre constant (en km)



Part du polyéthylène (en %)



Électricité. 63 communes. 650 889 clients

233,6 M€ de recettes d'acheminement pour **6 792,3 GWh**

Valeur brute des ouvrages en concession : **734,3 M€**

Valeur nette : **386,8 M€**

17,3 M€ consacrés au développement du réseau électrique

17,4 M€ consacrés à la qualité, à l'environnement et au renforcement,
dont **4,3 M€** pour les postes sources

Nombre d'incidents aux 100 km sur le réseau HTA : **8,9**

Nombre d'incidents aux 100 km sur le réseau BT : **8,3**

Clients coupés plus de 3 heures, en durée cumulée : **24 476**

33,5 min de durée moyenne de coupure (critère B)

Clients aidés dans le cadre du FSL : **3 619** - Clients aidés au TPN : **15 798**

Puissance installée des EnR (cogénération, photovoltaïque...) : **93 275 kW**

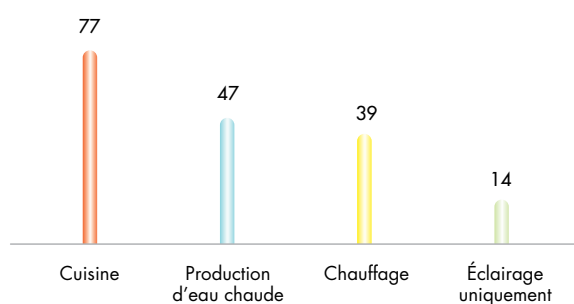
Enquête de satisfaction auprès des clients-usagers de l'électricité (1)

90% des utilisateurs ont comme fournisseur EDF et ont conservé les tarifs réglementés

Seuls **8%** des utilisateurs, contre 29% en 2005, ont l'intention de changer de fournisseur

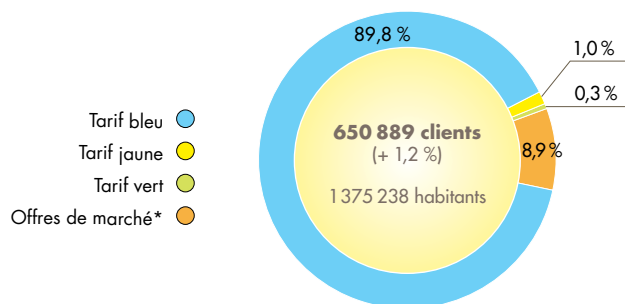
LES DIFFÉRENTS USAGES DE L'ÉLECTRICITÉ (en %)

(1) Extrait de l'enquête réalisée par l'Ifop pour le compte du Sigeif, du 19 novembre au 3 décembre 2012, auprès d'un échantillon de 1000 clients-usagers, représentatif des 63 communes adhérentes du Syndicat.

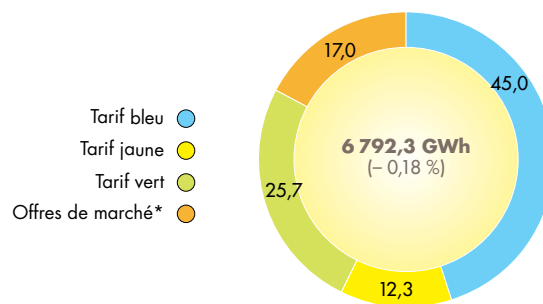


Les chiffres clés de la concession en 2012

Répartition des clients par tarif

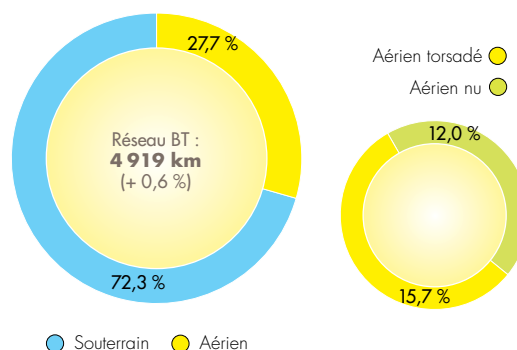
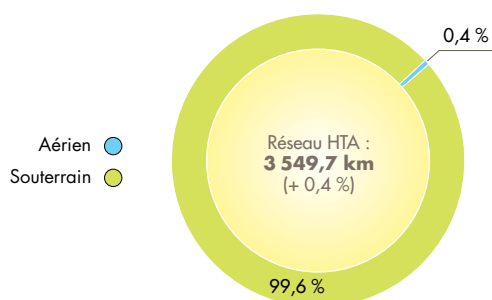


Répartition de la consommation par tarif

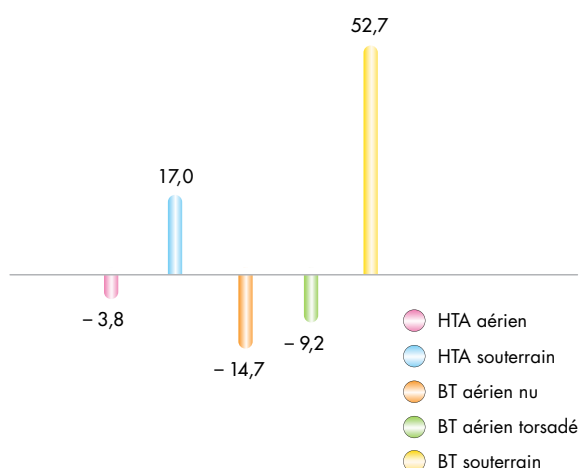


* Clients ayant exercé leur éligibilité et conclu un nouveau contrat avec EDF ou un fournisseur alternatif.

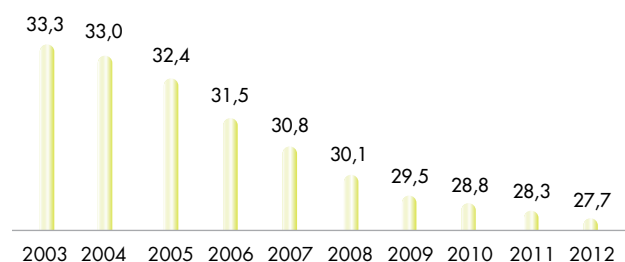
Nature et longueur des réseaux de distribution



Évolution de la nature des réseaux à périmètre constant (en km)



Part du réseau aérien BT (en %)





1 Le monde de l'énergie : les faits marquants en 2012

2012, année de catastrophes, où, pour certaines, le réchauffement climatique a très probablement sa part. Année, aussi, de nouvelles mutations dans le monde de l'énergie, qui voit EDF et GDF Suez hissés aux deux premiers rangs de l'électricité mondiale.

Monde

Le Canada se retire du protocole de Kyoto

Ne pouvant tenir son engagement de réduire de 6%, en 2012, ses émissions de gaz à effet de serre, par rapport à 1990, le Canada sort du protocole de Kyoto. Le pays espère ainsi éviter d'avoir à verser des milliards de dollars de pénalités en réponse à ses émissions qui ont fortement augmenté. Pour atteindre les objectifs fixés par le protocole, le Canada aurait dû, au choix : bannir tous les véhicules à moteur, fermer tout son secteur agricole ou couper le chauffage dans les habitations, les bureaux, les hôpitaux et les usines du pays...

Les cinquante-quatre réacteurs nucléaires japonais à l'arrêt

Un peu plus d'un an après la catastrophe de Fukushima, le processus d'arrêt du dernier réacteur nucléaire actif a débuté le 5 mai, réduisant à néant la part de l'énergie nucléaire dans l'électricité nipponne.

Les cinquante-quatre réacteurs de l'archipel, qui assuraient près de 30 % des besoins électriques du pays jusqu'au 11 mars 2011, sont désormais à l'arrêt pour entretien de routine. Aucun calendrier n'a été avancé pour leur reprise, mais le gouvernement japonais a promis un nouveau plan énergétique à long terme.

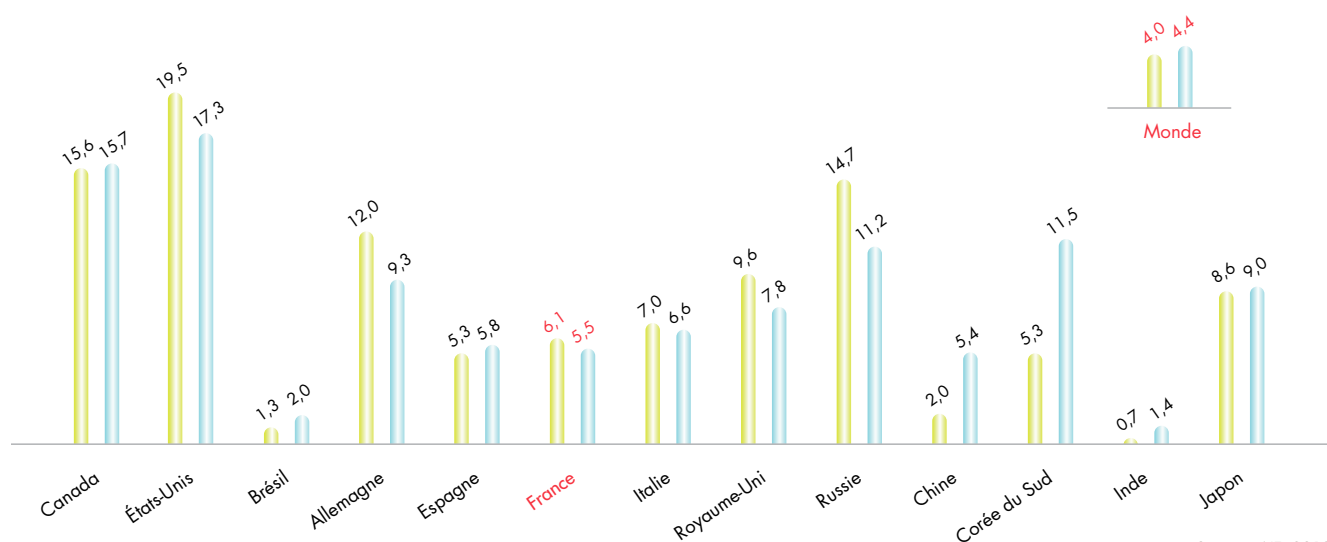
Cet arrêt du nucléaire, pourtant anticipé depuis des mois, a de lourdes conséquences économiques, non seulement pour le Japon, mais également pour le reste du monde. Afin de pallier l'absence totale d'énergie nucléaire, les opérateurs ont ainsi été contraints d'augmenter leurs importations de pétrole et de gaz naturel liquéfié pour alimenter leurs centrales thermiques.

Parallèlement, il a été demandé aux citoyens et aux entreprises de réduire leurs consommations pour éviter les coupures de courant massives.

Débat allemand sur la transition énergétique

Un an après sa décision de fermer progressivement, d'ici à 2022, plusieurs de ses centrales nucléaires, qui fournissent 22 % de son électricité, où en est l'Allemagne ? Privilégiant le solaire et l'énergie éolienne, très présente dans le nord du pays, la question de l'acheminement de l'électricité vers les principaux centres industriels situés au sud (en Bavière et dans le Bade-Wurtemberg) est désormais au cœur des débats. Pour limiter les nuisances et l'opposition des populations, les sociétés chargées de construire ces infrastructures proposent de moderniser les 4 400 km de réseau existant et de réaliser 3 800 km de nouvelles lignes, essentiellement à haute tension. Estimé à 20 milliards d'euros, ce projet fait d'ores et déjà débat.

Autre problème soulevé : la dépendance au climat de la filière photovoltaïque et éolienne... Le pays ne pourra donc se passer de nouvelles centrales thermiques, fortement polluantes et dont la rentabilité est loin d'être assurée.

ÉMISSIONS DE CO₂ DANS LE MONDE (en tonnes par habitant)

Source : AIE, 2012.

Conférences internationales sur le développement durable... Résultats mitigés !

Vingt ans après le sommet fondateur du "développement durable" de Rio de Janeiro, les nations ont toujours autant de mal à s'accorder sur la préservation de la planète. La conférence

Rio+20, qui a réuni quatre-vingt-six chefs d'État ou de gouvernement du 20 au 22 juin 2012, en a fait une nouvelle démonstration. Au programme de ce sommet : l'aggravation du réchauffement climatique, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, l'accélération de l'érosion de la biodiversité, la déforestation conti-

nue, la surconsommation d'énergie... autant de facteurs qui conduisent la planète à puiser dans son capital de ressources naturelles.

Un consensus final, intitulé "L'avenir que nous voulons", ne comportant aucun engagement précis, a néanmoins été adopté. La définition des objectifs de ce document, qui prône une "économie verte", est laissée à l'appréciation d'un groupe de travail qui doit faire ses propositions courant 2013, pour un déploiement à partir de 2015. Par ailleurs, du fait de la crise économique actuelle, les pays les plus riches laissent sans suite la proposition de mettre en place un fonds de 30 milliards de dollars (près de 24 milliards d'euros) pour les pays en développement.

Le constat est identique pour la conférence de Doha qui a eu lieu du 26 novembre au 7 décembre 2012. Pour les pays en développement, l'enjeu était avant tout de pérenniser le protocole de Kyoto, seul traité international contraignant les pays industrialisés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Objectif certes atteint, mais la seconde période d'engagement de huit ans ne concerne qu'une poignée de pays : l'Union européenne, l'Australie, la Norvège et quelques autres, soit 15 % seulement des émissions mondiales de CO₂.



“ Les dix-neuf centrales nucléaires françaises ont toutes “un niveau de sûreté suffisant” pour exclure un arrêt immédiat. Leurs installations actuelles exigent néanmoins d’importants travaux de modernisation. ”

France

La sécurisation des installations nucléaires

L’ambition de la sûreté nucléaire est de “prendre en compte tous les risques potentiels liés à une installation nucléaire et de mettre en place des dispositions permettant de faire face à chacun de ces risques, afin de les rendre acceptables”. Le domaine de la sûreté nucléaire recouvre donc un ensemble de dispositions techniques et de mesures d’organisation adoptées pour prévenir les accidents ou en limiter les effets. Il s’agit notamment d’assurer des conditions de fonctionnement normal des installations, de prévenir les accidents et de limiter les effets sur les travailleurs, les populations et l’environnement des accidents qui pourraient, malgré tout, survenir.

D’après l’Autorité de sûreté nucléaire (ASN), les dix-neuf centrales nucléaires en exploitation sur le territoire français ont toutes “un niveau de sûreté suffisant” pour exclure un arrêt immédiat. Leurs installations actuelles exigent néanmoins d’importants travaux de modernisation. Quatre priorités ont été définies par l’ASN pour pallier la gestion d’une crise :

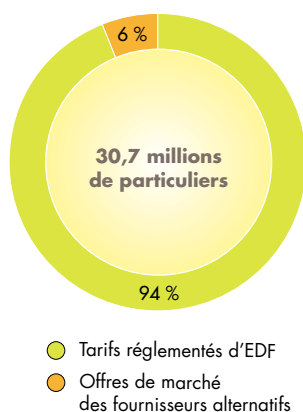
- > Mise en place de la “force d’action rapide nucléaire” (FARN), proposée par EDF. Ce dispositif national d’urgence permettra d’intervenir en moins de 24 h sur un site accidenté.
- > Installation d’un “noyau dur” de dispositions matérielles et organisationnelles pour maîtriser les fonctions fondamentales de sûreté dans des situations extrêmes.
- > Dispositions renforcées visant à réduire les risques de “dénoyage” du combustible dans les piscines d’entreposage.
- > Réalisation d’études de dispositifs supplémentaires de protection des eaux souterraines et superficielles en cas d’accident grave dans les centrales ou les installations de retraitement de La Hague.

Parallèlement, le rapport des experts de la commission Énergie 2015, rendu public le 13 février 2012, préconise de “prolonger la durée de vie des centrales existantes aussi longtemps que l’autorité de sûreté nucléaire le permettra”.

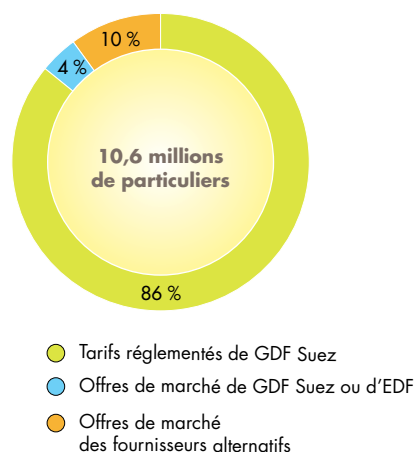
Quatre scénarios sont envisagés : une accélération du passage à la troisième génération de réacteurs, l’EPR, qui remplaceraient les réacteurs actuels au bout de leurs quarante ans d’exploitation ; une réduction progressive de la part du nucléaire, avec le remplacement de deux réacteurs actuels par un EPR, ainsi que l’ajout d’un “mix” d’énergies renouvelables et de centrales thermiques fossiles ; une sortie complète du nucléaire ; enfin, une prolongation de la durée de vie des réacteurs en fonctionnement jusqu’à soixante ans. Toutes ces hypothèses étant exprimées sous réserve de l’accord de l’ASN, qui décide au cas par cas lors de la visite décennale des réacteurs.

PARTS DE MARCHÉS DES OPÉRATEURS HISTORIQUES ET DES FOURNISSEURS ALTERNATIFS

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ



MARCHÉ DU GAZ



Source : CRE.

La commission fait également observer que la prolongation du parc actuel est la solution qui "maximise le PIB et l'emploi", alors qu'une réduction progressive du nucléaire entraînerait une perte "de cent à cent cinquante mille emplois".

Le médiateur propose de reprendre le dispositif des tarifs sociaux de l'énergie

Dans son rapport d'activité, le médiateur national de l'énergie dénonce le comportement des fournisseurs et propose de refondre les tarifs sociaux. Les impayés ont ainsi explosé de 80 % en 2011 et représentent désormais 15 % des dossiers traités par le médiateur. Les remboursements et dédommagements obtenus s'élèvent, en moyenne, à 410 euros pour les consommateurs en difficulté. Cette situation sans précédent s'explique par la crise actuelle et par le boom des prix de l'énergie : les tarifs réglementés du gaz ont bondi de 25 % en deux ans, ceux de l'électricité de 8 %.

Face à la montée de cette précarité énergétique, le médiateur propose plusieurs solutions : étendre à tous la trêve hivernale des coupures pour impayés, casser l'exclusivité d'EDF en matière d'attribution du tarif social de l'électricité et le remplacement du tarif social par un chèque énergie de 270 euros par an, distribué directement par les caisses d'allocations familiales. Cette mesure pourrait concerner près de quatre millions de foyers.

L'ouverture des marchés de l'énergie piétine pour les particuliers

Plus de cinq ans après son instauration, en juillet 2007, l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie a toujours beaucoup de mal à séduire les ménages français. En effet, depuis le 1^{er} juillet 2007, le monopole de fourniture des opérateurs historiques EDF et GDF Suez n'a qu'à peine été entamé.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE), qui publie son *Observatoire des marchés du gaz et de l'électricité*, souligne ainsi que ces marchés demeurent, dans le secteur résidentiel, dominés par les tarifs réglementés, dans la mesure où une part très

significative des clients domestiques (plus de 90 % fin 2012 en électricité) sont restés chez leur fournisseur historique.

La CRE indique pourtant que des gains peuvent s'observer sur le marché dérégulé. Selon une comparaison des offres à laquelle la commission a procédé, il apparaît ainsi que, sur le marché de l'électricité, l'offre la moins chère proposée est de 4 % inférieure au tarif réglementé TTC pour un client moyen au tarif base 6 kVA. Sur le marché du gaz naturel, l'offre la moins chère proposée, à Paris, à un client type consommant 17 MWh/an (usage chauffage au gaz) est inférieure de 10 % au tarif réglementé de vente TTC.

Le piétinement de la concurrence s'explique notamment par le manque d'information des consommateurs quant à la possibilité de changer d'opérateur.

Selon le dernier baromètre annuel d'Énergie-Info, seulement 42 % des foyers savent qu'ils ont le droit de choisir leur fournisseur d'électricité et 37 % leur fournisseur de gaz ; 30 % savent qu'EDF et GDF Suez sont concurrents, et seul un tiers connaît les tarifs réglementés, toujours encadrés par l'État.

Les gaz de schiste... Où en est-on ?

Le feuilleton des gaz de schiste est loin d'être clos en France ! En septembre 2012, le chef de l'État a profité de la conférence environnementale pour assurer que *"dans l'état actuel de nos connaissances, personne ne peut affirmer que l'exploitation des gaz et huiles de schiste par fracturation hydraulique, seule technique aujourd'hui connue, est exempte de risques lourds pour la santé et l'environnement"* et annuler sept demandes de permis d'exploration et d'exploitation visant le gaz de schiste, pendant la durée de son mandat. Inquiet de voir le sujet s'enflammer au lendemain de la remise du rapport Gallois, qui préconisait la reprise des recherches sur l'exploitation des gaz





de schiste, le Premier ministre a fait savoir que le Gouvernement ne retiendrait pas cette proposition.

Lors de sa conférence de presse à l'Élysée en novembre dernier, le chef de l'État a néanmoins précisé : *“La recherche est possible sur d'autres techniques que celle de la fracturation hydraulique. Pour l'instant, cette recherche n'a pas abouti (...). Je laisse les entreprises, les chercheurs travailler, et je prendrai mes responsabilités, le moment venu, si une technique apparaît.”*

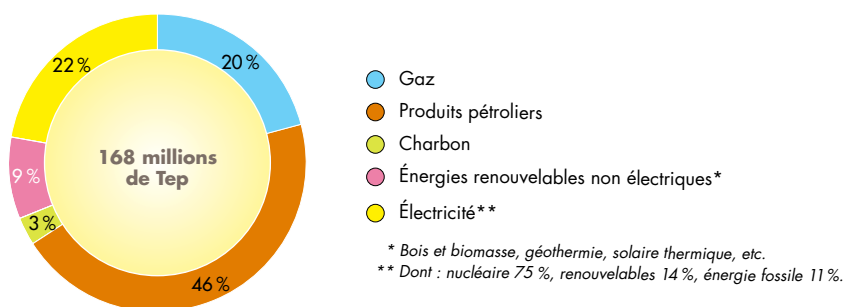
Parallèlement, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), qui regroupe des élus de l'Assemblée nationale et du Sénat, a décidé à l'unanimité de mener une étude de faisabilité sur les techniques alternatives à la fracturation hydraulique pour l'exploitation des gaz de schiste... Une décision qui relance le débat en France.

La loi bonus-malus sur les tarifs de l'énergie débouche sur une réforme des tarifs sociaux

En septembre 2012, l'Assemblée nationale a débuté l'examen de la proposition de loi visant notamment à instaurer une tarification progressive de l'électricité et du gaz. L'ambition de ce texte était de créer une “économie de l'économie de l'énergie”, en rémunérant les “négawatts” par le biais d'un bonus-malus.

Ce système devait initialement reposer sur le calcul d'un volume de base d'énergie attribué à chaque ménage et prenant en compte le nombre d'occupants d'un logement, leur âge, le lieu d'habitation, le mode de chauffage et l'utilisation d'équipements particuliers (appareils respiratoires, fauteuils roulants, etc.). Un foyer dont la consommation s'inscrirait dans ce volume de base aurait bénéficié d'un bonus sur sa facture, exprimé en euros par mégawattheure. Au-delà de ce volume, en revanche, des malus auraient renchéri les consommations “de confort” ou découragé le gaspillage d'énergie. Bien qu'elle ait été simplifiée au fil de son parcours parlementaire, cette partie du texte a finalement été jugée non conforme à

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE EN FRANCE, EN 2011 CORRIGÉE DES VARIATIONS CLIMATIQUES



Source : Commissariat général au développement durable.

la Constitution par le Conseil constitutionnel. Motif principal : l'exclusion des consommations professionnelles du dispositif de bonus-malus, qui constituerait, selon les juges, une rupture du principe d'égalité devant les charges publiques.

Néanmoins, le projet de loi comportait d'autres volets qui ont passé avec succès la lecture du Conseil constitutionnel. Il en est ainsi du volet consacré à la précarité énergétique, qui prévoit l'extension des tarifs sociaux et l'interdiction des coupures d'électricité et de gaz en hiver pour impayés.

En électricité, le tarif social sera désormais délivré par l'ensemble des fournisseurs, comme c'est le cas en gaz. 4,2 millions de ménages pourront ainsi en bénéficier, contre 650 000 aujourd'hui.

Le texte prévoit par ailleurs la création d'un nouveau service public de la performance énergétique de l'habitat, destiné à assister propriétaires et locataires pour effectuer des travaux dans leur logement.

Une feuille de route pour la transition écolo-énergétique

Publiée par le ministère de l'Écologie après la conférence environnementale pour la transition écologique, la "feuille de route pour la transition écologique" entend cadrer le travail du Gouvernement et des artisans de la transition. Désormais annuelle, cette feuille de route permet de faire le point sur l'avancement des dossiers identifiés un an auparavant et de définir un nouveau programme de travail pour l'année à venir.

Pour 2013, l'ambition est de s'attaquer, jusqu'à l'été, à l'élaboration d'une loi de programmation écolo-énergétique, qui sera soumise au Parlement à l'automne. Cette future loi sera le fruit d'une concertation nationale, conduite durant le premier semestre 2013, qui prendra différentes formes (séminaires, débats, auditions, forums citoyens, etc.). Ce processus de concertation sera piloté par une commission nationale composée des cinq collèges du Grenelle environnement et par un collège de parlementaires. Il s'appuiera également sur un comité d'experts et sur un comité citoyen.

Quatre enjeux prioritaires ont été identifiés : le chemin de l'efficacité

énergétique et de la sobriété, les trajectoires pour atteindre un nouveau "mix" énergétique en 2025, les choix de technologies et de développement industriel et, enfin, le coût et le financement de la transition.

Parmi les autres mesures annoncées, la rénovation thermique des logements anciens, peu ou mal isolés, est présentée comme "une des grandes priorités du quinquennat". L'ambition est de mettre aux normes énergétiques 500 000 logements parmi les plus énergivores. En matière d'énergies renouvelables, la ministre de l'Énergie, Delphine Batho, a annoncé, dès octobre, un relèvement du tarif de rachat par EDF de l'électricité produite par les installations photovoltaïques d'une puissance comprise entre 36 et 100 kW, qui passera de 17,5 à 18,4 centimes d'euros par kilowattheure.

Pour l'éolien, les appels d'offres concernant la création de parcs *offshore* au large du Tréport et de Noirmoutier ont été confirmés. Un passage au crible de la fiscalité des énergies fossiles est également au programme de la feuille de route. L'objectif est de les orienter progressivement vers "des usages sobres en émissions de gaz à effet de serre et en particules".



2

Le Sigeif, acteur historique de l'intercommunalité

Le premier syndicat d'énergie de France poursuit une mission de service public en défendant auprès des concessionnaires les intérêts de ses communes adhérentes et de leurs 5,4 millions d'habitants. Il entretient un dialogue permanent entre l'ensemble des acteurs des deux concessions, gaz et électricité.

Créé en 1904 pour organiser la distribution publique du gaz à la périphérie de Paris, le Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour le gaz, devenu plus tard le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), est précurseur à de multiples égards : en structurant, au début du xx^e siècle, le premier grand syndicat intercommunal en Île-de-France ; en mettant progressivement au point et en adaptant aux besoins de ses communes adhérentes ce qui est devenu le régime

juridique de la concession de service public ; enfin, en assurant à chacun, sur tout le territoire, l'égal accès à un service public durable, fiable et à un tarif juste.

Après plus d'un siècle d'histoire, le monde de l'énergie a profondément changé, ces dernières années. C'est l'heure de la mondialisation, de l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence, dans le cadre européen, avec toutes ses conséquences : nouveaux opérateurs, concurrence par les prix... C'est aussi le moment de nouveaux défis, notamment en matière de développement durable (maîtrise de la demande d'énergie, énergies renouvelables...).

Aussi, plus que jamais, les missions d'organisateur du service public, de protecteur des consommateurs, de fédérateur des collectivités locales qu'exercent les grands syndicats d'énergie trouvent-elles leur plein sens.

Le Sigeif en quelques chiffres

- > 184 communes adhérentes, dont 63 pour la compétence électricité.
- > 5,4 millions d'habitants.
- > 9 371 km de canalisations de gaz et 8 469 km de réseaux électriques.

Structures et instances

Le Sigeif est un syndicat intercommunal. En 2012, le Syndicat regroupe cent quatre-vingt-quatre communes pour la compétence gaz et soixante-trois pour celle de l'électricité.

Le Comité d'administration

Chaque commune est représentée au sein du Comité d'administration par un délégué titulaire assisté d'un délégué suppléant, élus par leur commune.

Le Sigeif est administré dans un esprit de consensus, par-delà les clivages politiques et dans le respect mutuel des approches de chacun. Le Comité fonctionne à l'image d'un conseil municipal : il délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat.

Le Sigeif reçoit le médiateur national de l'énergie

Dans le cadre des discussions au Parlement de la proposition de loi "visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre", la commission consultative des services publics locaux du Sigeif a organisé cette année un débat sur la tarification progressive de l'électricité et du gaz, la précarité énergétique et la création d'un service public de l'efficacité énergétique.

Elle a ainsi reçu le médiateur national de l'énergie, Denis Merville, qui a souligné que, pour près de huit foyers sur dix, la consommation d'énergie constitue un sujet de préoccupation et que 42 % d'entre eux affirment avoir restreint leur chauffage au cours de l'hiver. Il a également rappelé que la proposition étend la trêve hivernale à l'ensemble des consommateurs.

Comme dans toutes les collectivités territoriales, le Comité délègue à son président et au Bureau un certain nombre de compétences, dont il assure le contrôle. Il se réunit quatre fois par an.

Le Bureau

Élu pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau, composé d'un président et de seize vice-présidents, met en œuvre les choix stratégiques et la politique générale du Syndicat.

Depuis 1983, le Sigeif est présidé par Jean-Jacques Guillet, député des Hauts-de-Seine et maire de Chaville.

Les commissions

Le travail du Bureau et les décisions du Comité sont préparés par des commissions permanentes :

> La commission de suivi gaz et la commission de suivi électricité, composées d'élus et de représentants des concessionnaires, se réunissent deux fois par an. Ces commissions arrêtent les redevances, assurent le contrôle des concessionnaires et suivent l'évo-

lution des patrimoines concédés.

> La commission énergie et environnement participe à l'élaboration de la politique du Syndicat en matière de maîtrise de la demande d'énergie et d'énergies renouvelables. De façon générale, toutes les actions environnementales du Sigeif sont débattues au sein de cette commission composée de vingt membres.

> La commission consultative des services publics locaux se compose d'élus et de représentants d'associations de consommateurs. Elle permet d'apporter les informations indispensables aux usagers, d'être à l'écoute de leurs avis et de répondre à leurs attentes.

> La commission de coopération décentralisée étudie et propose des actions en faveur de populations du monde énergétiquement démunies.

Les services

Le Sigeif s'appuie sur une équipe de vingt-neuf collaborateurs organisée de la façon suivante :

- > Trois services techniques : gaz, électricité, énergie-environnement.
- > Un service administratif et financier.
- > Un service juridique.
- > Un service communication, rattaché au cabinet du président.

Le budget

Les ressources financières du Syndicat sont constituées principalement par les redevances de fonctionnement et d'investissement versées par ERDF/EDF et GrDF.

Les dépenses se répartissent entre les charges liées à la gestion courante, le contrôle, les travaux d'enfouissement des lignes aériennes, la redevance d'investissement (R2) reversée aux communes et liée aux travaux électriques et le reversement aux communes du produit de la TCFE perçu par le Syndicat. S'y ajoutent les diverses subventions aux communes adhérentes, notamment celles liées aux actions de la maîtrise de l'énergie. Budget global 2012 : 43,2 millions d'euros (voir page 22).

Coopération décentralisée : le Sigeif poursuit son action

En s'impliquant dans la coopération décentralisée, institutionnalisée par le Code général des collectivités territoriales, le Sigeif mobilise ses moyens pour épauler des populations énergétiquement déshéritées. En 2012, trois nouveaux projets ont été présentés à la commission de coopération décentralisée et approuvés par le Comité du Sigeif. Le premier, porté par l'association "Électriciens sans frontières" (ESF), concerne un hôpital public, situé dans la commune de Ranohira, à Madagascar, et couvrant les besoins d'environ 30 000 personnes de la région.

Une subvention de 6 000 euros permettra de financer la réfection et la sécurisation des installations électriques afin d'améliorer l'accueil des familles ainsi que les conditions de travail du personnel de cet établissement.

Dans la lignée d'un partenariat établi avec le Sigeif en 2010, l'association Zinado 2000 a sollicité une nouvelle subvention, d'un montant de 4 000 euros, en vue de l'électrification des dispensaires des villages de Zinado et de Digré, au Burkina Faso.

Enfin, le dernier projet, porté par l'association Gret, vise à étendre le service public de l'électricité au profit des populations de trois communes, Sahasinaka, Fenomby et Mahabako, à Madagascar, vivant dans des sites ruraux isolés et non encore desservis par le réseau.

Le Gret prévoit ainsi d'accompagner ces collectivités dans la réalisation de plans communaux d'électrification et de pré-électrifier six cents ménages en lampes leds alimentées par batterie. La subvention accordée par le Sigeif se monte à 27 000 euros.



Daniel Recouvreur, vice-président du Sigeif, en visite en novembre 2012 dans les villages de Digré et de Zinado (Burkina Faso), dont les dispensaires ont été électrifiés grâce à une aide du Sigeif à l'association Zinado 2000.



Les “métiers” du Sigeif au service des communes

Le métier “historique” : le contrôle des concessions

Fédérateur des volontés communales, le Sigeif exerce le rôle d'autorité organisatrice de :

- > La distribution du gaz, pour le compte de cent quatre-vingt-quatre communes, propriétaires d'un réseau de 9 371 km, dont 74,3 % de canalisations en moyenne pression.

- > La distribution de l'électricité, pour le compte de soixante-trois communes, propriétaires d'un réseau de 8 469 km, dont 42 % en HTA.

Autorité concédante de la distribution publique de gaz et d'électricité, le Sigeif assure un contrôle technique et financier des patrimoines concédés et veille au bon accomplissement des missions de service public confiées aux concessionnaires, respectivement GrDF pour le gaz et ERDF/EDF pour l'électricité.

Le contrôle exercé sur les concessionnaires fait, chaque année, l'objet de deux rapports, adressés aux communes adhérentes et mis à la disposition de tous les habitants. Ce contrôle porte principalement sur :

> L'évolution et l'inventaire des ouvrages, la sécurité, la qualité et la maintenance, les travaux d'investissement...

> L'analyse comptable et financière (compte de résultat, valeur du patrimoine), les investissements réalisés...

> Le degré de satisfaction des clients-usagers (qualité de l'énergie distribuée, prestations du distributeur...), mesuré par deux enquêtes annuelles. Le Sigeif fournit également, chaque année, aux communes les éléments de calcul des redevances d'occupation du domaine public (RODP) qui leur sont dues par les concessionnaires.

Le développement de "nouveaux métiers"

Taxe sur l'électricité

Depuis 2011, le Syndicat a mis en place un nouveau service, à l'intention de ses communes adhérent à la compétence électricité, destiné à collecter la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), qui remplace l'ancienne "taxe locale de l'électricité" (TLE) (voir page 65). Celle-ci a été rendue caduque par l'application de la loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'électricité) du 7 décembre 2010.

Enfouissement des lignes électriques

Ce métier s'inscrit dans une volonté d'assurer la qualité de la distribution et la sécurisation du réseau électrique (en cas d'événements climatiques exceptionnels, par exemple), mais aussi d'amélioration de l'environnement et de l'esthétique urbaine.

Le Sigeif fait bénéficier ses communes membres des dispositions arrêtées par convention avec le concessionnaire pour les travaux d'enfouissement des lignes aériennes (article 8 du cahier des charges et article 4 de l'annexe 1). Ainsi, chaque année, le Sigeif dispose d'une enveloppe financière destinée à financer les travaux dont il assure la maîtrise d'ouvrage. Les travaux s'organisent selon une programmation pluriannuelle établie en liaison avec l'ensemble des communes adhérentes.

À la demande de ces dernières, le Sigeif assure l'enfouissement coordonné de l'ensemble des réseaux (éclairage public, communications électroniques), dans le cadre d'une mission de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage unique (voir page 71).

Communication

Savoir et faire savoir : relais majeur entre les instances nationales et locales, le Syndicat accorde une importance particulière à la communication. Grâce à ses différents supports et à des actions de sensibilisation ciblées, il contribue à accompagner ses communes adhérentes et le grand public dans l'évolution des réglementations (voir page 91).

> La lettre mensuelle d'information *Réseaux Énergie* aborde l'essentiel de l'actualité énergétique nationale et locale.

> Le site Internet www.sigeif.fr offre une présentation de l'ensemble des activités et des publications du Sigeif. Il permet, sur l'espace réservé aux adhérents, l'accès à tout document utile.

> Les "journées d'information", une année sur deux, portent sur un thème retenu en fonction de l'actualité énergétique (véhicules propres, ouverture à la concurrence, énergies renouvelables, système énergétique français...).

> Les rapports de contrôle et le rapport d'activité relatent respectivement les missions de service public confiées aux deux concessionnaires et l'ensemble des activités du Syndicat.

Les principaux partenaires du Sigeif

> La FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) collabore étroitement avec le Sigeif (adhérent depuis 1945), sur les plans juridique et technique. Jean-Jacques Guillet, vice-président de la FNCCR et président du Sigeif, est, à l'Assemblée nationale, l'un des relais des propositions faites par la fédération.

> L'AFG (Association française du gaz), et en particulier son antenne d'Île-de-France, est un précieux relais d'information sur les techniques les plus récentes de la chaîne gazière et une source de formation pour les cadres techniques.

“ Le Sigeif adapte son organisation et ses moyens afin de garantir la continuité de la qualité du service public du gaz et de l'électricité. ”

Maîtrise de la demande d'énergie

C'est le champ d'action du service énergie et environnement, né avec la mutation du paysage énergétique, et qui, d'année en année, ne cesse de prendre de l'importance, dans le cadre de la démarche “cinquième combustible” (voir page 79).

Centre de ressources en accès partagé, il accompagne les communes dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale : formation du personnel, bilan énergétique patrimonial, opérations de MDE...

Achat groupé de gaz et de services d'efficacité énergétique

Parallèlement à son “cœur de métier”, le Sigeif a mis sur pied un groupement de commandes dont il est le coordonnateur, et qui offre aux deux cent soixante-sept personnes publiques d'Île-de-France (communes, départements, offices d'HLM, lycées, collèges, hôpitaux, structures intercommunales, etc.) qui le composent à ce jour la possibilité de bénéficier des prix les plus avantageux grâce à l'achat mutualisé de gaz naturel. Ce groupement comporte également des lots relatifs à l'efficacité énergétique (lire page 87).

Le budget du Syndicat

Le Sigeif adapte son organisation et ses moyens afin de garantir la continuité de la qualité du service public du gaz et de l'électricité ainsi que pour développer de nouveaux services, tels que la gestion et la collecte de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour le compte de ses communes adhérentes et la maîtrise de la demande d'énergie.

La provenance des recettes

Le Syndicat ne dispose d'aucune fiscalité propre. Ses ressources financières courantes sont constituées, pour l'essentiel, par les redevances versées par ERDF et GrDF, dans le cadre des conventions de concession signées le 21 novembre 1994 avec les maisons mères, EDF et Gaz de France (devenu GDF Suez).

Ces redevances sont la contrepartie des dépenses du Syndicat et des communes pour l'exercice de leurs missions de service public.

Les grandes masses du budget 2012 se décrivent ainsi :

Les redevances de fonctionnement (R1)

Ces redevances sont fonction, notamment, de la longueur des réseaux et des chiffres de la population des communes du Syndicat. Le montant des redevances perçues par le Sigeif s'élève à 3,52 millions d'euros :

> 2,75 millions d'euros (+ 8,7 % par rapport à 2011) pour les 184 communes adhérant à la compétence gaz.

> 0,77 million d'euros (+ 4 %) par rapport à 2011) pour les 63 communes adhérant à la compétence électricité.

La redevance d'investissement électricité (R2)

Résultant des travaux réalisés par les communes ou par le Sigeif sur les ouvrages d'éclairage public ou les réseaux électriques de distribution publique, la redevance d'investissement électricité s'élève, en 2012, à 2,39 millions d'euros (travaux mandatés en 2010), dont :

> 1,53 million d'euros pour l'éclairage public, les investissements des collectivités territoriales représentant environ 8,60 millions d'euros hors taxes.

> 0,86 million d'euros correspondant aux opérations d'effacement des réseaux de distribution publique. Le montant total des travaux engagés à ce titre s'élève à plus de 3,40 millions d'euros hors taxes.

Les autres recettes

À ces redevances, il convient d'ajouter, pour la section de fonctionnement, le produit des trois premiers trimestres perçus en 2012 de la TCFE, pour 14,29 millions d'euros – reversé presque intégralement aux communes (voir page 65) –, les cotisations du groupement de commandes pour 0,65 million d'euros, les remboursements de frais de maîtrise d'ouvrage et d'avances du Sigeif pour 0,77 million d'euros, le produit de la gestion des CEE ainsi que diverses recettes de partenariats ou de services pour 0,2 million d'euros.

En 2012 s'est ajoutée une recette exceptionnelle de 5,2 millions d'euros liée à la vente de l'ancien siège social du Sigeif.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées des participations perçues pour les travaux d'enfouissement pour 3,02 millions d'euros, d'un emprunt s'élevant à 2,1 millions d'euros, du fonds de compensation de la TVA pour 0,01 million d'euros et de

la capitalisation d'une partie des excédents de fonctionnement 2011 pour 2,55 millions d'euros. Il convient d'y ajouter les recettes d'ordre de transfert de la section d'investissement pour 7,49 millions d'euros.

Compte tenu des excédents constatés de 2011 s'élevant à 1 million d'euros, l'exécution du budget 2012 fait apparaître un résultat cumulé de 43,19 millions d'euros en recettes.

La répartition des dépenses réelles

Les dépenses réelles se répartissent pour l'essentiel entre les charges liées à la gestion courante du Syndicat et le reversement aux communes du produit de la TCFE, pour la section de fonctionnement, et à la réalisation des travaux d'enfouissement, au remboursement des emprunts liés aux travaux et aux diverses subventions versées par le Sigeif à ses communes adhérentes, pour l'investissement.

Les grands syndicats franciliens au service de la construction métropolitaine

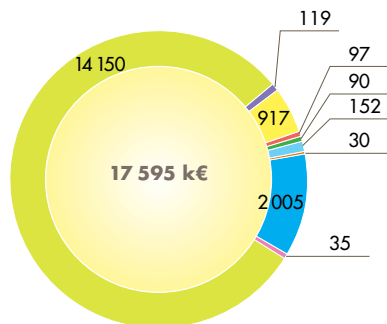
Dans le cadre des réflexions engagées sur la gouvernance de la région-capitale et dans la perspective des travaux préparatoires aux projets de loi sur "l'acte 3 de la décentralisation", qui seront discutés au Parlement au printemps 2013, six grands syndicats intercommunaux mixtes et interdépartementaux franciliens – le Sigeif (gaz et électricité), le Sifurep (pompes funèbres), le Sedif (eau), le Sipperec (électricité et communications électroniques), le Syctom (déchets ménagers) et le Siaap (assainissement) – ont proposé au syndicat d'études "Paris Métropole" d'apporter leur pleine contribution à la préparation des débats parlementaires.

Les présidents de ces syndicats ont ainsi écrit au président de Paris Métropole pour lui demander d'être représentés au comité de l'association, au sein d'un collège spécifique aux grands syndicats, aux côtés des communes, des communautés d'agglomération, des départements et de la région. Ils souhaitent être partie prenante dans l'élaboration du projet de loi et l'avenir de la future métropole. Leur ambition est triple : apporter une contribution active à la réflexion, partager leur expertise et mettre à disposition des autres syndicats du territoire le fruit de leurs réflexions, afin de faire émerger une dynamique d'échange et de propositions répondant à leurs missions de service public.

Parallèlement, les syndicats ont invité Paris Métropole à participer à une "rencontre intersyndicale" des grands syndicats d'Île-de-France pour présenter et partager leur initiative.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

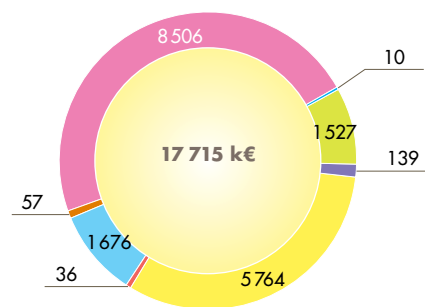
(en milliers d'euros)



- Charges de gestion courante
- Reversement enfouissement
- Communication
- Appui externe pour le contrôle des concessions
- Produit des CEE reversé aux communes
- Charges de personnel
- Groupeement de commandes
- Reversement TCFE
- Intérêts de l'emprunt

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

(en milliers d'euros)



- Participation SEM
- Travaux du nouveau siège
- Équipement
- Travaux d'enfouissement
- Subventions aux communes
- R2 versée aux communes
- Coopération décentralisée
- Remboursement de la dette



Fonctionnement

Pour 2012, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 17,6 millions d'euros, dont 14,2 millions issus du produit de la TCFE perçue pour le compte des communes et immédiatement reversée à celles-ci.

Pour le reste (3,4 millions d'euros), les principaux postes budgétaires sont :

> Les charges à caractère général (pour 971 000 euros), regroupant essentiellement les frais de siège, le coût des études juridiques ou techniques externes commandées pour le contrôle des concessions ou le groupement de commandes et les frais d'édition, de documentation et de communication.

> Les charges de personnel, qui s'inscrivent en 2012 à environ 2 millions d'euros, pour un effectif constant de vingt-neuf agents.

> Les "autres charges de gestion courante", stabilisées à 195 000 euros, qui recouvrent pour l'essentiel les indemnités des élus.

> Les charges financières, qui se sont élevées en 2012 à 119 000 euros, contre 97 000 euros en 2011, 52 000 euros correspondant à des frais financiers exceptionnels liés au prêt relais

ÉVOLUTION DES REDEVANCES DE CONCESSION

(en milliers d'euros)



Redevances 2012

R1 fonctionnement : 3 514 600 euros

- 2 747 039 euros en gaz
- 767 561 euros en électricité

R2 investissement électricité : 2 390 344 euros

- 1 527 884 euros au titre des travaux d'éclairage public*
- 862 460 euros au titre des travaux d'enfouissement**

* Bénéficiaires : 54 communes sur 63

** Bénéficiaires : 20 communes sur 63

contracté entre l'achat du nouveau siège social et la vente de l'ancien, cet emprunt ayant été entièrement remboursé en 2012.

Investissement

Au total, le Sigeif a consacré 17,7 millions d'euros en 2012 aux dépenses d'investissement, contre 20,5 millions en 2011, année de l'achat du nouveau siège social.

La résorption de la dette est la principale dépense de l'exercice. Elle s'élève à 8,5 millions d'euros, dont 5,2 millions concernent le remboursement de l'emprunt contracté pour l'achat du nouveau siège social.

Les investissements pour les travaux d'enfouissement, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Sigeif, s'élèvent à 5,8 millions d'euros – dont 1,96 million d'euros engagés – et constituent la deuxième dépense.

En 2012, ils ont été financés par le recours à un emprunt de 1,75 million d'euros, par les avances des communes (0,4 million d'euros) et par la trésorerie du Sigeif.

La redevance d'électricité R2 (travaux mandatés en 2010), versée par le Sigeif aux communes ou aux communautés d'agglomération ayant réalisé des travaux d'enfouissement et d'éclairage public, se chiffre à 1,7 million d'euros, contre 2,1 millions en 2011.

Par ailleurs, 1,5 million d'euros ont été consacrés aux travaux du nouveau siège.

La part restante des dépenses (0,2 million d'euros) concerne les aides financières octroyées aux communes dans le cadre de la politique environnementale, la coopération décentralisée et l'équipement propre du Syndicat, ainsi que la participation du Sigeif au capital de la SEM Énergies Positif (voir page 85).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, le compte administratif affiche un excédent net cumulé de 0,4 million d'euros, déduction faite des investissements engagés au titre de l'année.

De nouveaux locaux pour le Sigeif

Afin de répondre au mieux à l'extension régulière de ses missions et au développement de ses effectifs au service de ses communes adhérentes (vingt-neuf agents aujourd'hui, contre onze en 1996), le Sigeif a déménagé le 22 février 2012. Ses nouveaux locaux, situés au 64 bis, rue de Monceau, dans le 8^e arrondissement de Paris, sont plus adaptés à ses activités.



LE BUREAU DU SIGEIF

au 31 décembre 2012

LE PRÉSIDENT



Jean-Jacques Guillet
Président
Député des Hauts-de-Seine
Maire de Chaville

LES SEIZE VICE-PRÉSIDENTS



Roger Lodiôt
1^{er} vice-président
Délégué de Vitry-sur-Seine



Olivier Thomas
5^e vice-président
Conseiller régional d'Île-de-France
Maire de Marcoussis



Jean-Pierre Schosteck
2^e vice-président
Maire de Châtillon



Philippe Juvin
6^e vice-président
Député européen
Maire de La Garenne-Colombes



Michel Le Bescond
3^e vice-président
Conseiller municipal de Chelles



Guy Daragon
7^e vice-président
Conseiller municipal de Mitry-Mory



Bernard Gauducheau
4^e vice-président
Conseiller régional d'Île-de-France
Maire de Vanves
Vice-président de la communauté
d'agglomération GPSO



Serge Carbonnelle
8^e vice-président
Conseiller municipal
des Pavillons-sous-Bois

Élu pour six ans par le Comité d'administration,
le Bureau est composé d'un président et de seize vice-présidents.
Il est chargé de la mise en œuvre des décisions
et des choix stratégiques de la politique générale du Syndicat.



Philippe Doucet

9^e vice-président
Député du Val-d'Oise
Maire d'Argenteuil



Daniel Recouvreur

13^e vice-président
Conseiller municipal
de Verrières-le-Buisson



Hervé Soulié

10^e vice-président
Maire adjoint de Saint-Cloud



Jean-Luc Bouaziz

14^e vice-président
Conseiller municipal
de La Courneuve



Christophe Brun

11^e vice-président
Conseiller municipal
de Maisons-Alfort



Gérard Mahé

15^e vice-président
Conseiller municipal
de Fontenay-aux-Roses



Dominique Gaubert

12^e vice-président
Premier maire adjoint de Sannois



Hubert Ulrich

16^e vice-président
Délégué de Versailles



3

Garantir la bonne exécution des contrats de concession

Première autorité concédante en France pour le gaz et troisième pour l'électricité, le Sigeif veille à l'acheminement optimal de ces deux énergies jusqu'au consommateur final. Assurer le contrôle physique et financier des ouvrages publics de distribution est la mission phare qu'il exerce auprès de ses communes adhérentes.

Les modalités du contrôle

Le contrôle des services publics délégués aux concessionnaires est le cœur de métier du Sigeif. À ce titre, le Syndicat exerce, au nom des communes, une compétence technique et financière nécessitant l'intervention de ses spécialistes chargés d'organiser, de gérer et de contrôler la distribution du gaz et de l'électricité sur son territoire.

Défini par les conventions de concession signées le 21 novembre 1994 entre le Sigeif, Gaz de France (devenu GDF Suez) et EDF, le contrôle dévolu aux autorités organisatrices de la distribution (AOD) a été renforcé par plusieurs lois successives depuis celle du 10 février 2000.

Suite à la nouvelle organisation de ces deux entreprises en différents métiers – séparation juridique des activités de distribution de celles de production et de fourniture d'énergie –, GrDF et ERDF, gestionnaires de réseaux de distribution publique, filiales à 100 % des deux entreprises, sont, depuis le 1^{er} janvier 2008 (avec EDF Commerce), les concessionnaires du Syndicat.

Les deux gestionnaires de réseaux de distribution publique s'appuient chacun, pour l'exploitation des réseaux du Sigeif, sur deux unités régionales, l'une intervenant sur les communes de l'est parisien, l'autre sur celles de l'ouest.

Dans ce cadre, le Syndicat conduit trois grands types d'actions :

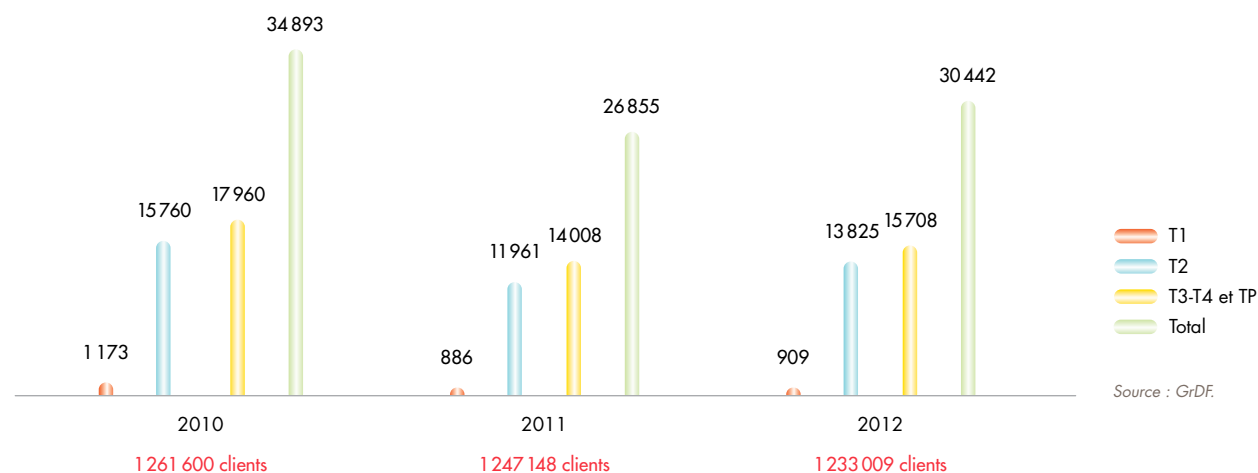
- > Le contrôle du développement et de la maintenance des ouvrages, ainsi que de la qualité de l'énergie distribuée.
- > Le contrôle de la valeur physique et comptable des patrimoines concédés.
- > Le suivi du degré de satisfaction des clients-usagers.

L'ouverture des marchés de l'énergie aux particuliers, intervenue le 1^{er} juillet 2007, exige plus encore le renforcement des modalités du contrôle exercé par le Sigeif, propriétaire des réseaux pour le compte de ses communes adhérentes.

Les territoires, les clients et les consommations

Première autorité concédante en France pour le gaz et troisième pour l'électricité, le Sigeif étend son territoire sur 1089,17 km² et totalise 5359351 habitants. Fin 2012, le Syndicat fédère cent quatre-vingt-quatre communes pour la distribution publique de gaz naturel et soixante-trois pour celle de l'électricité.

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE GAZ

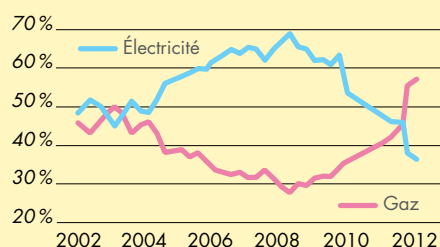


Le chauffage au gaz supplante l'électricité dans le neuf

Favorisé par l'évolution de la réglementation thermique, le gaz naturel supplante, depuis 2010, l'électricité comme mode de chauffage préféré dans les logements neufs. Près de 60% des logements construits en 2011 ont ainsi été équipés au gaz.

Ce transfert soulage le réseau électrique en période de grand froid et a permis d'éviter une demande d'électricité supplémentaire de 450 MW lors du record de consommation établi en février 2012, soit l'équivalent de la moitié de la production d'un réacteur nucléaire.

Taux d'équipement en gaz et en électricité dans les logements neufs



Source : Étude SIA Conseil / GRTgaz, mars 2012.

Les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, communément appelés la "petite couronne", sont les plus urbanisés d'Île-de-France. Ils représentent à eux seuls 4 115 767 habitants, pour une superficie de 548,5 km² (7 504 habitants par km²).

La concession gaz

Le territoire de la concession gaz totalise 1 233 009 clients, contre 1 247 148 en 2011, soit une baisse de 1,1 % (14 139 clients).

Comme par le passé, cette diminution résulte principalement du désabonnement de la clientèle domestique souscrivant aux contrats de "cuisson" (tarif T1) et de chauffage domestique (tarif T2). Elle touche essentiellement les communes très urbanisées des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

En données brutes (non corrigées des variations climatiques), la consommation de gaz naturel, tous tarifs confondus, progresse de 13,4 % (+ 3 587 GWh), passant à 30 441,5 GWh, contre 26 855 en 2011, année particulièrement douce.

Cette augmentation des consommations est, pour l'essentiel, liée à la rigueur de l'hiver, en particulier le mois de février 2012, l'année ayant été marquée par une vague de froid qui a conduit les consommateurs à utiliser davantage de gaz pour se chauffer. La consommation des ménages a ainsi bondi de 13,5 % par rapport à 2011. Quant à la consommation des industriels, elle reflète le fort ralentissement de l'activité économique observé ces derniers mois en France.

En 2012, sur le territoire du Sigeif, le total annuel des "degrés jours unifiés" (DJU) est de 2 238, contre 1 704 en 2011 et 2 486 en 2010 (lire encadré page 35).

Les recettes d'acheminement, également en augmentation, s'élèvent à 284 millions d'euros, contre 258 millions d'euros en 2011.

Tarifs d'acheminement du gaz naturel

- > **T1** : 0 à 6 000 kWh/an (usage cuisine).
- > **T2** : 6 000 à 300 000 kWh/an (chauffage domestique, écoles).
- > **T3** : de 300 001 à 5 000 000 kWh/an (PME-PMI, piscines, groupes scolaires).
- > **T4** : plus de 5 000 000 kWh/an (industriels).
- > **TP** (tarif de proximité) : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution, mais ayant la possibilité de se raccorder au réseau de transport).

RÉPARTITION DES CLIENTS ET DE LA CONSOMMATION

CONCESSION GAZ

	Population	Nombre de clients	Évolution 2011-2012	Consommation (en GWh)	
				Totale	Évolution 2011-2012
Seine-et-Marne	122 211	28 852	- 0,2 %	787,6	13,4 %
Yvelines	344 302	82 149	- 1,2 %	2 269,7	14,1 %
Essonne	197 174	42 798	- 0,6 %	1 298,8	11,9 %
Hauts-de-Seine	1 590 749	353 575	- 1,5 %	9 255,3	13,3 %
Seine-Saint-Denis	1 459 864	339 416	- 0,8 %	7 825,0	12,5 %
Val-de-Marne	1 065 154	250 173	- 1,6 %	5 768,8	13,8 %
Val-d'Oise	579 897	136 046	- 0,4 %	3 235,3	14,7 %
Total	5 359 351	1 233 009	- 1,1 %	30 441,5	13,4 %

Source : GrDF.

CONCESSION ÉLECTRICITÉ

	Population	Nombre de clients	Évolution 2011-2012	Consommation (en GWh)		
				Totale ⁽¹⁾	Dont offres de marché ⁽²⁾	Évolution 2011-2012 ⁽³⁾
Seine-et-Marne ⁽⁴⁾	110 900	50 760	0,8 %	533,7	74,8	- 0,5 %
Yvelines	344 302	175 407	0,8 %	1 753,5	319,4	- 0,7 %
Essonne	161 292	79 054	2,8 %	1 093,1	183,3	0,4 %
Hauts-de-Seine	239 570	123 886	0,6 %	1 153,1	129,8	1,3 %
Seine-Saint-Denis	467 326	198 618	1,0 %	2 029,5	417,2	0,3 %
Val-de-Marne	48 957	21 846	3,9 %	219,5	28,0	1,5 %
Val-d'Oise	2 891	1 318	0,2 %	9,9	0,6	- 12,2 %
Total	1 375 238	650 889	1,2 %	6 792,3	1 153,0	0,2 %

Source : ERDF.

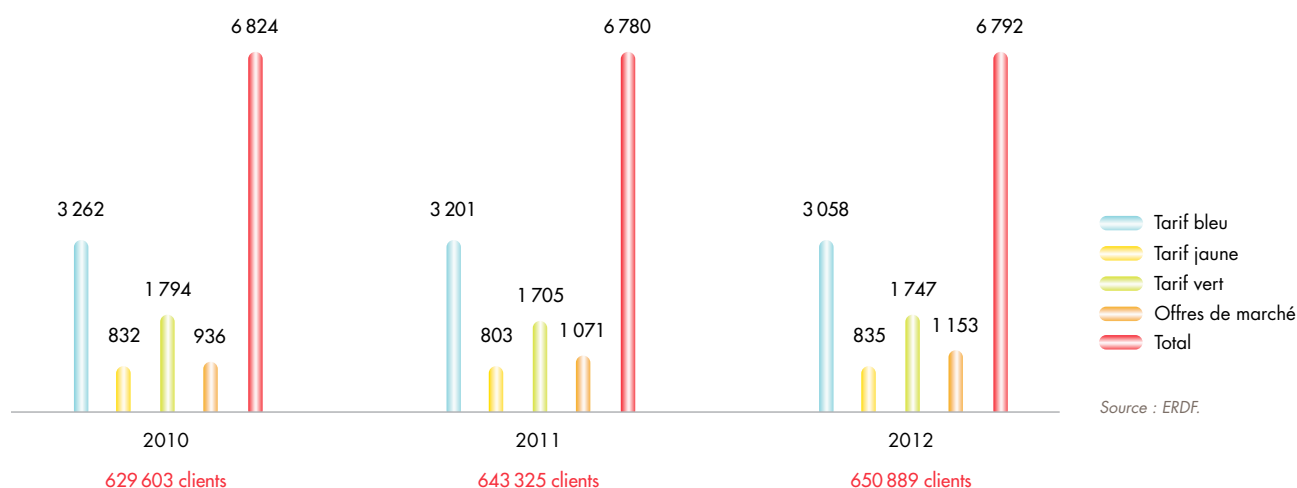
(1) Le total regroupe les consommations pour tous les types de clients : clients aux tarifs réglementés d'EDF bleu (particuliers), jaune (PME-PMI, collectivités locales) et vert (industriels), et clients ayant souscrit une offre de marché auprès du fournisseur de leur choix.

(2) Les valeurs correspondent aux consommations pour les clients ayant souscrit une offre de marché.

(3) L'évolution a été mesurée tous tarifs confondus.

(4) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ (en GWh)



Les principaux points du contrôle

Pour le gaz

Extension, renouvellement des réseaux par type de pression et de matériaux, postes de détente, visite des conduites montantes, recherche systématique de fuites de gaz, vérification de la protection cathodique du réseau en acier.

Pour l'électricité

Extension, renouvellement et renforcement des réseaux en moyenne et basse tension, vérification du registre des terres et du système d'information géographique.

Pour les deux énergies

- > Évolution des consommations et du nombre de clients.
- > Qualité des produits : PCS pour le gaz et variations de tension pour l'électricité.
- > Analyse des incidents (fuites de gaz, cassures, interruption de fourniture...).
- > Valeurs comptable et financière des ouvrages.

Afin de renforcer la qualité du contrôle, le Sigeif réalise chaque année, en collaboration avec l'Ifop, deux enquêtes d'opinion auprès de deux mille consommateurs.

La concession électricité

Le territoire de la concession pour la distribution publique de l'électricité, réparti sur soixante-trois communes, comptabilise 1 375 238 habitants et 592 898 clients aux tarifs réglementés (bleu, jaune et vert), proposés uniquement par EDF, et 57 991 aux offres de marché, soit 650 889 clients au total, contre 643 325 en 2011. Cette progression de 1,2 % est essentiellement liée à la croissance démographique de l'Île-de-France.

Sur l'ensemble du territoire du Syndicat, la consommation brute, non corrigée du climat, s'établit à 6 792,3 GWh, contre 6 779,9 en 2011, soit une légère augmentation de 0,2 %. En 2012, malgré la vague de froid de février, les températures ont été proches de la normale.

Par tarif, la consommation domestique (tarif bleu) diminue anormalement de 4,5 %, les décalages de relève expliquant ce repli. Celles des clients souscrivant aux tarifs jaune (PME-PMI et collectivités) et vert progressent respectivement de 3,9 % et 2,4 %. De même, la consommation des clients ayant exercé leur éligibilité progresse de 23 %.

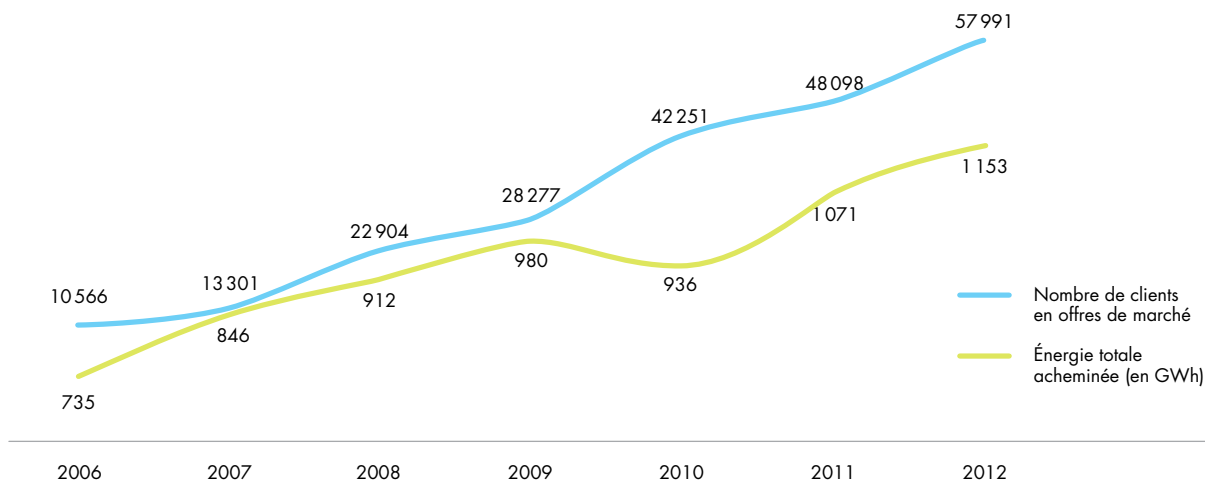
Les recettes d'acheminement s'élèvent, quant à elles, à 233,6 millions d'euros, contre 227,1 millions l'année précédente, soit une augmentation de 6,5 millions (+ 2,9 %).

Au total, pour 2012, la moyenne annuelle de la consommation par client sur le territoire du Sigeif s'élève à 5 232 kWh (contre 5 453 en 2011) pour le tarif bleu. Ramenée à l'échelle communale, cette moyenne peut varier entre 3 674 et 14 012 kWh par client.

Le contrôle physique des ouvrages

Les ouvrages des deux concessions comprennent les réseaux de distribution publique de gaz et d'électricité, ainsi que l'ensemble des dispositifs assurant la continuité de la distribution et la sécurité du client-usager. Dénommés "biens de retour", les ouvrages de distribution relèvent de la propriété du Sigeif pour le compte de ses communes adhérentes.

NOMBRE DE CLIENTS AYANT OPTÉ POUR UNE OFFRE DE MARCHÉ ET ÉNERGIE ACHEMINÉE CORRESPONDANTE



Leur gestion est déléguée à GrDF et à ERDF. À l'expiration des contrats de concession (en 2024), les ouvrages devront être remis à la disposition de leur propriétaire en état normal de fonctionnement.

Le patrimoine et la qualité de la fourniture

La continuité du service est l'un des éléments constitutifs du service public, qui implique une gestion du patrimoine des deux concessions pour un acheminement optimal du gaz et de l'électricité jusqu'au consommateur. Dans cet objectif, le Syndicat exerce, d'une part, un contrôle technique permettant de vérifier la qualité de l'énergie distribuée, ainsi que celle de la maintenance des ouvrages par les concessionnaires, et, d'autre part, un contrôle financier, par le biais d'expertises comptables. De plus, grâce à ce double contrôle, le Sigeif incite au renforcement et au renouvellement des patrimoines concédés.

La concession gaz

De la canalisation de transport jusqu'au consommateur, l'acheminement du gaz emprunte cinq types d'ouvrages : les postes de détente, les canalisations, les branchements, les conduites d'immeubles et les conduites montantes.

Fin 2012, le linéaire des canalisations de gaz naturel desservant les cent quatre-vingt-quatre communes du Sigeif s'élève à 9 371 km (environ 5 % du réseau national).

Constitué essentiellement de polyéthylène, d'acier et de fonte ductile (ne pas confondre avec la fonte grise, qui a totalement disparu fin 2007), le réseau fonctionne sous quatre niveaux de pression : un niveau de basse pression (BP) et trois de moyenne pression (MPA, MPB et MPC).

D'une longueur totale de 2 406 km (-34 km à périmètre constant), soit environ 26 % du réseau de distribution, le réseau basse pression est progressivement remplacé par la moyenne pression lors des travaux entrepris par le concessionnaire.

De faible longueur (99 km, 1,1 % du linéaire total), les réseaux MPA et MPC ne connaissent plus d'évolution. La MPB, qui reste la plus

utilisée, représente 73 % du réseau de distribution (6 866 km, +38 km à périmètre constant).

Le rôle des 3 002 postes de détente est d'abaisser la pression du gaz distribué.

Un réseau de plus en plus sécurisé

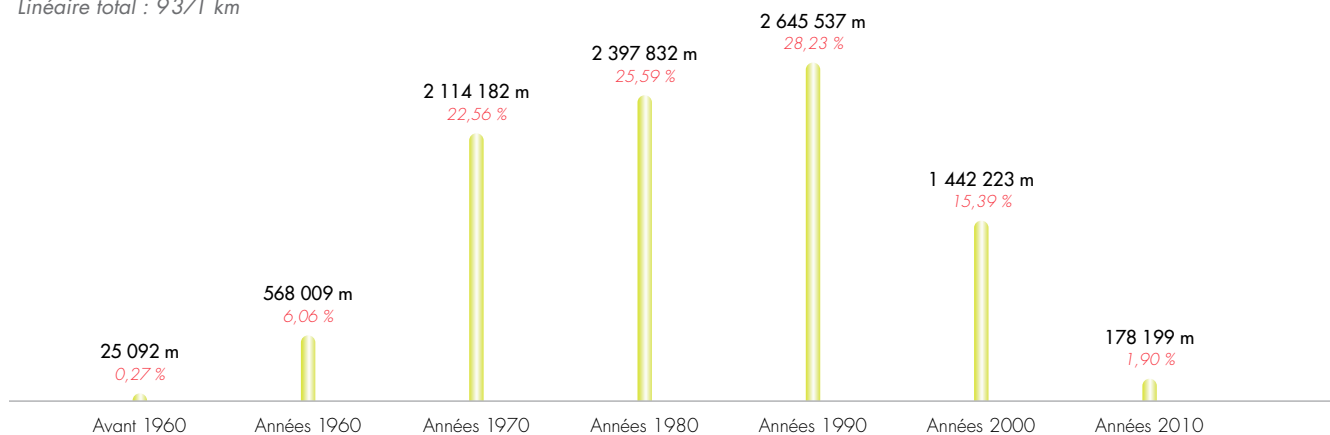
Parce qu'il présente des qualités de souplesse et de solidité qui optimisent la sécurité du réseau de distribution, le polyéthylène est désormais le matériau le plus employé.

Ce type de canalisation (BP ou MPB) est posé dans la quasi-totalité des cas, hormis lors de rares chantiers où les canalisations sont exploitées à des pressions supérieures à 10 bars, qui exigent alors l'emploi de l'acier. Le réseau en polyéthylène (5 048 km), qui a progressé de 45 km en 2012, dessert plus de la moitié du territoire du Syndicat (53,9 %).

ANNÉES DE POSE DES CANALISATIONS DE GAZ

Âge moyen : 24 ans

Linéaire total : 9 371 km



Source : GrDF.

À périmètre constant, les canalisations en acier et en fonte ductile ont évolué légèrement à la baisse lors des restructurations de réseau, au cours desquelles elles sont remplacées par le polyéthylène.

Fin 2012, les linéaires pour l'acier et la fonte ductile s'élèvent respectivement à 2 706 et 1 590 km. La longueur des canalisations en cuivre et en tôle bitumée (28 km) diminue régulièrement, et leur résorption est prévue dans un avenir très proche.

Recherche systématique de fuites

La sécurité des canalisations du réseau de distribution est systématiquement contrôlée grâce à des véhicules de surveillance de réseau (VSR) équipés de capteurs ultrasensibles, qui permettent de localiser immédiatement et avec précision des fuites éventuelles.

Complètement inodore, le gaz n'est détectable que par la substance odorante, le mercaptan, qui lui a été ajoutée dans le but de l'identifier. En parallèle, des agents de GrDF munis d'un capteur portatif effectuent une surveillance à pied dans des zones inaccessibles aux véhicules.

En 2012, sur le territoire du Syndicat, 9 120 km de canalisations ont été "reniflés" par la flotte des VSR (contre 8 319 km en 2011) et 1 122 km par des agents à pied (contre 1 026 km en 2011). Cette augmentation du linéaire surveillé fait suite à la décision du concessionnaire de contrôler le réseau basse pression trois fois par an, depuis 2010.

L'âge moyen des réseaux

Le réseau de distribution sur le territoire du Sigeif est relativement jeune : 24 ans d'âge moyen, la résorption totale de la fonte grise ayant favorisé sa modernisation. Le linéaire des canalisations résiduelles les plus anciennes (posées avant 1960) est de 25,1 km à la fin 2012, contre 370 km en 2002 ; l'acier et la tôle bitumée (respectivement 18,9 et 5,9 km) en constituent les deux principaux matériaux.

La qualité du gaz distribué

Située à un carrefour d'autoroutes gazières, l'Île-de-France est alimentée par gazoducs, principalement en gaz de la mer du Nord et, plus marginalement, par le gaz provenant d'Algérie (via le terminal de gaz naturel liquéfié de Montoir-de-Bretagne) et de Russie. En hiver, cinq sites de stockage permettent de renforcer l'alimentation de la région parisienne.

Cette diversité de la provenance ainsi que la densité du maillage du réseau francilien ont pour conséquence de faire varier dans le temps la qualité du gaz.

GRTgaz, le gestionnaire du réseau de transport, a scindé le réseau en sous-réseaux. Le territoire du Syndicat est, pour sa part, concerné par cinq d'entre eux (voir carte page 44).

La mesure du pouvoir calorifique supérieur du gaz (PCS) est désormais obtenue par calcul et validée sur chacun des sous-réseaux par un chromatographe de contrôle situé au point considéré le plus défavorable.



Les DJU, unité de mesure de la rigueur de l'hiver

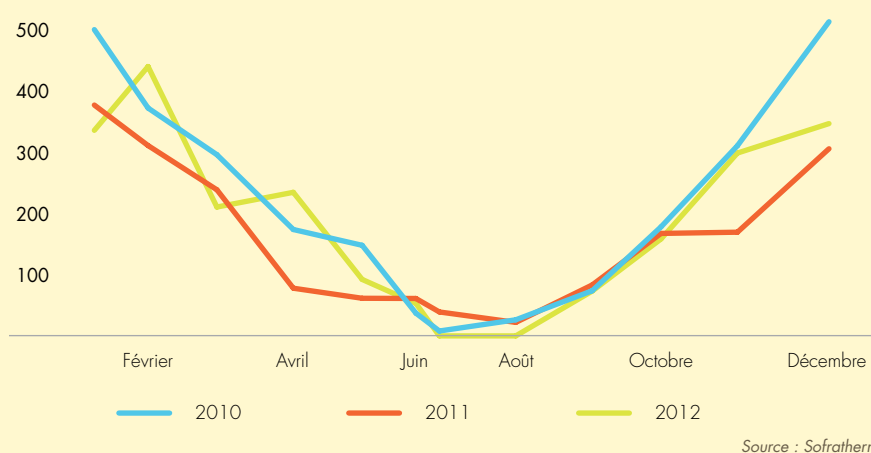
DJU est l'abréviation de "degrés jours unifiés". Cette unité de calcul thermique, communément utilisée en météorologie et par les professionnels du chauffage et de la climatisation, permet de mesurer la rigueur des hivers.

Sur une période donnée, le calcul des DJU s'obtient en cumulant, jour après jour, la différence entre la température moyenne journalière extérieure observée et la température intérieure de référence, fixée par convention à 18 °C. Par exemple, 10 DJU correspondent à une température extérieure moyenne de 8 °C ($18 - 8 = 10$).

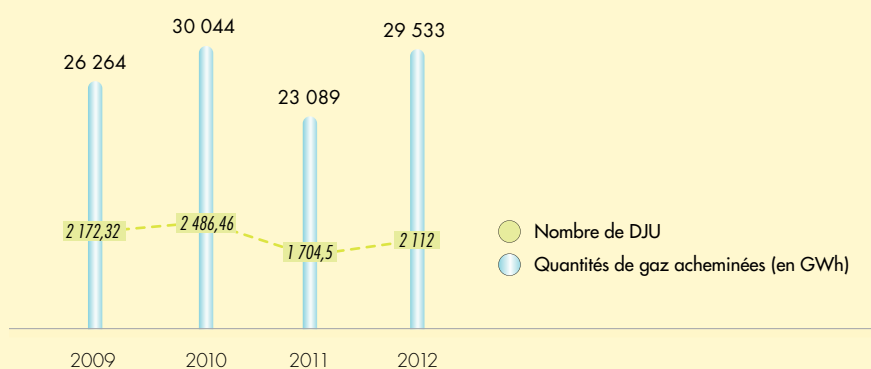
Pour la consommation de chauffage, les DJU sont calculés seulement sur la période de chauffe, soit sur deux cent trente-deux jours, entre le 1^{er} octobre et le 20 mai, permettant ainsi d'apprécier la rigueur hivernale.

En France, le total annuel moyen va de 1 400 DJU en Corse à 3 800 DJU dans le Jura, département le plus froid. Pour 2012, sur le territoire de la région parisienne, le total est de 2 238 DJU, contre 1 910 en 2011 et 2 631 en 2010.

DJU MENSUELS EN RÉGION PARISIENNE, DE 2010 À 2012



DJU ET QUANTITÉS DE GAZ ACHEMINÉES POUR LE CHAUFFAGE SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF



Les aides aux clients en difficulté sur le territoire du Sigeif

Bien que l'aide aux consommateurs les plus démunis ne soit pas du ressort des autorités concédantes, le Sigeif, soucieux du service public local, se montre particulièrement attentif aux évolutions législatives dans ce domaine.

Tarif de première nécessité

L'électricité, considérée comme "produit de première nécessité" par la loi du 10 février 2000, fait l'objet d'une tarification spéciale en faveur des consommateurs en situation de précarité (moins de 7934 euros, au 1^{er} juillet 2012, par an pour une personne seule (plafond porté à 10704 euros par un arrêté de décembre 2012) et disposant d'un contrat de moins de 9 kVA.

Un "tarif de première nécessité" (TPN) permet ainsi de bénéficier d'une réduction portant à la fois sur l'abonnement et les cent premiers kilowattheures mensuels. Depuis 2010, les pourcentages de réduction ont été relevés et s'échelonnent ainsi entre 40 et 60 %, selon la situation de famille. En cas de factures

impayées, le fournisseur est tenu de prévenir le consommateur qu'il dispose d'un délai de trente jours pour se mettre en règle, faute de quoi sa fourniture de courant pourra être réduite ou suspendue. Sur le territoire de la concession, 15 798 clients bénéficiaient du TPN électrique au 31 décembre 2012, contre 6 093 en 2011, soit une progression de 159 % liée à l'automatisation, par un décret du 6 mars 2012, des procédures d'attribution des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz naturel.

Fonds de solidarité pour le logement

Au TPN s'ajoute le fonds de solidarité pour le logement (FSL), géré par les départements depuis janvier 2005. Le FSL est ouvert aux personnes en situation d'impayé de loyer, d'eau, d'énergie ou de téléphone fixe.

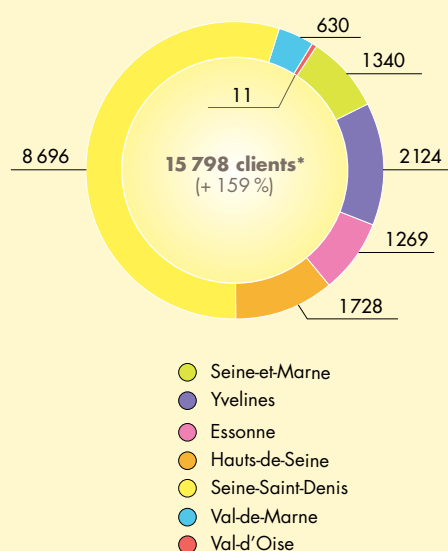
En 2012, la contribution d'EDF au FSL sur le territoire de la concession s'est élevée à 537 645 euros (contre 553 192 euros en 2011), et 3 619 foyers (contre 3 918 en 2011) ont pu en bénéficier.

S'agissant du gaz, un "tarif spécial de solidarité" (TSS) est également mis à disposition, depuis 2008, des clients particuliers ayant droit, en électricité, au TPN.

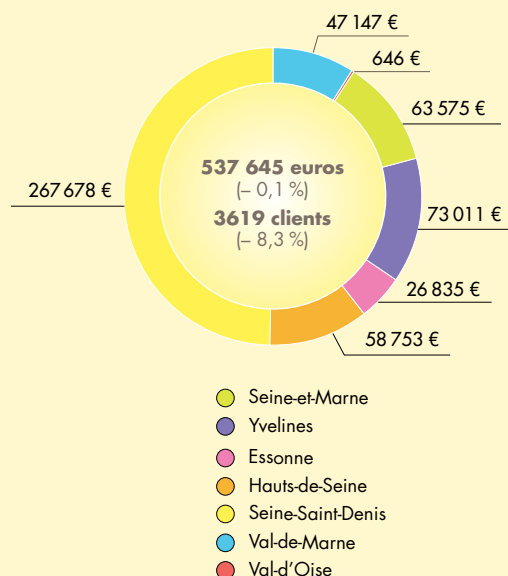
Ce tarif – qui peut être proposé par l'ensemble des fournisseurs – consiste en une déduction forfaitaire établie en fonction des usages (cuisson, eau chaude et chauffage) et appliquée annuellement à la facture ou versée sous forme de chèque à l'ayant droit, dans le cas de l'habitat collectif.

Enfin, une procédure, applicable en cas d'impayé des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau, est entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2008. Elle oblige, par exemple, le fournisseur d'un client en difficulté à informer les différents services sociaux (départementaux, communaux), afin d'assurer une prise en charge rapide de la situation. Les personnes bénéficiant d'une aide (tarif social ou FSL) ont droit au maintien de la fourniture durant la période hivernale (du 1^{er} novembre au 15 mars).

TARIF DE PREMIÈRE NECESSITÉ



FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT



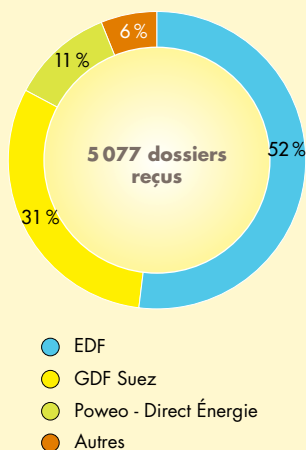
Source : EDF.

La médiation de l'énergie : niveau national, GDF Suez et EDF

Médiateur national de l'énergie

La période actuelle est marquée par de fortes hausses des tarifs de l'énergie et une crise économique et sociale qui se pérennise. C'est la raison pour laquelle le médiateur de l'énergie a souhaité placer le consommateur et la précarité énergétique au cœur des enjeux des marchés de l'énergie. En 2012, 18% des saisines reçues relèvent de difficultés de paiement, avec une dette moyenne de 1 900 euros. Le baromètre annuel Énergie-Info confirme cette tendance : 42% des Français limitent leur chauffage pour éviter des factures trop lourdes et 11% ont des difficultés à régler leur dû. Depuis 2007, de nombreux acquis ont été obtenus, comme la réversibilité, le droit de revenir aux tarifs réglementés sans condition, ou un meilleur remboursement des trop-perçus.

Une enquête, réalisée fin 2012, démontre que le médiateur de l'énergie répond aux attentes : 78% des consommateurs se disent satisfaits de son action et 81% de ses délais de traitement des dossiers. 93% d'entre eux se disent prêts à recommander le médiateur national de l'énergie à un proche.

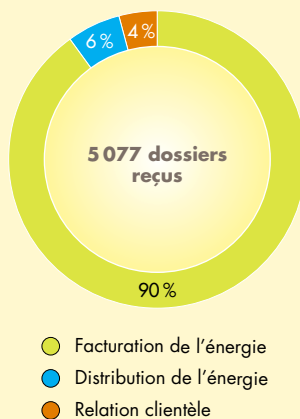


Source : rapport du médiateur national de l'énergie.

Mais beaucoup reste à faire en termes d'amélioration des pratiques ou de communication auprès des consommateurs qui peinent à se retrouver dans ce marché ouvert à la concurrence. Il existe également une confusion entre le médiateur national de l'énergie, institué par le Parlement, et les médiateurs internes, créés à l'initiative des fournisseurs historiques.

GDF Suez

L'année 2012 marque une évolution significative. Compte tenu des améliorations dans le traitement des réclamations, les dossiers non résolus et arrivant en médiation ont été moins nombreux, mais plus complexes.



Source : rapport du médiateur de GDF Suez.

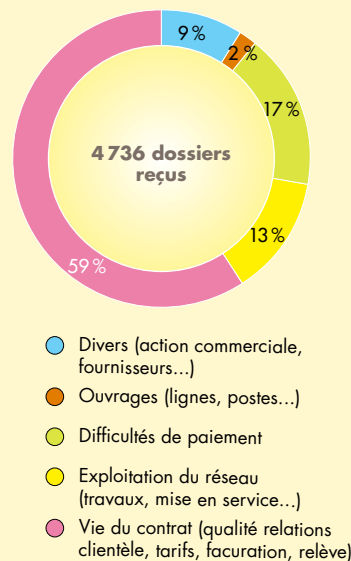
Ainsi, en 2012, les flux reçus par la médiation ont diminué (5 077 lettres et mails, pour 7 403 en 2011). Le nombre de dossiers entrés en médiation est passé de 78 en 2011 à 58 en 2012, soit un chiffre restant très faible. Deux facteurs contradictoires sont néanmoins observés : une baisse sensible des réclamations et une hausse liée à la précarité. Les problèmes liés à la facturation demeurent les plus nombreux.

EDF

Après une année 2011 qui avait vu le nombre de sollicitations du médiateur dépasser le seuil des 5 000, l'année 2012 a connu une baisse de 10%, avec 4 736 saisines reçues. En revanche, le nombre de dossiers recevables en médiation a augmenté, en 2012, de 27%, atteignant pratiquement le millier de saisines. Les litiges portent sur des montants de plus en plus élevés (1 800 euros en moyenne) et concernent majoritairement la clientèle des particuliers. Les clients dits "vulnérables", souvent au chômage ou en situation de précarité, représentent près de 15% des dossiers.

Le fait marquant de l'année 2012 concerne la clientèle des entreprises et des syndicats : le nombre de dossiers recevables a augmenté de 50%. La clientèle des professionnels suit la tendance générale des dossiers recevables, avec une hausse de 22%.

Les saisines concernent principalement les dysfonctionnements des compteurs, les problèmes liés à la relève, les retards d'enregistrement des index ou des nouveaux compteurs dans les systèmes d'information, le changement des plages horaires des heures creuses. L'année 2012 a connu une augmentation des demandes de dédommagement associées aux saisines (indemnisation pour le temps passé ou perdu à essayer de faire traiter sa réclamation, pour les frais engagés, pour la perte de denrées dans les congélateurs, pour des coupures estimées abusives).

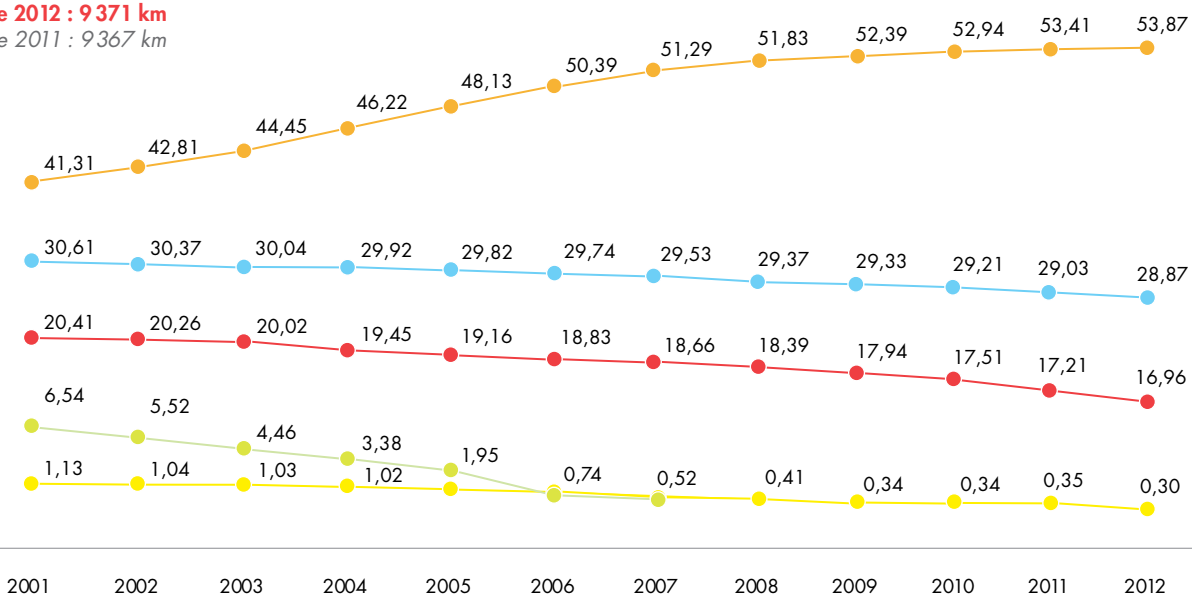


Source : rapport du médiateur d'EDF.

ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE GAZ PAR MATÉRIAU (en %)

Linéaire 2012 : 9 371 km

Linéaire 2011 : 9 367 km



166

166

171

172

174

176

176

177

180

182

184

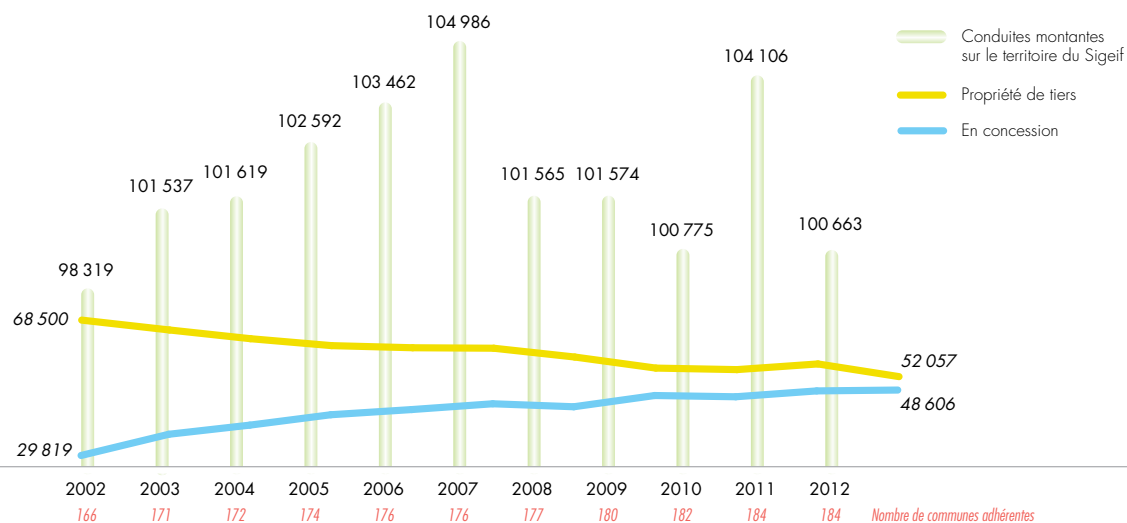
184

Nombre de communes adhérentes

● Polyéthylène ● Acier ● Fonte ductile ● Fonte grise ● Divers (cuivre, tôle bitumée)

Source : GrDF.

ÉVOLUTION DU PARC DES CONDUITES MONTANTES DE GAZ



166

171

172

174

176

176

177

180

182

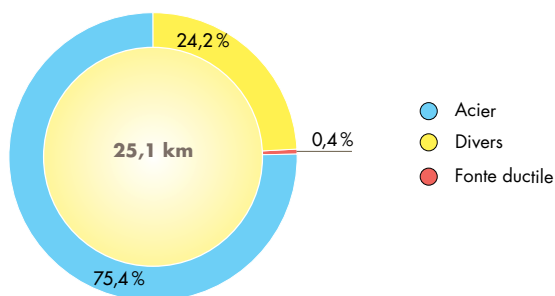
184

184

Nombre de communes adhérentes

Source : GrDF.

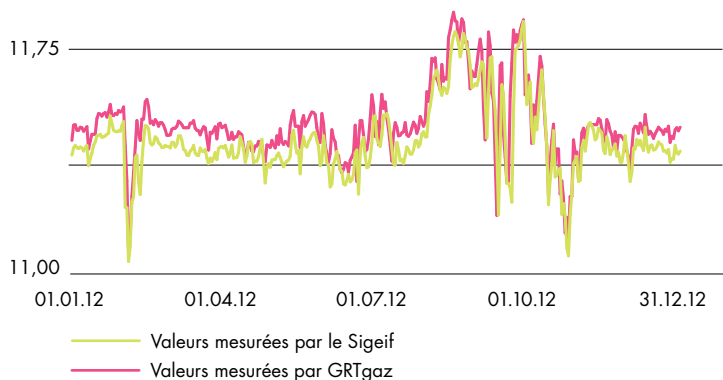
NATURE DU RÉSEAU DE GAZ POSÉ AVANT 1960



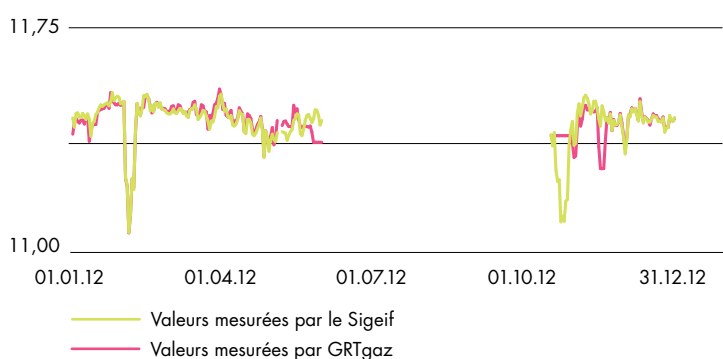
Source : GrDF.

CONTRÔLE DU PCS : LABORATOIRES DU SIGEIF

BONDY



SCEAUX



En raison de l'arrêt du poste pour travaux, il n'y a pas d'analyses sur Sceaux pour les journées des 5 et 6 mai, ainsi que du 31 mai jusqu'à fin septembre. Le redémarrage du chromatographe a eu lieu le 17 octobre.

Le PCS, ce qu'il faut savoir

La qualité du gaz se mesure par son pouvoir calorifique. Celui-ci représente la quantité d'énergie (exprimée en calories) dégagée par la combustion d'un mètre cube de gaz.

On peut dire que le pouvoir calorifique est au gaz ce que la puissance (exprimée en watts) est au courant électrique : plus il est important, plus sa flamme a un pouvoir chauffant.

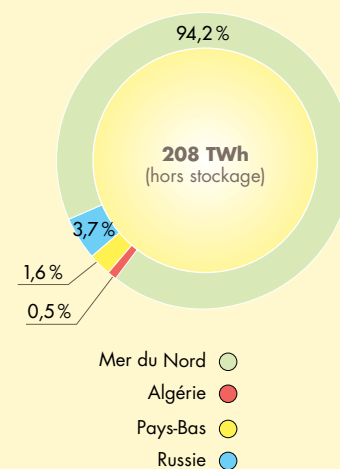
Le gaz contenant de l'hydrogène, la combustion avec l'oxygène s'accompagne de la formation d'eau, et deux pouvoirs calorifiques sont alors utilisés :

> Le pouvoir calorifique supérieur (PCS), qui comprend la quantité de chaleur restituée par la condensation de la vapeur d'eau (à pression constante).

> Le pouvoir calorifique inférieur (PCI), qui, à pression constante, fait abstraction de la quantité de chaleur emportée par la vapeur d'eau avec les produits de combustion.

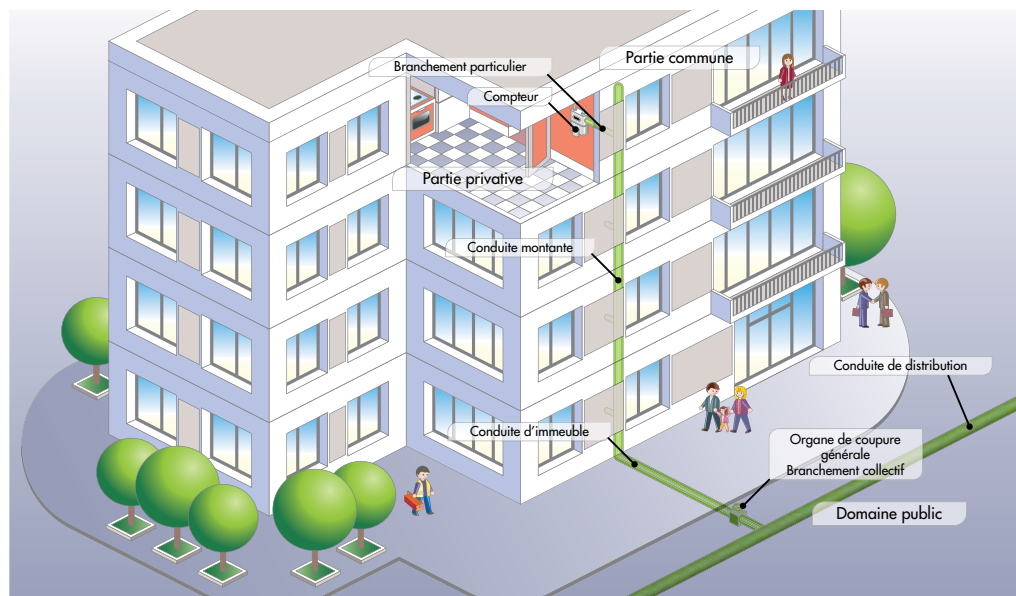
Le pouvoir calorifique (exprimé en kWh/m³) utilisé dans la facturation aux clients est le PCS. Le gaz distribué sur le territoire du Sigeif, appelé gaz H, est à haut pouvoir calorifique, et les valeurs de PCS sont comprises entre 10,7 et 12,8 kWh/m³.

APPROVISIONNEMENT EN GAZ NATUREL DE L'ÎLE-DE-FRANCE



Source : GRTgaz.

SCHÉMA DES CONDUITES MONTANTES DANS UN IMMEUBLE



Sur le territoire du Sigeif, près de 52 % des conduites montantes appartiennent encore aux propriétaires des immeubles. Leur entretien est néanmoins assuré par GrDF, mais reste à leur charge.

Anticipant une directive européenne sur la précision de la détermination des quantités d'énergies acheminées et consommées, GRTgaz s'est fixé une tolérance maximale de 1,15 % (écart entre le PCS calculé et le PCS mesuré) sur le PCS moyen journalier calculé. Le transport se fixe comme objectif de respecter cette tolérance sur une durée couvrant au moins 95 % de la période contrôlée.

Le Sigeif a inscrit ses deux chromatographes dans le nouveau processus de détermination du PCS mené par GRTgaz. Le premier, situé à Bondy, est également utilisé par GRTgaz pour la validation des calculs du sous-réseau "Gaz H Est".

Le second, installé à Sceaux, contrôle la partie sud du sous-réseau "Paris". Il complète le contrôle effectué par GRTgaz dans le laboratoire "Mira-beau", lui-même installé dans Paris.

Les résultats des mesures des laboratoires de contrôle

Depuis 2010, le Syndicat contrôle les valeurs du PCS calculées par GRTgaz dans le cadre de son nouveau dispositif de détermination du pouvoir calorifique. Les deux chromatographes du Syndicat de Bondy et de Sceaux assurent le contrôle de deux des cinq sous-réseaux qui alimentent le territoire du Syndicat. La carte de la page 44 indique la position de ces sous-réseaux et des deux chromatographes. À travers ce dispositif, le Sigeif contrôle le PCS du gaz distribué sur 68 % du territoire du Syndicat. Trois autres chromatographes de GRTgaz permettent de vérifier les calculs du PCS sur les autres sous-réseaux desservant des communes du Syndicat. Ces contrôles valident ainsi les valeurs du PCS utilisées par les fournisseurs pour la facturation des quantités de gaz consommées par leurs clients.

Le chromatographe de Sceaux

Il contrôle le sous-réseau appelé "Paris", qui concerne les communes au sud de la capitale. Hormis quelques écarts ponctuels, qui s'expliquent par un dysfonctionnement momentané du matériel du Syndicat, les écarts entre les valeurs calculées par

GRTgaz et celles mesurées par le Syndicat restent faibles, notamment pendant la période hivernale, où les transits de gaz sont importants. Toutefois, cet appareil installé à Sceaux, distinct de celui utilisé par GRTgaz pour le contrôle du sous-réseau "Paris", met en évidence la difficulté de situer les limites des "fronts de gaz" dans des réseaux maillés, tels que ceux du Sigeif, aux multiples points d'entrée. Le positionnement de ce laboratoire n'en est que plus pertinent pour le Syndicat.

Le chromatographe de Bondy

Il contrôle le sous-réseau appelé "Gaz H Est", qui concerne les communes situées à l'est de Paris. Cet appareil est intégré au dispositif de GRTgaz pour la vérification des calculs du PCS sur ce sous-réseau.

À l'image du constat concernant le chromatographe de Sceaux, les écarts restent faibles et ne dépassent pas la tolérance de 1,15 % que GRTgaz s'est fixée sur les calculs du PCS. Le dispositif de calcul du PCS mis en place par GRTgaz est fiable.

Sécuriser les conduites montantes : une priorité

Depuis la fin du remplacement des canalisations en fonte grise, la priorité en matière de sécurité des ouvrages porte sur les 100 663 conduites montantes des logements collectifs du territoire du Sigeif.

Les premiers ouvrages traités sont les quelque vingt mille comportant du plomb ou des assemblages de cuivre avec de la brasure tendre, matériaux particulièrement sensibles aux températures élevées. On les trouve aussi bien sur les conduites montantes, les conduites d'immeuble que sur les branchements reliant la conduite montante au compteur.

Ces ouvrages sont ou seront remplacés par des éléments en acier, dans le cadre d'un programme d'envergure qui s'étalera sur dix ans, mobilisant de nombreux prestataires, sélectionnés dans le cadre d'un appel d'offres européen. L'intervention de GrDF ne pouvant être réalisée que sur des ouvrages en concession, ce programme entraînera une accélération de l'intégration au sein de la concession des 52 057 conduites montantes encore privées.

Le parc des conduites montantes

À la fin 2012, le parc des conduites montantes sur le territoire du Syndicat s'établit à 100 663 conduites, contre 104 106 en 2011. 51,7 % d'entre elles (52 057) appartiennent encore aux propriétaires des immeubles.

L'entretien de la totalité des conduites montantes est assuré par GrDF : 17 181 visites ont été effectuées en 2012, contre 8 898 en 2011 et 9 908 en 2010, dans le cadre d'un programme de maintenance, désormais basé sur l'analyse des facteurs de risque propres à chaque ouvrage. Les frais d'entretien et de renouvellement sont pris en charge par GrDF lorsque les conduites montantes sont intégrées dans la concession. Pour les conduites relevant de la propriété de tiers, l'entretien et les réparations sont à la charge des propriétaires.

Quant à l'intégration des conduites dans la concession, 1 114 d'entre elles (contre 862 en 2011 et 78 en 2010) ont été reprises par GrDF.

Un vaste programme de modernisation des ouvrages collectifs mené par GrDF

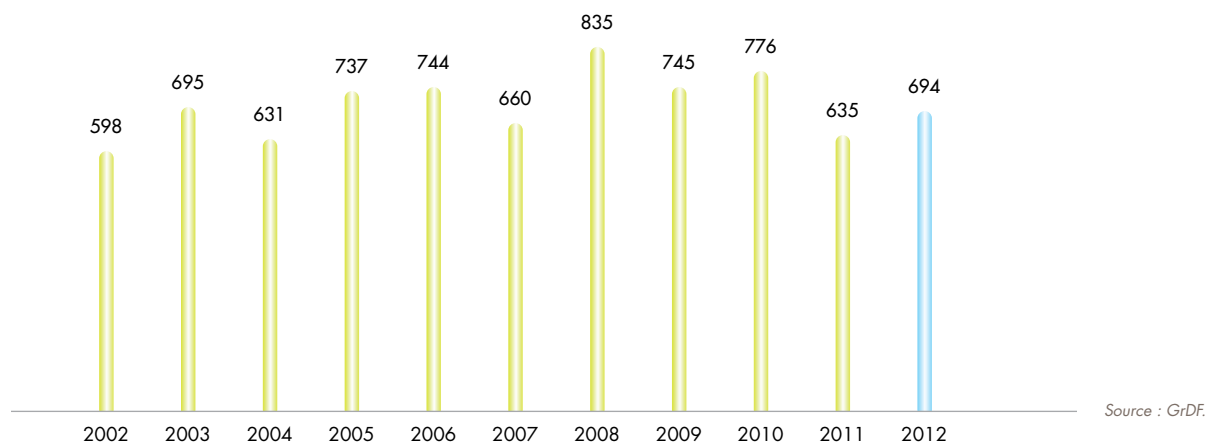
Dans le cadre de sa politique de sécurité industrielle, GrDF s'engage, depuis 2009, à moderniser un grand nombre d'ouvrages collectifs desservant des immeubles en gaz naturel en Île-de-France. À la charge de GrDF, ce programme de modernisation concerne principalement le renouvellement des conduites d'immeubles en plomb situées en cave et de certaines conduites montantes situées dans les cages d'escalier.

Depuis 2009, environ 3 700 immeubles d'habitation ont bénéficié de ce dispositif sur le territoire des communes adhérentes au Sigeif, dont 1 150 en 2012 (soit une progression de 25 % par rapport à 2011).

En 2013, GrDF prévoit la modernisation de 1 700 adresses pour un achèvement du programme d'ici à la fin 2014.

Lorsque les ouvrages collectifs à renouveler ne font pas partie du réseau concédé et appartiennent, par conséquent, à la copropriété, un contrat d'entretien doit être souscrit auprès de GrDF ou d'un prestataire. Afin de faciliter la réalisation des travaux, GrDF peut proposer aux propriétaires d'intégrer ces ouvrages dans la concession. Dans le cadre de cette solution, GrDF prend en charge l'entretien et la maintenance des ouvrages collectifs concernés.

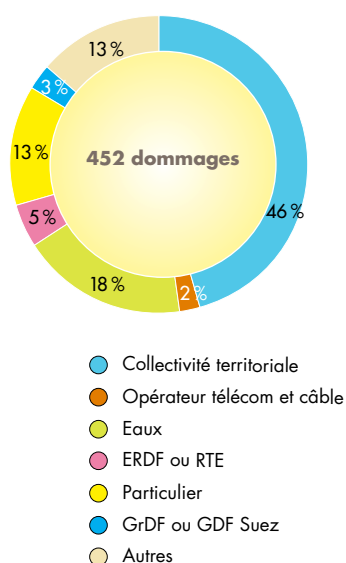
NOMBRE D'AGRESSIONS SUR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION LORS DE TRAVAUX



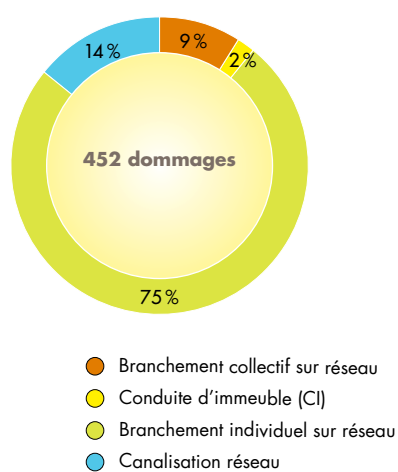
En 2012, sur les 694 dommages enregistrés, 452 ont entraîné une fuite de gaz.

DOMMAGES AVEC FUITES SUR LES OUVRAGES DE GAZ LORS DE TRAVAUX DE VOIRIE

PAR MAÎTRISE D'OUVRAGE



PAR TYPE D'OUVRAGE



la réforme anti-endommagement

Chaque année, entre 50 000 et 100 000 endommagements de réseaux se produisent en France, dont 4 500 entraînent une fuite sur les réseaux de gaz. En 2012, sur le territoire du Sigeif, alors que GrDF a reçu 13 599 demandes de travaux (DT), contre 9 941 en 2011, et 66 376 déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), contre 53 737 en 2011, 694 dommages (dont 452 avec fuites) sur les ouvrages ont été enregistrés (contre 635 en 2011).

C'est pour répondre aux objectifs d'amélioration de la sécurité publique et de la continuité des services publics qu'une nouvelle réglementation anti-endommagement des canalisations souterraines est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012. Désormais codifiée dans le Code de l'environnement aux articles L. 554-1 à L. 554-5 et R. 554-1 à R. 554-38, elle vise à simplifier et à sécuriser les démarches préalables des maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux publics, notamment par une amélioration progressive de la cartographie.

Un véritable "guichet unique"

Cette nouvelle réglementation repose principalement sur la création d'un "guichet unique", accessible uniquement et gratuitement sur Internet. Véritable base de données exhaustive des réseaux, ce guichet centralise tous les renseignements utiles pour réaliser les DT et les DICT : coordonnées des exploitants, zones d'implantation de leurs réseaux aériens, souterrains ou subaquatiques.

73 % des dommages avec fuite sont occasionnés par l'utilisation d'outillage mécanique.

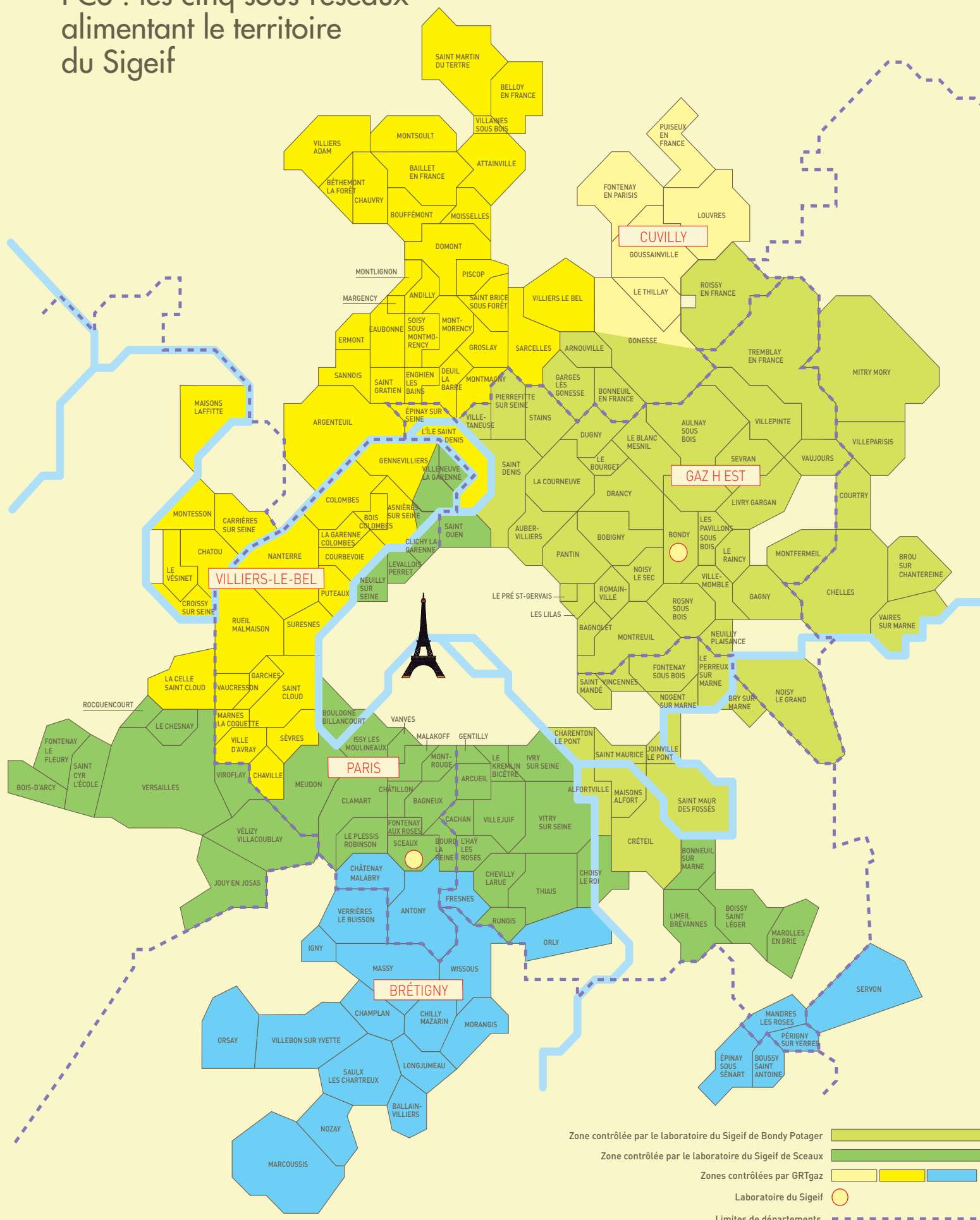
Parce que les communes sont fortement concernées dans leur rôle de maître d'ouvrage et de gestionnaire du domaine public, ainsi que dans leur mission d'exploitant pour les réseaux dont elles assurent la gestion, le Sigeif a mis en place un dispositif visant à les accompagner dans la mise en place de cette nouvelle réglementation. Une réunion d'information et de sensibilisation a ainsi rassemblé cin-

quante élus et responsables des services techniques le 22 mai 2012.

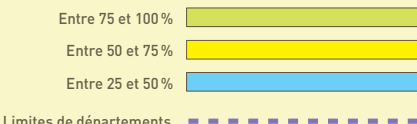
En complément, une formation spécifique a été proposée aux techniciens chargés de l'exploitation des réseaux d'éclairage public, de l'assainissement ou d'autres réseaux gérés par les communes. Cinq sessions, regroupant une quinzaine de personnes chacune, ont été organisées en juin 2012.



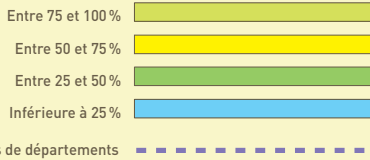
PCS : les cinq sous-réseaux alimentant le territoire du Sigeif



6 965 km
(74,3%)



5048 km
(53,9%)

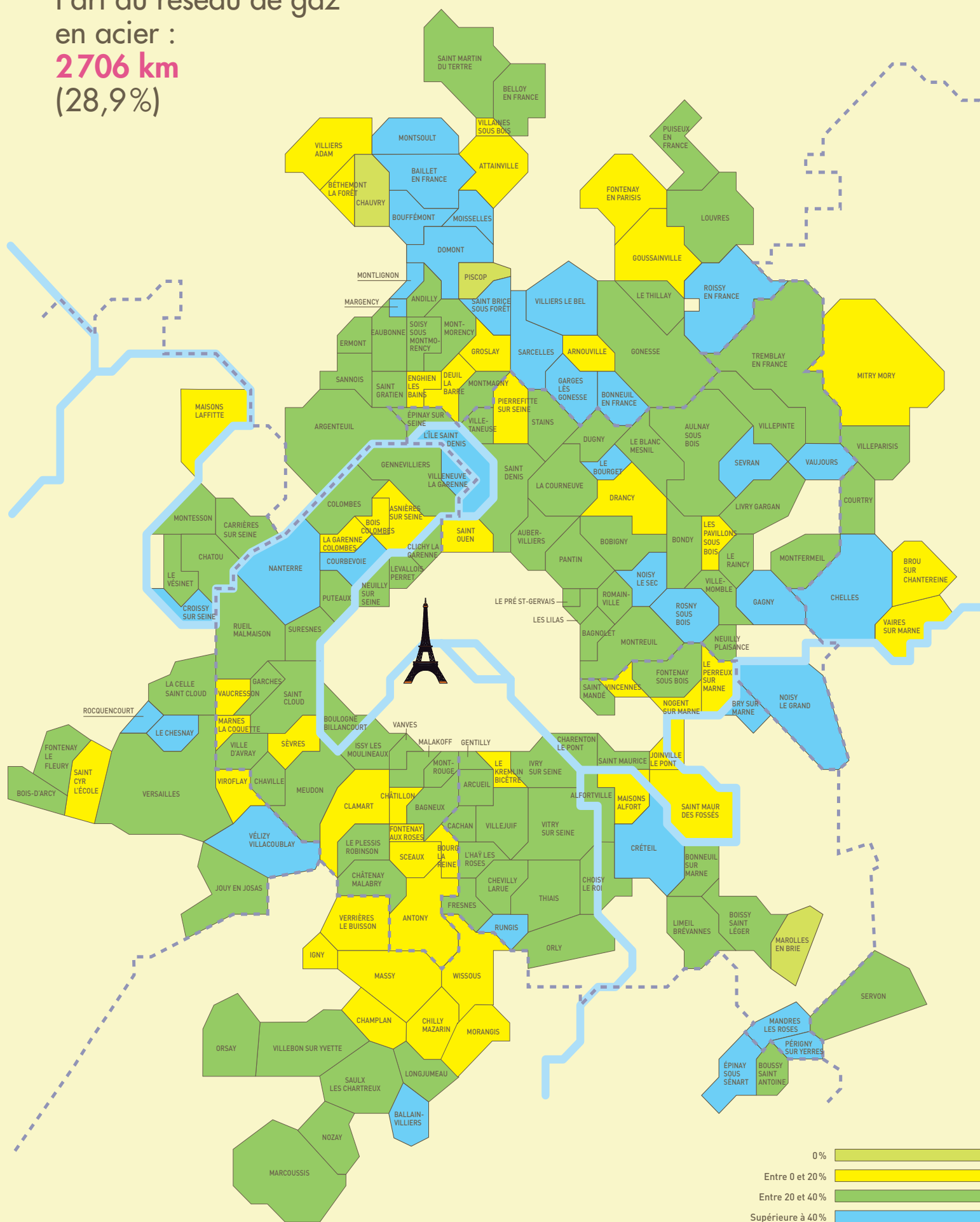


Part du réseau de gaz

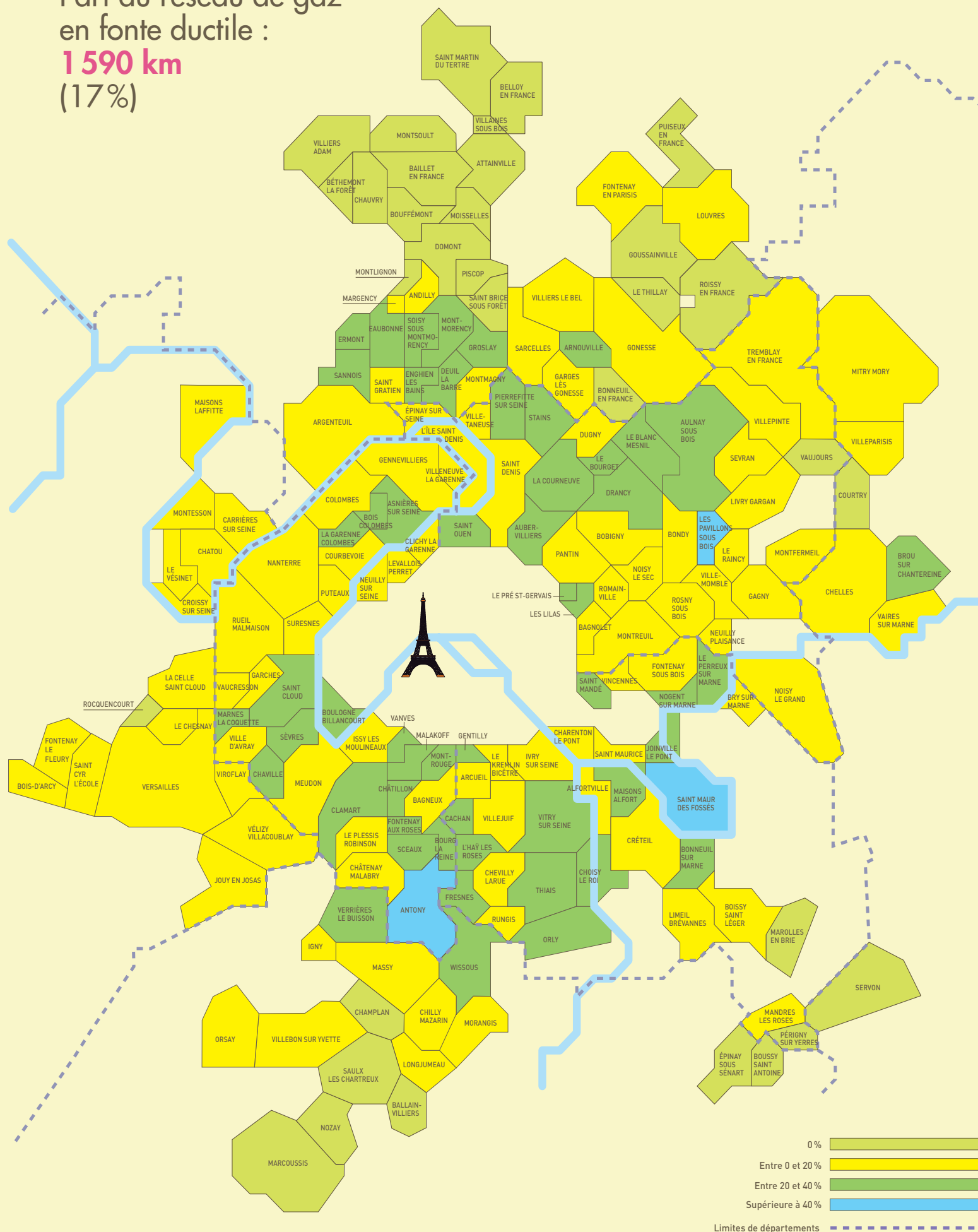
en acier :

2706 km

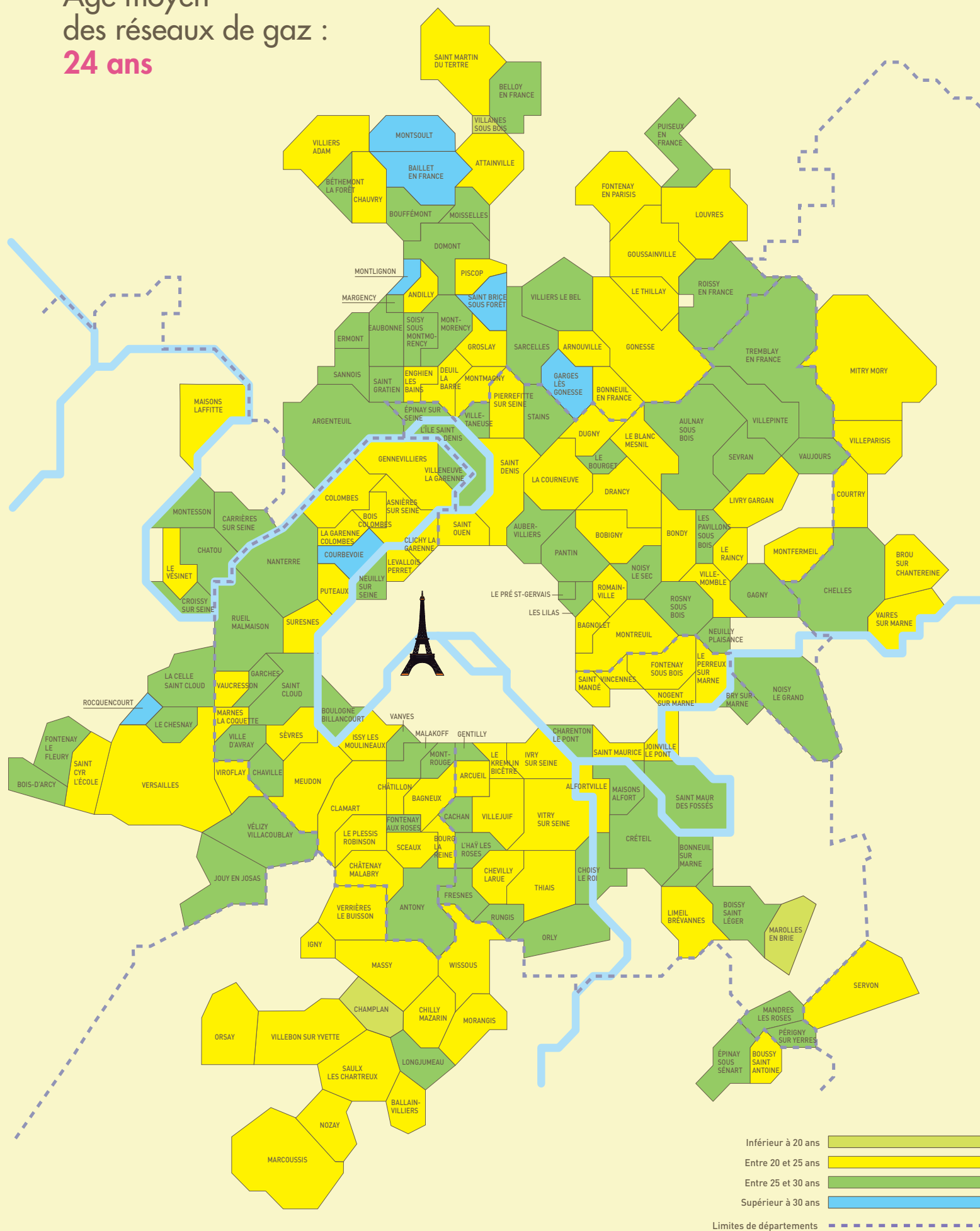
(28,9%)



Part du réseau de gaz
en fonte ductile :
1 590 km
(17%)



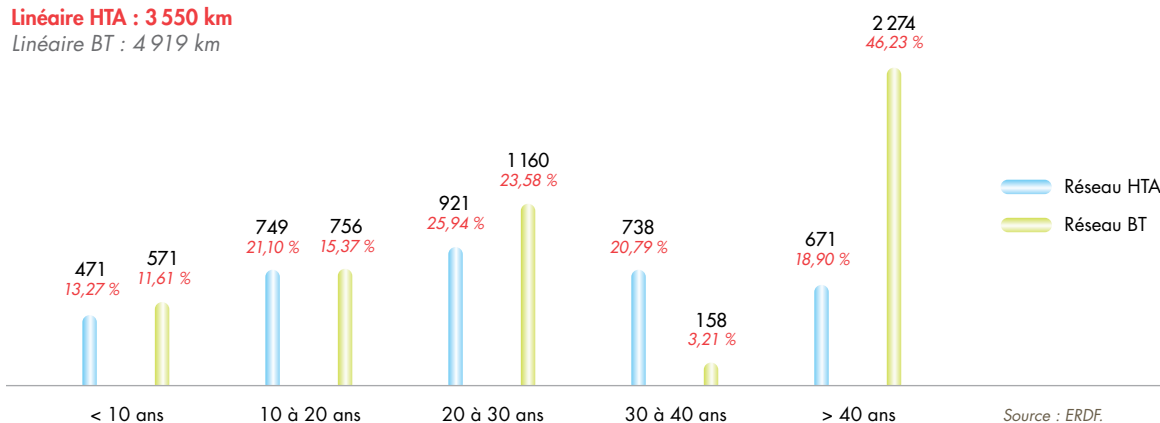
Âge moyen des réseaux de gaz : 24 ans



ÂGE MOYEN DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES : 33,4 ANS

Linéaire HTA : 3 550 km

Linéaire BT : 4 919 km



46 % du réseau BT ont un âge moyen de plus de 40 ans.
Pour la HTA, 24 % du réseau oscillent entre 20 et 30 ans.

La concession électricité

Dernier maillon, mais non le moins important, de la chaîne du système électrique, les réseaux publics de distribution doivent bénéficier d'investissements adéquats, au même titre que les infrastructures de production et de transport (dont EDF est le propriétaire). La sécurisation et la qualité de l'alimentation électrique du consommateur dépendent des travaux d'enfouissement, de renouvellement et de renforcement réalisés sur les réseaux de distribution.

Les ouvrages du réseau, qui alimente les 650 881 clients des soixante-trois communes adhérentes "électricité" de la concession du Sigeif, se décomposent en trois parties : les lignes haute tension (HTA, de 10 000 à 20 000 V), les postes de transformation (HTA-BT) et le réseau basse tension (BT, 230/400 V).

Fin 2012, le réseau HTA, d'une longueur de 3 550 km (+13,5 km par rapport à 2011), est souterrain à 99,6 %. Les lignes aériennes haute tension, situées sur douze communes, ne représentent que 14 km.

Les 4 476 postes de transformation de distribution publique (interface entre les réseaux HTA et BT) permettent d'abaisser la tension vers les installations des consommateurs.

Progression du réseau BT souterrain

Long de 4 919 km, le réseau basse tension se divise en trois catégories : les canalisations souterraines (72,3 %), les lignes aériennes en conducteurs nus (12 %) et les lignes aériennes en conducteurs torsadés (15,7 %).

Globalement, le réseau basse tension a augmenté, en 2012, de 28,8 km. Les 591 km du réseau de conducteurs nus sont répartis sur la quasi-totalité du territoire du Sigeif. Ce réseau est aujourd'hui très ancien, est plus vulnérable. Le réseau aérien torsadé s'étend, quant à lui, sur 771 km.

En 2012, les travaux, réalisés en grande partie sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat, ont permis de diminuer le linéaire de 1,7 % (14 km de lignes aériennes en conducteurs nus et 9 km en conducteurs torsadés).

L'âge des réseaux

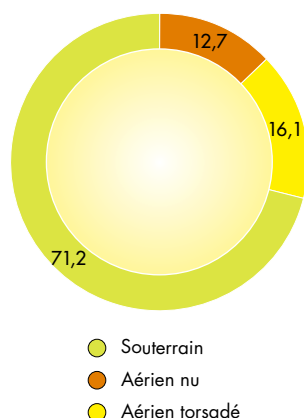
Les ouvrages de distribution publique desservant le territoire du Sigeif sont relativement âgés. L'âge moyen est de 33,4 ans. Le réseau basse tension est le plus ancien (38,6 ans), suivi par les postes de transformation HTA/BT (35,8 ans) et, enfin, le réseau HTA (26,2 ans).

Le renouvellement des vieux câbles "papier-ceinture", effectué par le concessionnaire, conjugué à l'enfouissement des lignes aériennes, réalisé par le Syndicat, ne permet pas encore de stabiliser le vieillissement des réseaux HTA et BT.

Renouveler les colonnes montantes "oubliées"

Le renouvellement des colonnes montantes vétustes, voire obsolètes, a été délaissé par le concessionnaire, au moment de l'élaboration de ses derniers programmes pluriannuels d'investissement, au profit des postes sources (hors concession) et du réseau HTA. Les interventions pour leur renouvellement se heurtent, aujourd'hui, à un nouvel obstacle lié à leur régime de propriété.

NATURE DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION (en %)



Source : ERDF.

Les colonnes montantes situées sur le territoire du Sigeif représentent plusieurs milliers d'ouvrages. Le Syndicat entend disposer, dans un premier temps, d'un inventaire aussi exhaustif que possible, puis d'un engagement du concessionnaire relatif aux investissements à planifier sur les prochaines années.

Les discussions, d'ores et déjà engagées, s'inscrivent dans le cadre de la modernisation du cahier des charges de la concession.

Le contrôle continu des projets de construction

Parce que le contrôle repose sur des faits, et pas uniquement sur les déclaratifs de fin d'année, suivre avec précision le développement qualitatif et quantitatif du patrimoine fait l'objet du contrôle continu des travaux entrepris sur le réseau concédé à ERDF.

Chaque projet d'ouvrage relatif à une modification du réseau est ainsi analysé par les services du Sigeif. Sur les 221 dossiers reçus en 2012 (contre 154 en 2011, 247 en 2010 et 233 en 2009), aucun avis défavorable n'a été émis. Trois sont en attente de projets modifiés.

Sur une longueur d'un peu moins de 85,8 km, les projets de construction (HTA et BT) se répartissent en deux domaines :

- > Les travaux imposés au distributeur par les clients et les collectivités (51 % du linéaire projeté).

- > Les travaux entrepris à l'initiative du concessionnaire, dits "délibérés" (renforcement et renouvellement), qui représentent la part restante.

Les ouvrages HTA ont été intégralement construits en souterrain. Les travaux de renouvellement et de renforcement sont en nette augmentation (68 % par rapport à 2011 et près de trois fois plus qu'en 2010).

Près des trois quarts du linéaire total projeté ont été générés par des travaux de modernisation liés à la création et au renouvellement de départs HTA, de restructuration (à Massy),

Mise à jour du contrat de concession

Dans un souci de modernisation et de prise en compte des évolutions techniques et réglementaires, le Sigeif a décidé d'actualiser son contrat de concession pour la distribution publique de l'électricité, afin de le faire évoluer vers un modèle réellement adapté à une concession urbaine comme la sienne.

Débutées en 2012, les négociations intègrent des éléments financiers et techniques (schéma directeur, investissements, indicateurs de qualité, de services, indemnité de fin de contrat).

Si, aujourd'hui, le travail de "toilette" du contrat est, pour l'essentiel, finalisé, un certain nombre d'éléments d'ordre technique et financier sont encore en discussion.

Ils concernent en particulier :

- > Le devenir des provisions pour amortissement.

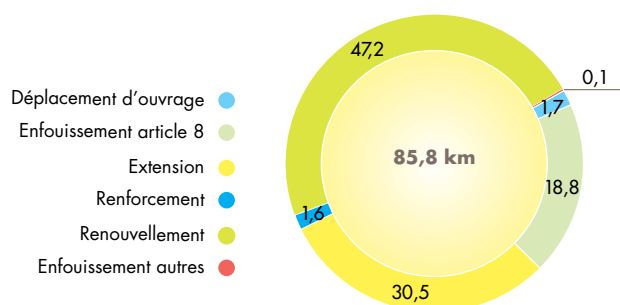
- > La fixation de la durée d'amortissement de certains ouvrages.

- > Ou, encore, l'amélioration et la précision des inventaires techniques et financiers des biens en concession (localisés ou non localisés) et l'évaluation de l'impact du projet de généralisation du compteur communicant "Linky".

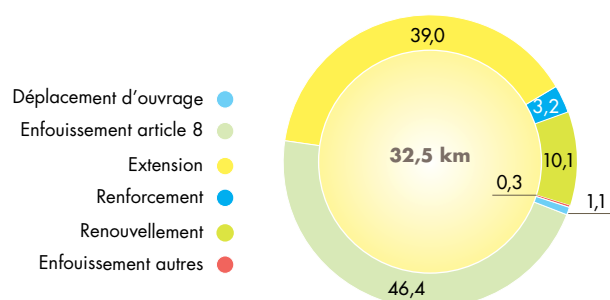
Parallèlement à ce travail de réactualisation du contrat de concession, des avancées importantes ont pu faire l'objet d'élaboration de conventions *ad hoc*, en particulier en matière de maîtrise de l'énergie et de lutte contre la précarité énergétique (convention avec EDF) et numérisation de la cartographie (convention préparée avec ERDF, qui devrait être signée en 2013).

PROJETS DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES* (en %)

TOTAL HTA ET BASSE TENSION



TOTAL BASSE TENSION



* Dossiers reçus par le Sigeif dans le cadre du contrôle continu.

de changement de tension (préparation de la suppression de la "poche" 10 kV à Vaucresson) et de remplacement de câbles vétustes (à Saint-Cyr-l'École, Gagny, Neuilly-Plaisance, Le Blanc-Mesnil et Wissous).

Pour le réseau BT, hormis les projets de faible ampleur afférents au renforcement ou au déplacement d'ouvrages, se limitant au remplacement des conducteurs nus par du câble torsadé isolé (hors périmètre classé), la construction des ouvrages est réalisée quasi systématiquement en souterrain (99,2 %).

Les travaux entrepris par ERDF sur le réseau BT (renforcement et renouvellement), de l'ordre de 4,2 km, retrouvent, après l'inflexion de 2011, les valeurs de 2010.

Les travaux d'enfouissement des lignes aériennes basse tension entrepris par le Syndicat, dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de la concession, représentent, de loin, comme pour les années antérieures, la part la plus importante (47 %).

La qualité de la distribution d'électricité

La qualité de la distribution, assurée par le concessionnaire, s'apprécie à partir de plusieurs critères. Il appartient donc au Sigeif d'effectuer les analyses et les contrôles nécessaires, selon leur nature :

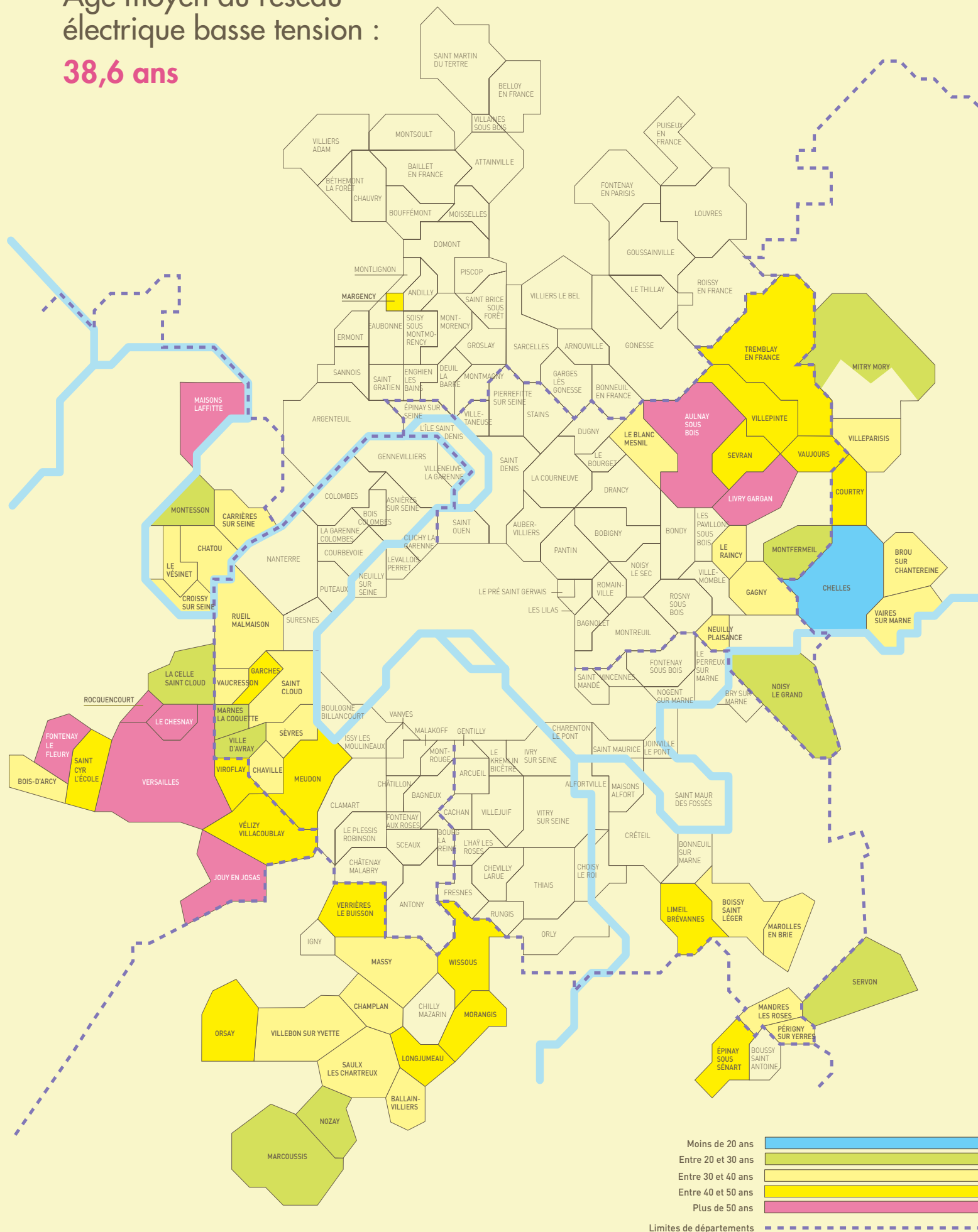
> **La tenue de la tension aux bornes aval du disjoncteur, c'est-à-dire à la limite de la concession, et la disponibilité (capacité d'accueil) des ouvrages concédés (postes de transformation, réseaux HTA et BT).**

Sur le territoire de la concession, 99,88 %⁽¹⁾ des usagers entrent statistiquement dans la tolérance (variation de leur tension d'alimentation inférieure ou égale à plus ou moins 10 %). Analysée dans les derniers rapports de contrôle, la baisse significative, obtenue en 2010, du nombre de clients mal alimentés (CMA) s'explique par le seuil fixé par le décret du 24 décembre 2007, la modification par ERDF du modèle de calcul, le traitement des erreurs décelées par le Sigeif lors des contrôles passés et, enfin, les investissements réalisés sur le réseau.

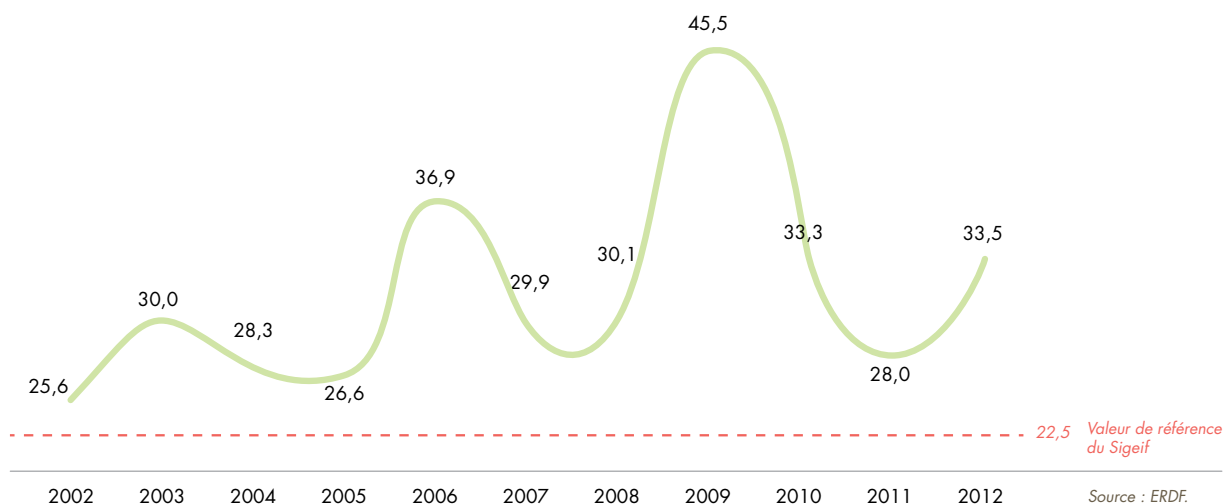
Cet "excellent" résultat (99,88 %) doit être pondéré, au regard des 778 clients mal alimentés, auxquels il convient d'apporter une attention particulière, d'autant que leur situation est loin d'être uniformément répartie sur le territoire du Syndicat. Il en est de même pour le nombre de sources HTA/BT, dont une partie du réseau BT est en surcharge, ce qui a pour conséquence l'accélération de leur vieillissement, voire des interruptions de l'alimentation électrique. Malgré un résultat plutôt positif, il a été constaté qu'une source sur trois était déjà connue lors des contrôles passés (exercices 2009 et 2010). Le Syndicat a donc rappelé au concessionnaire la nécessité de procéder à l'analyse et au traitement des sources décelées (voir rapport de contrôle 2011, page 36).

(1) Données issues du contrôle 2012, au titre de l'exercice 2011.

Âge moyen du réseau électrique basse tension : 38,6 ans



CRITÈRE B : DURÉE ANNUELLE DE COUPURE PAR CLIENT BASSE TENSION (en min.)



> **Les interruptions, brèves ou longues, susceptibles d'entraver une fourniture optimale, donc le bon fonctionnement du service public.**

Au niveau national, après les effets dévastateurs des tempêtes Klaus et Quinten en 2009, Xynthia en 2010 et Joachim en 2011, les tempêtes de 2012, qui se sont abattues entre septembre et novembre, ont touché principalement l'ouest de la France, la région Midi-Pyrénées et la Bretagne. Comme les précédentes, elles ont épargné le territoire du Sigeif.

Sur le territoire de la concession électrique du Syndicat, les principales interruptions longues sont à mettre à l'actif du réseau souterrain HTA. Elles sont dues aux "claquages" des boîtes de jonction et au programme insuffisant de renouvellement des vieux câbles.

Critère B : une amélioration éphémère

Après deux années d'amélioration, la durée de coupure d'électricité par abonné basse tension est de nouveau en augmentation. Il en est de même pour le résultat au niveau national, qui, avec 78,4 min, demeure élevé. Sur le territoire du Syndicat, la durée moyenne de coupure d'un client basse tension (critère B) présente, avec 33,5 min, un résultat comparable à celui de 2010. Certes, si ce résultat est plus acceptable que celui de 2009 (45,5 min), il n'en est pas moins jugé insuffisant.

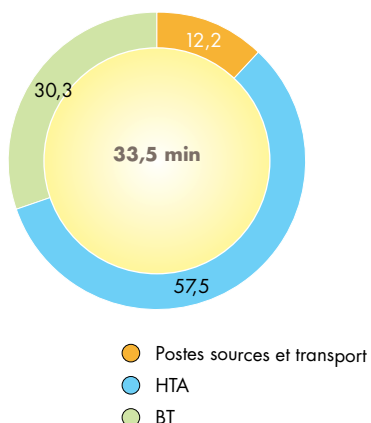
L'analyse des incidents, par origine, permet d'apprécier le rôle joué, sur la continuité de la desserte électrique, par les ouvrages structurants, hors concession (postes sources et réseau de transport), et par les ouvrages concédés (HTA et BT).

En 2012, la part prédominante dans la composition du temps de coupure est, comme pour les années passées, celle du réseau HTA (plus de 19 min), soit 57,5 %. Le réseau basse tension est, avec 10,2 min, responsable à hauteur de 30,3 %.

La valeur du critère B n'est plus dans la trajectoire attendue, qui est, il est utile de le rappeler, d'une durée oscillant sensiblement et durablement autour de la valeur de référence de 22,5 min. Force est de constater que le concessionnaire se trouve dans l'incapacité de confirmer les résultats qualifiés d'éphémères de ces deux dernières années. Il se doit d'intervenir en ciblant plus précisément les zones à risque et en résorbant les "points noirs" du réseau.

Les incidents liés aux accessoires HTA, sensibles à l'élévation de la température, associés aux défauts des câbles eux-mêmes, ont été la cause de la majorité des interruptions de la fourniture. La condition pour stabiliser de manière satisfaisante ce critère est, à l'évidence, l'augmentation, par ERDF, des investissements nécessaires aux travaux curatifs de renouvellement des accessoires et des ouvrages aujourd'hui obsolètes, tels que les vieux câbles à ceinture antérieurs à 1960.

ORIGINE DES COUPURES (en %)



Source : ERDF.

Coupures pour travaux basse tension : près de la moitié des interruptions

Pour les ouvrages basse tension, la durée des interruptions liées aux travaux (en diminution par rapport à l'exercice passé) demeure élevée. Ce résultat confirme les "inquiétudes" du Syndicat, exprimées lors des exercices précédents, de voir le concessionnaire ne pas généraliser les travaux sous tension et aggraver, par ses interventions délibérées, une situation déjà perturbée.

Enfin, lors du contrôle 2012 (voir rapport de contrôle 2011, page 45), les services du Syndicat ont analysé les incidents sur les dix communes pour lesquelles l'indicateur "nombre d'incidents BT aux 100 km" a été le plus important (16,7 à 35,4). Les principaux sièges sont le réseau souterrain (57%), qui représente près des trois quarts des ouvrages BT, les incidents non répertoriés (29%), les postes HTA/BT (8%) et les lignes aériennes (6%).

Les principales causes sont les défaillances matérielles (23%), les travaux tiers (15%). Pour près d'un incident sur deux, les causes sont inconnues ou non recherchées (52%).



Les conférences départementales, outils de modernisation du cahier des charges

Les autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), les grands concédants d'Île-de-France et le Sigeif sont régulièrement confrontés à deux préoccupations majeures : le calcul du niveau des investissements nécessaires pour maintenir les ouvrages et matériels dans un état normal de service et l'optimisation des modalités d'allocation du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe), payé par tous les utilisateurs du réseau, pour parer au vieillissement des ouvrages, assurer la stabilisation de la qualité de la distribution et relever de nouveaux défis (Grand Paris, véhicule électrique, multiplicité des productions d'électricité...). La création de "conférences départementales annuelles", décidée par le législateur, dans le cadre de la loi "NOME", pose indiscutablement les fondations d'un dialogue, entre les gestionnaires de réseaux et les autorités organisatrices, sur les moyens à déployer et les résultats escomptés. Placées sous l'égide des préfets, elles sont chargées, sur la base d'un diagnostic partagé et objectif de l'état des ouvrages, d'élaborer un programme prévisionnel de tous les investissements envisagés sur le réseau de distribution publique. Ces conférences

ne concernent, aujourd'hui, que la distribution d'électricité, mais doivent, à terme, s'étendre à la distribution gazière.

Pour répondre à la problématique de densité de l'agglomération parisienne, quatre conférences départementales (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne et Val-d'Oise) se sont tenues, de novembre à décembre 2012, sur le territoire du Sigeif. Les missions de chaque maître d'ouvrage (Sigeif et ERDF) consistent maintenant à élaborer un diagnostic portant sur l'état des ouvrages et à concevoir une démarche pluriannuelle d'investissement, fondée sur des perspectives chiffrées et localisées par ouvrage.

Une conférence interdépartementale, assise sur les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, a également été organisée le 21 décembre 2012. Par le nombre d'habitants concernés, elle s'est positionnée comme la plus importante du territoire métropolitain.

Ces conférences ont permis à ERDF, au Sigeif et aux autres AODE d'appréhender cette démarche concertée et de mettre en exergue des points d'amélioration, notamment sur le diagnostic réalisé au cours du premier semestre 2013.

“ Les flux financiers, consacrés au renouvellement, à l’extension et à la maintenance, doivent être clairement identifiés pour veiller à l’équilibre de la valeur nette comptable des ouvrages. ”

Contrôle comptable et financier

Le Syndicat s’assure du maintien en état de fonctionnement des ouvrages de distribution de gaz et d’électricité, sans dégradation de qualité dans le temps et tout au long des contrats de concession.

Les flux financiers, consacrés au renouvellement, à l’extension et à la maintenance, doivent être clairement identifiés pour veiller à l’équilibre de la valeur nette comptable des ouvrages, par le biais des amortissements et des provisions constituées. Ces éléments permettent à l’autorité concédante d’éviter les risques liés à une mauvaise exécution du service public par les concessionnaires.

Concession gaz

Le contrôle effectué en 2012, relatif à l’exercice 2011, a confirmé et approfondi certaines avancées significatives (processus informatisé retenu pour suivre les affaires et procéder à la mise en inventaire et aux retraits, justification de la variation du patrimoine concédé d’une année sur l’autre, explicitation des principes retenus en matière d’amortissements...).

Ce contrôle a également permis de poursuivre des tests de traçabilité entre les opérations physiques d’investissement réalisées au titre de l’exercice et les données d’inventaire. Toutefois, certaines informations, essentielles pour garantir la traçabilité et l’analyse des données financières, ne sont pas transmises ou restent insuffisantes, notamment la justification et l’impact de la provision pour renouvellement sur les comptes de la concession, ou encore la justification des dotations aux amortissements pratiquées et imputées au compte d’exploitation de la concession (caducité, dépréciation). Les éléments présentés au titre de l’exploitation ne peuvent être considérés comme constituant un compte d’exploitation de la concession. Il s’agit, pour l’essentiel, de postes de produits et de charges reconstitués à la maille du Syndicat.

Le Syndicat relève notamment :

- > L’insuffisance de détail relative aux natures de charges regroupées dans les comptes d’exploitation, notamment en ce qui concerne les efforts de maintenance.
- > L’insuffisance de détail relative aux natures de produits regroupées dans l’agrégat “recettes hors achemine-

ment”, notamment en ce qui concerne les facturations de participations pour raccordement et les produits calculés.

- > Les incertitudes en ce qui concerne le caractère exhaustif des produits et charges présentés au titre du compte d’exploitation.
- > L’absence de justification concernant les charges d’amortissement relatives aux biens en propriété, imputées au compte d’exploitation pour la première fois en 2011.

Ainsi, cette année encore, et malgré des évolutions favorables, le contrôle demeure incomplet en ce qui concerne la justification des montants relatifs aux droits du concédant et aux financements du concessionnaire, la traçabilité du compte d’exploitation et la justification de la constitution et de l’emploi des provisions pour renouvellement.

Concession électricité

En ce qui concerne la concession électricité, les efforts consentis par le concessionnaire, dans le détail des informations transmises, ont permis d’améliorer la lisibilité et la compréhension des enjeux financiers associés au domaine concédé, notamment dans la description du patrimoine

VALEUR COMPTABLE DES PATRIMOINES CONCÉDÉS AU 31.12.2012

CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL

	2012	2011	Variation (%)
Conduites de distribution			
Longueur (km)	9 371	9 367	0,0 %
Valeur brute (M€)	833,0	809,4	2,9 %
Valeur nette (M€)	451,6	446,5	1,1 %
Valeur de remplacement (M€)	1821,1	1766,1	3,1 %
Postes de détente			
Nombre	3 002	3 022	- 0,7 %
Valeur brute (M€)	26,9	26,8	0,4 %
Valeur nette (M€)	16,2	16,7	- 3,0 %
Valeur de remplacement (M€)	37,9	37,3	1,6 %
Branchements et conduites montantes			
Nombre de points de livraison	1 233 009	1 247 148	- 1,1 %
Valeur brute (M€)	571,4	547,8	4,3 %
Valeur nette (M€)	364,5	352	3,6 %
Valeur de remplacement (M€)	1620,6	1573,7	3,0 %
Valeur totale des ouvrages			
Valeur brute (M€)	1431,3	1384,0	3,4 %
Amortissements (M€)	599,1	568,8	5,3 %
Valeur nette (M€)	832,2	815,2	2,1 %
Taux d'amortissement (%)	41,9 %	41,1 %	1,9 %
Valeur de remplacement (M€)	3479,7	3377,1	3,0 %

Source : GrDF.

CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ

	2012	2011	Variation (%)
Longueur des réseaux BT + HTA (km)	8 469	8 427	0,5 %
Valeur brute (k€)	734 285	691 194	6,2 %
Amortissements (k€)	347 439	326 254	6,5 %
Valeur nette (k€)	386 846	364 940	6,0 %
Taux d'amortissement (%)	47,30 %	47,2 %	0,2 %
Provisions constituées pour renouvellement (k€)	218 150	227 487	- 4,1 %
Valeur de remplacement (k€)	1 108 870	1 050 243	5,6 %

Source : ERDF.

Tant pour la concession gaz que pour celle de l'électricité, les taux d'amortissement traduisent, comme les années précédentes, un vieillissement des patrimoines concédés.

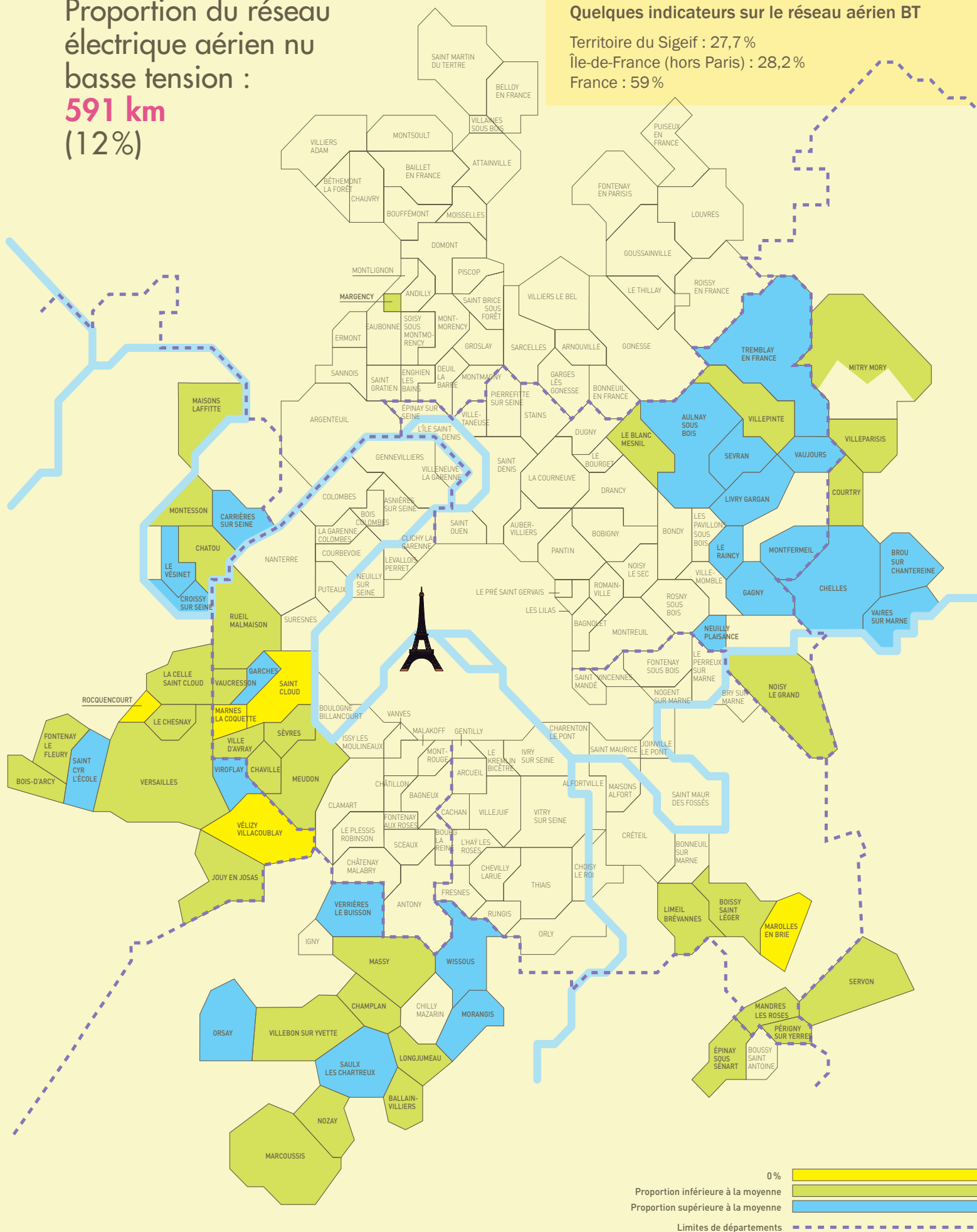
Proportion du réseau
électrique aérien nu
basse tension :
591 km
(12%)

Quelques indicateurs sur le réseau aérien BT

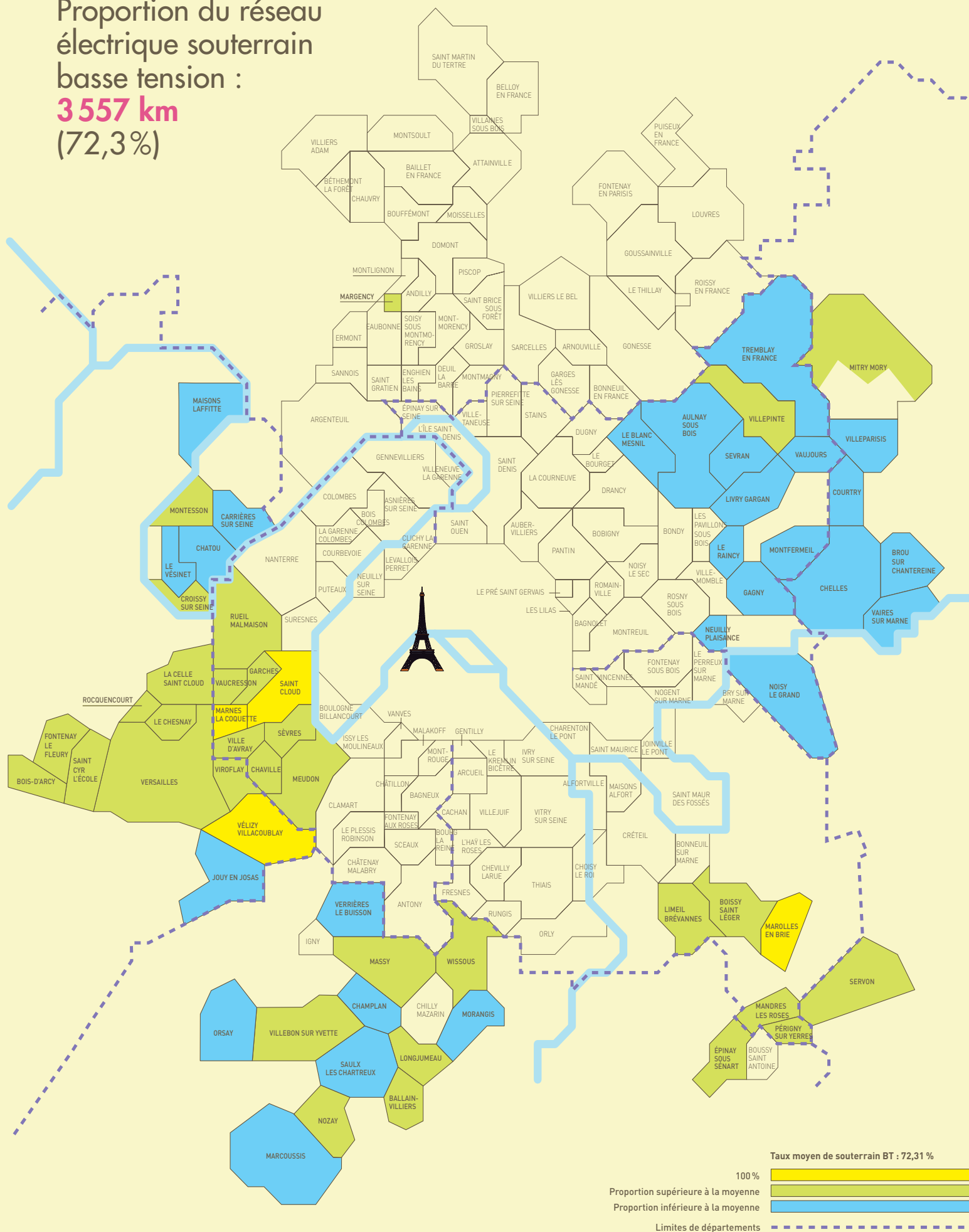
Territoire du Sigeif : 27,7 %

Île-de-France (hors Paris) : 28,2 %

France : 59 %

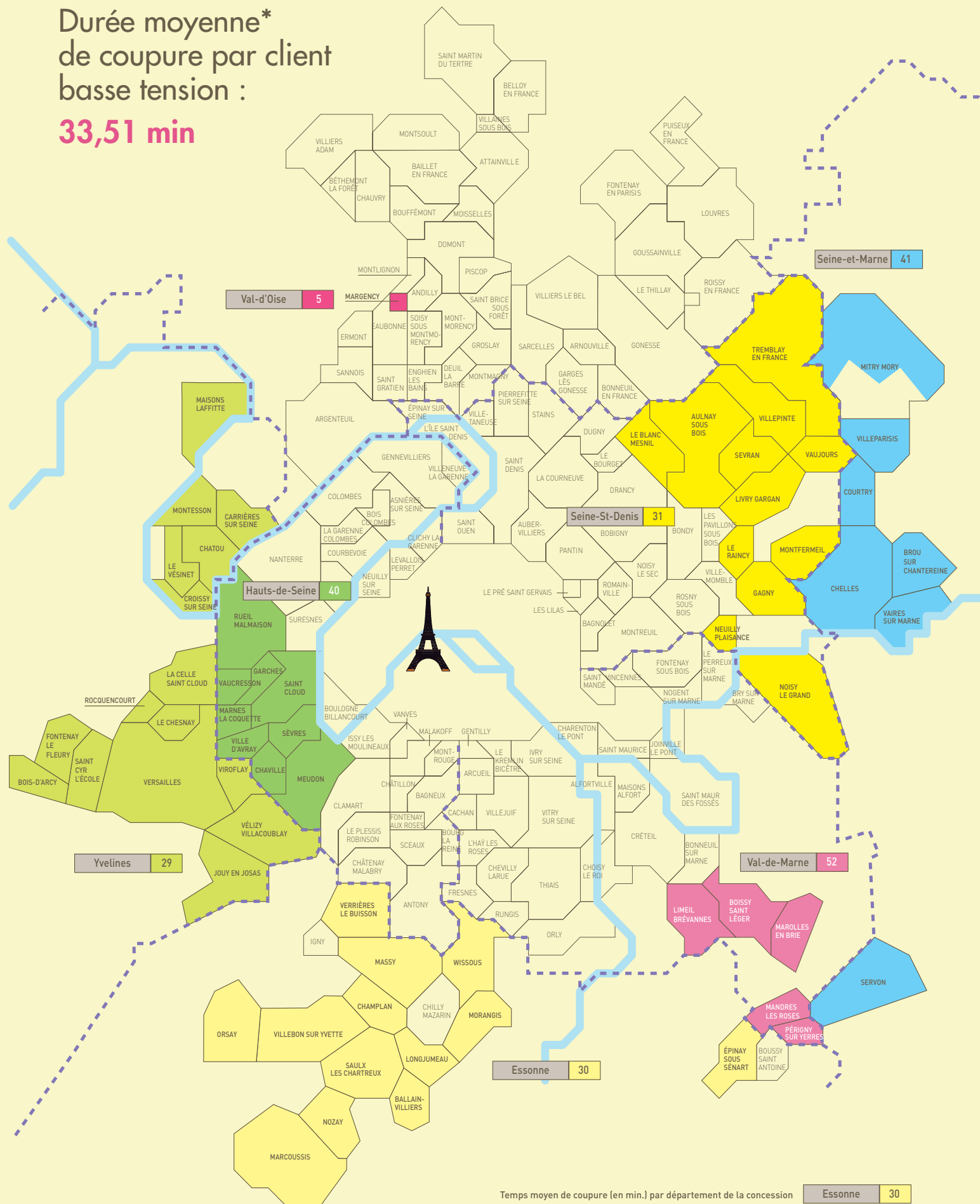


Proportion du réseau
électrique souterrain
basse tension :
3557 km
(72,3%)



Durée moyenne*
de coupure par client
basse tension :

33,51 min



Temps moyen de coupure (en min.) par département de la concession

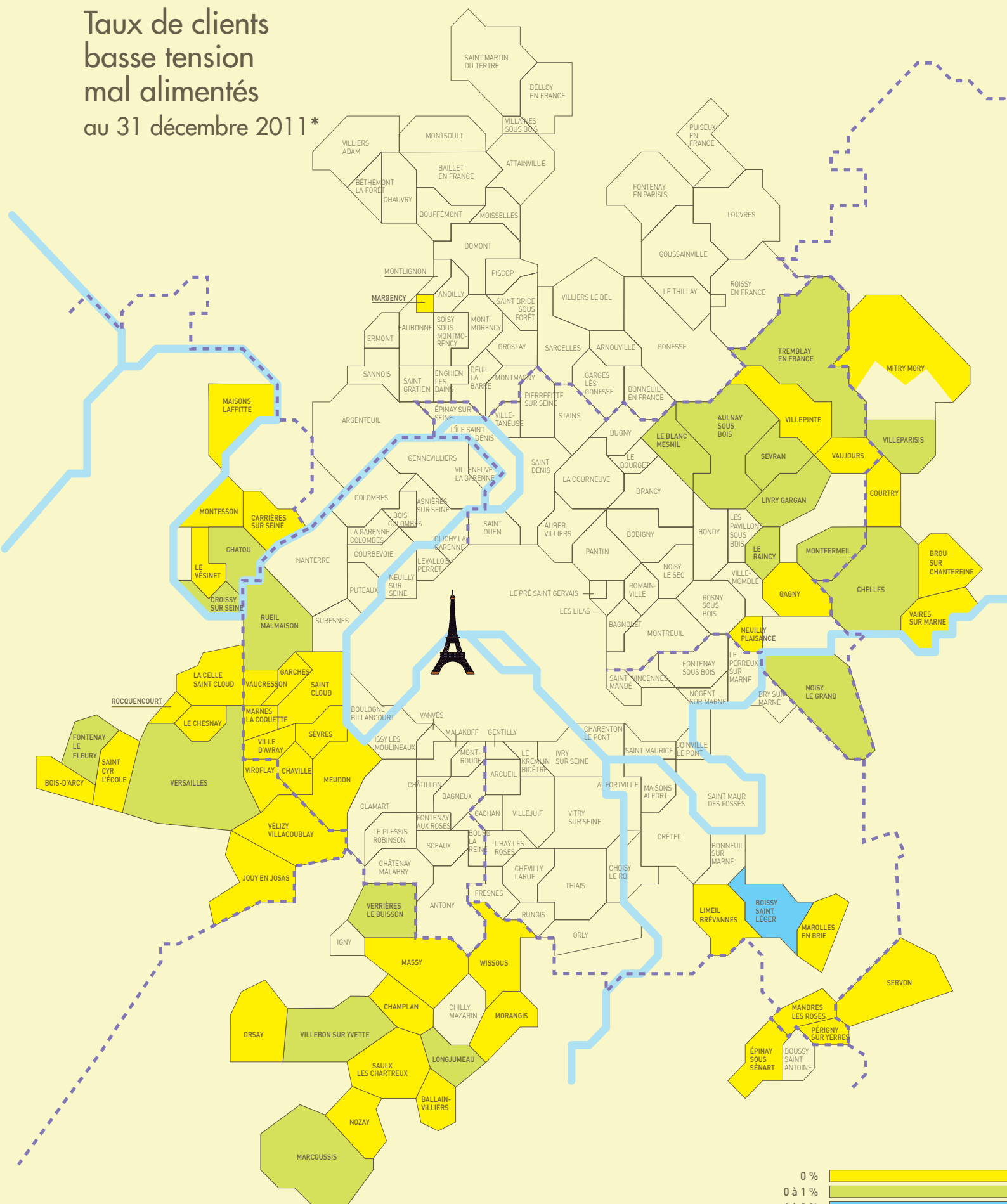
Essonne 30

* Toutes causes confondues : production, réseaux de transport, postes sources et réseaux de distribution publique (HTA et BT).

Communes adhérant à la seule compétence gaz

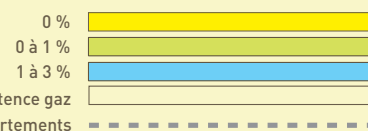
Limites de départements

Taux de clients basse tension mal alimentés au 31 décembre 2011*



* Éléments issus du rapport de contrôle effectué en 2012, au titre de l'exercice 2011.

Communes adhérant à la seule compétence gaz
Limites de départements



localisé en concession et dans la valorisation des investissements récents. Ces avancées doivent toutefois être complétées, notamment en ce qui concerne la justification du droit du concédant et le mécanisme de la provision pour renouvellement.

À la difficulté de justifier la traçabilité des valeurs relatives au patrimoine ancien – et surtout du patrimoine non localisé – s'ajoute la méthodologie d'élaboration du compte d'exploitation de la concession, qui ne garantit pas systématiquement le lien entre les valeurs présentées et l'exploitation de la concession.

Un des paramètres essentiels du diagnostic financier de la concession souffre également d'une absence de traçabilité : la justification des financements réciproques du concessionnaire et du concédant.

Le contrôle 2012 souligne cinq points particuliers :

> La valorisation des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif doit être conforme aux coûts réels engagés.

> Les participations aux coûts de raccordements versées par les tiers constituent des financements du concédant, et, quel que soit le traitement comptable et fiscal retenu, le conces-

sionnaire doit donc mettre en place un suivi des montants concernés, dans la perspective de la fin de la concession.

> Les provisions pour renouvellement sont prélevées sur les factures payées par les usagers et constituent des financements affectés. Quel que soit leur sort, affectation au renouvellement ou reprise, elles constituent des financements du concédant et doivent être identifiées comme tels.

> Le sort réservé aux financements récupérés par ERDF, à l'issue du changement de méthode comptable du 1^{er} janvier 2005, que ce soit pour son compte ou pour celui de l'autorité concédante, doit faire l'objet d'une information suffisamment détaillée par nature, valeur et affectation.

> Enfin, le sort réservé par le concessionnaire à la provision relative aux immobilisations non localisées parvenues à leur date de renouvellement théorique milite, en vue d'une clarification, en faveur d'un approfondissement des travaux de contrôle sur pièce au cours des prochains audits.

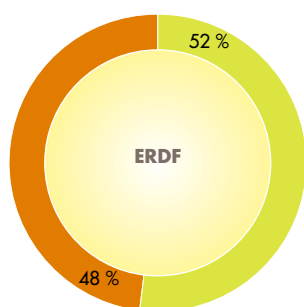
Enquêtes annuelles de satisfaction auprès des usagers

L'exercice du contrôle est fondamental dans la gestion de la qualité. Pour mesurer la satisfaction du client, il est le recueil et l'analyse des éléments relatifs aux attentes des clients, d'autant que l'ouverture à la concurrence a changé la donne. Pour répondre à cet enjeu, le Sigeif a mis en place, en collaboration avec l'Ifop, deux enquêtes barométriques auprès de la population du territoire, sur la base de deux échantillon, gaz et électricité.

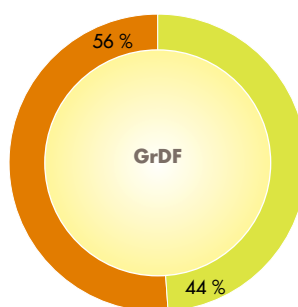
L'originalité de ces enquêtes d'opinion réside dans la part qui est faite entre le comportement du citoyen et l'attitude du consommateur face à des questions comme la surveillance des réseaux, l'environnement, la qualité des services délivrés par les fournisseurs, les tarifs ou la libéralisation. Les résultats permettent de dresser un panorama complet de l'évolution des esprits. Ils mettent en valeur des attentes légitimes, même si certaines peuvent paraître antinomiques, à l'image de celles portant tout à la fois sur des prix de l'énergie modérés et sur des augmentations d'investissements liées à la préservation de l'environnement et à la maîtrise de l'énergie.

LA PERCEPTION DES USAGERS : EXTRAIT DES ENQUÊTES IFOP RÉALISÉES POUR LE COMPTE DU SIGEIF ⁽¹⁾

Question : "Depuis le 1^{er} janvier 2008, ERDF et GrDF sont des sociétés indépendantes. Le saviez-vous ?"

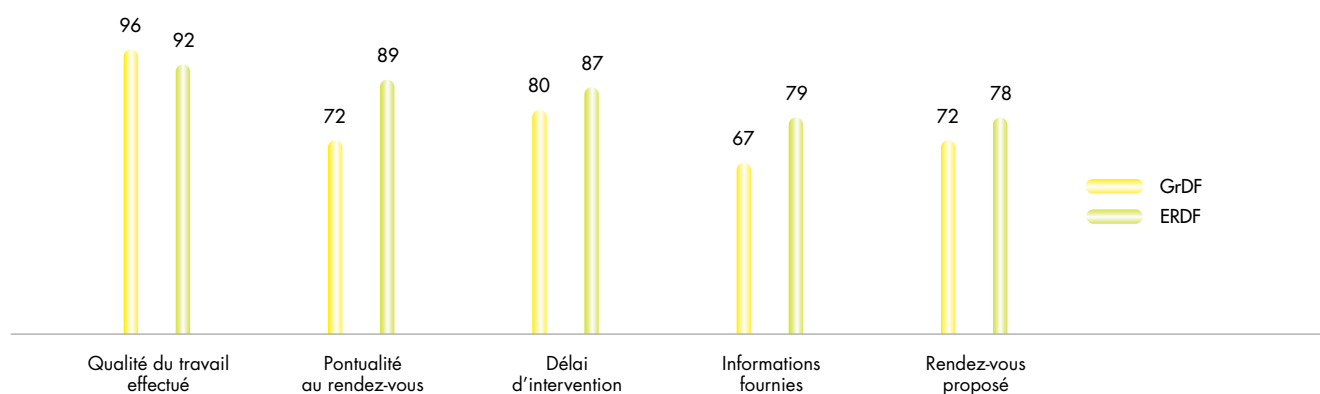


● Oui, je le savais
● Non, je ne le savais pas

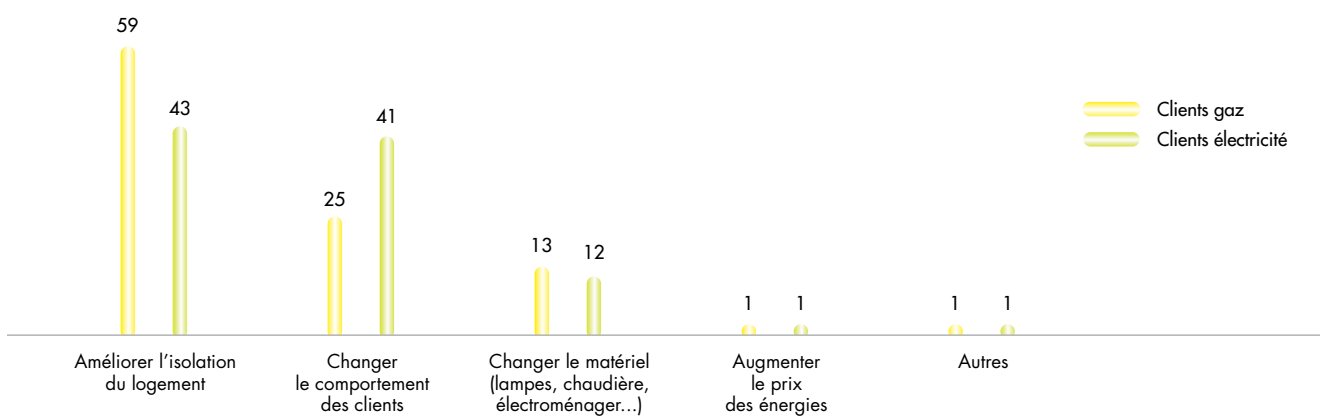


● Oui, je le savais
● Non, je ne le savais pas

SATISFACTION VIS-À-VIS DES INTERVENTIONS DES CONCESSIONNAIRES (total satisfait, en %)



LES ACTIONS À PRIVILÉGIER POUR RÉDUIRE LA DEMANDE D'ÉNERGIE (en %)



(1) Enquêtes réalisées par l'Ifop pour le compte du SigEIF, du 19 novembre au 3 décembre 2012, auprès d'un échantillon de mille personnes pour chaque énergie, représentatif des clients-usagers de l'électricité et du gaz naturel sur le territoire du Syndicat.



TCFE, un nouveau service pour les communes

Au fil des nouvelles réglementations, et de la complexité de certaines d'entre elles, le Sigeif s'organise pour faciliter l'adaptation de ses communes et, au besoin, se substituer à celles-ci. La gestion de la nouvelle taxe sur l'électricité en est un nouvel exemple.

Sécuriser la perception de la taxe

Sous l'impulsion d'une directive européenne de 2003, qui fait obligation de taxer les consommations d'électricité sur la base des quantités consommées, la loi NOME du 7 décembre 2010 a instauré la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), qui se substitue à la taxe locale sur l'électricité (TLE).

L'évolution de cette fiscalité énergétique affectée aux budgets des collectivités a conduit le Sigeif à proposer, depuis le 1^{er} janvier 2012, à ses communes adhérent à la compétence électricité, les moyens d'en sécuriser les recettes, notamment par la mutualisation de sa perception et la professionnalisation du contrôle des redevables de cette taxe.

D'une taxe à l'autre

Sous l'empire de l'ancien dispositif, les communes fixaient le taux de la TLE par un coefficient pondérateur plafonné à la valeur de 8. Son assiette était constituée de 80 % du montant de la facture pour les puissances inférieures ou égales à 36 kVA (ménages et petits professionnels) et de 30 % pour les puissances de 36 à 250 kVA (PME et PMI). Les puissances supérieures à 250 kVA n'étaient pas taxées. Les consommateurs d'électricité étaient ainsi redevables d'une taxe qui augmentait mécaniquement avec le prix de l'électricité. L'assiette de la nouvelle TCFE repose sur les volumes consommés, et non plus sur les montants facturés. L'éclairage public est également taxé, ainsi que les puissances supérieures à 250 kVA, qui font l'objet d'une taxe instituée au profit de l'État.

Par ailleurs, et afin de préserver le dynamisme de la recette, le plafond du coefficient pondérateur est dorénavant ancré sur l'indice des prix à

la consommation (hors tabac). Pour le dispositif du Sigeif, le coefficient a été fixé à 8,12 pour l'année 2012. Il passera à 8,28 en 2013.

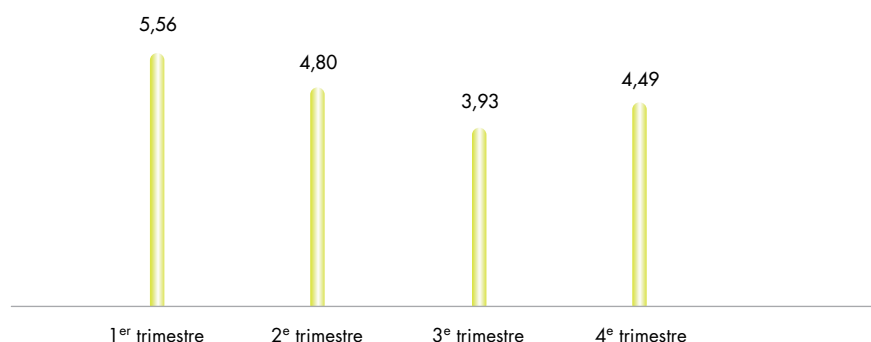
Collecter la taxe pour le compte des communes

Pour pallier les difficultés de recouvrement de la taxe et de son contrôle, d'autant plus complexes que le nombre de fournisseurs d'électricité a fortement augmenté, le Sigeif a proposé à ses communes adhérent à la compétence électricité de la collecter, pour leur compte, auprès des fournisseurs concernés, puis de leur en reverser le produit.

En 2012, cinquante et une communes ont confié la gestion de la TCFE au Sigeif. Sur les quatre premiers trimestres, ce sont près de 18,8 millions d'euros – en année pleine –, versés par onze fournisseurs, qui ont ainsi été contrôlés puis reversés aux communes.

MONTANT DE LA TCFE EN 2012 (en millions d'euros)

TOTAL : 18,8 MILLIONS D'EUROS



Liste des redevables sur le territoire du Sigeif

- > Alterna
- > EDF
- > Enel
- > Enercoop
- > Energem
- > GDF Suez
- > GEG Source d'énergies
- > Lampiris
- > Planète Oui
- > Poweo Direct Énergie
- > Proxelia

Rectification d'anomalies

L'année 2012 a permis de corriger un nombre important d'anomalies de versement, et notamment :

- > L'application de coefficients erronés pour le calcul du montant de la taxe portant sur les consommations 2011.
- > L'application des frais de gestion erronés.

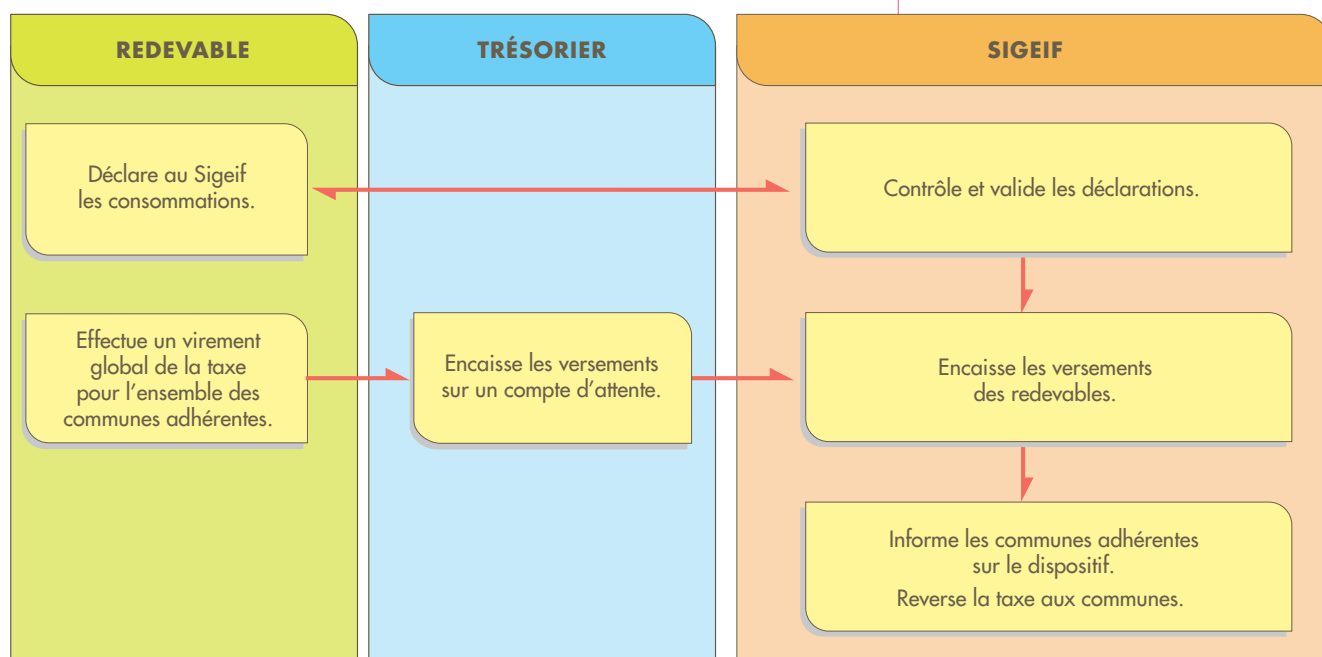
La rectification de ces anomalies,

pouvant représenter jusqu'à 15 % du montant du versement de certains fournisseurs, résulte du contrôle trimestriel réalisé par les services du Syndicat sur les déclarations dues par les redevables.

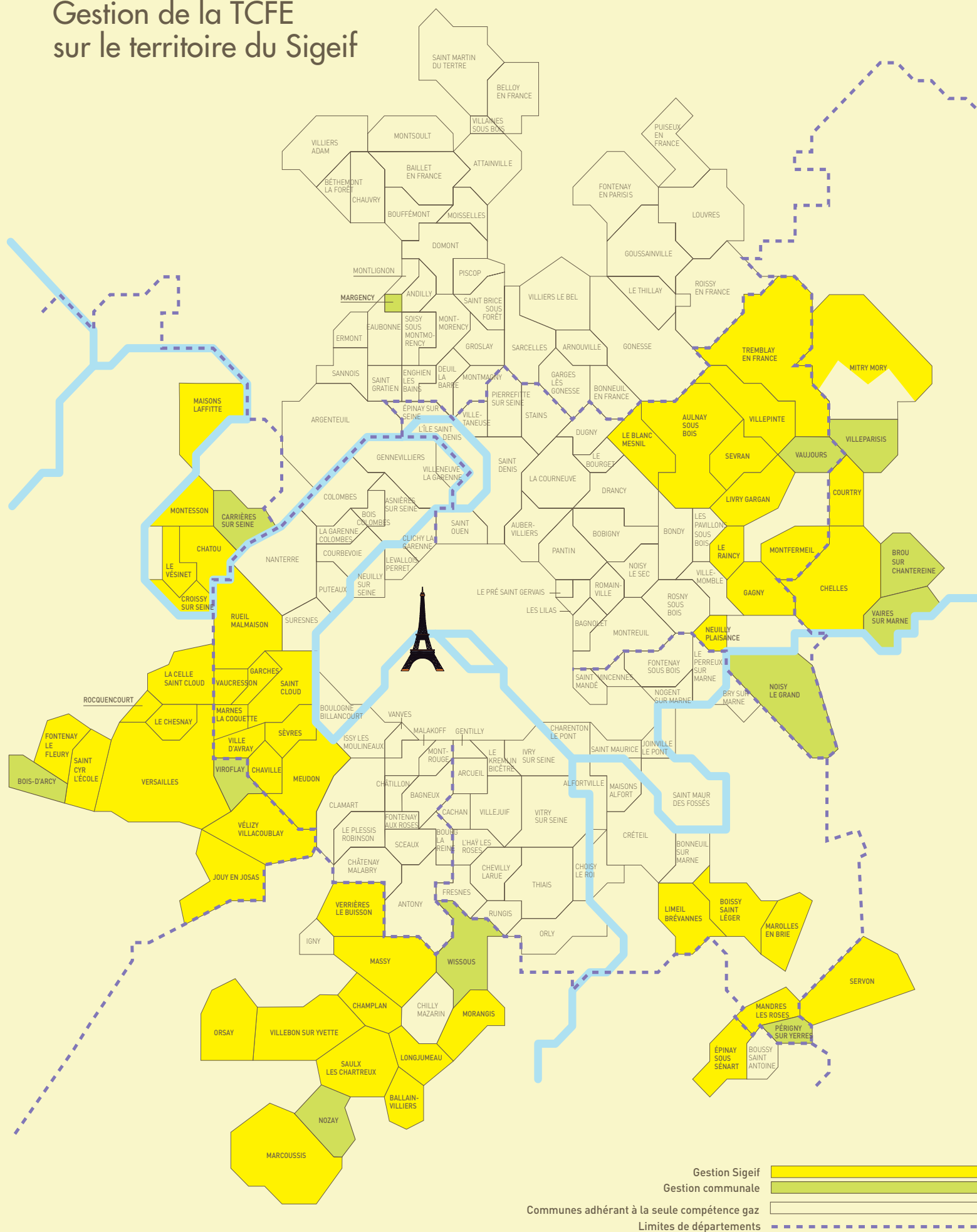
Un contrôle annuel sera également opéré sur la base des données d'acheminement du distributeur. L'année 2012 étant la première année du dispositif, un travail approfondi sur les quantités acheminées sera réalisé

lorsque toutes les données seront disponibles. D'ores et déjà, ces données, pour 2011, ont montré qu'un des fournisseurs ne s'acquittait pas de la taxe. La prise de contact avec ce redevable a permis de s'assurer que les versements seront dorénavant effectués et d'engager un dialogue pour régulariser sa situation.

PROCESSUS DE PERCEPTION MUTUALISÉE DE LA TCFE



Gestion de la TCFE sur le territoire du Sigeif





Veiller à la sécurité et au respect de l'environnement

Une priorité pour le Syndicat : garantir la sécurité des usagers, dans le respect de l'environnement et de l'esthétique urbaine. Une mission quotidienne, qui se traduit par la poursuite de l'enfouissement des réseaux électriques et le développement et la qualité de l'éclairage public.

Enfouissement des lignes électriques aériennes

Sécurité, qualité et esthétique

L'enfouissement des réseaux électriques présente un double avantage. Les nouvelles canalisations offrent une plus grande capacité de transit, tout en étant protégées des intempéries et constituent un facteur de sécurisation et de qualité. L'enfouissement contribue, par ailleurs, à améliorer l'esthétique de notre espace urbain, défiguré par les lignes aériennes. Par le biais de diverses conventions de partenariat, et fort de son expertise technique, administrative et financière, le Sigeif offre des réponses adaptées à chacune de ses communes adhérentes pour l'électricité (voir "La maîtrise d'ouvrage", page 71).

En 2012, le Syndicat a participé financièrement, via la redevance R2, à soixante et une opérations d'enfouissement (mandatées en 2010), à hauteur de 43,85 % de leur montant hors taxes, déduction faite de la participation du concessionnaire. Dépendantes des initiatives communales, les contributions du Syndicat s'élèvent à 862 460 euros, pour un investissement total hors taxes de plus de 3,4 millions d'euros (contre 3,8 millions en 2011).

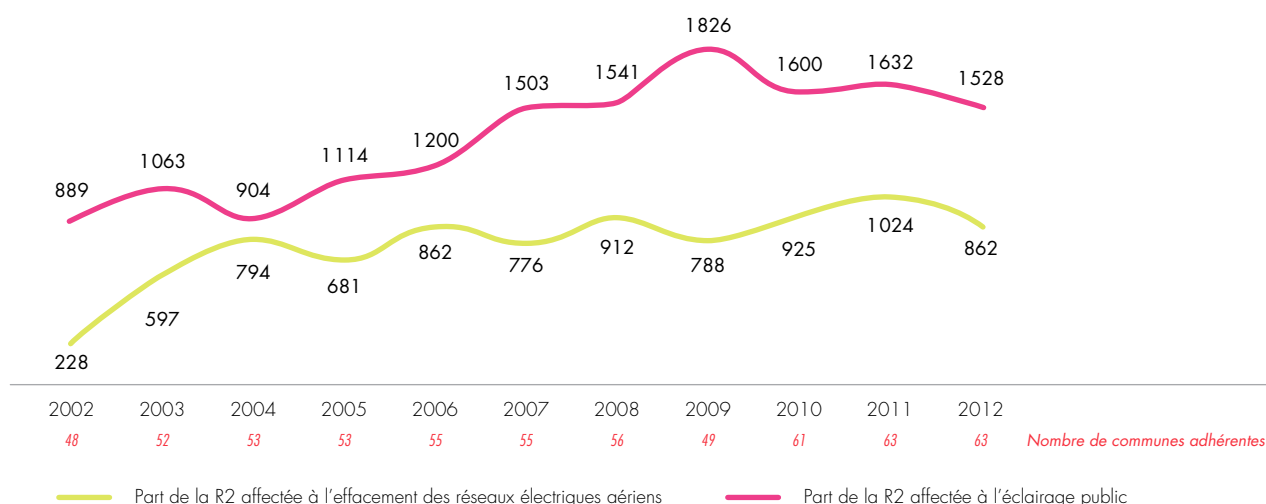
Des actions en partenariat avec les conseils généraux et ERDF

Le partenariat financier entre les départements et le Sigeif, associé aux aides apportées par ERDF, permet d'abaisser la participation financière des villes ou des communautés d'agglomération à hauteur de 25 % du coût hors taxes des travaux, et conduit même, dans certains cas, à une prise en charge totale.

> Hauts-de-Seine

En 2012, vingt-six opérations, d'un coût total de 1 703 591 euros hors taxes, ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil général des Hauts-de-Seine. Sollicité à hauteur de 500 313 euros, le département contribuera à effacer 6 738 m de lignes aériennes du paysage. À la demande du conseil général des Hauts-de-Seine, le dispositif de la convention signée avec le Sigeif le 12 mars 2001 et amendée à trois reprises par avenants (2004, 2006 et 2008) a été revisité. Le nouvel accord, conclu fin 2012, modifie notamment le taux de la participation du département (passage de 30 à 15 %) pour les opérations réalisées le long des voiries communales. Il met en place un mécanisme incitatif en faveur des opérations le long des routes départementales (maintien du taux à 30 %) en encourageant également l'enfouissement des réseaux de communications électroniques.

ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE D'INVESTISSEMENT (en milliers d'euros)



La nouvelle convention a été signée, en début d'année 2013, pour trois ans, renouvelable une fois pour la même durée.

> Val-d'Oise

En 2012, l'opération présentée au conseil général du Val-d'Oise, d'un coût total hors taxes de 26 827 euros, n'a fait l'objet de la part du département d'aucune contribution financière. Situés sur la commune de Margency, les travaux ont permis la dépose de 230 m de lignes aériennes électriques basse tension.

> Yvelines

Dans la limite des crédits annuels affectés à l'enfouissement des réseaux électriques et de communications électroniques, le conseil général des Yvelines participe, à hauteur de 30 % du coût des travaux (soumis à un plafond de 70 000 euros) réalisés sur le domaine public.

Pour le compte de ses communes adhérentes, le Sigeif se charge de constituer le dossier de demande de subvention auprès du département.

En 2012, huit opérations, d'un coût total hors taxes de 573 650 euros, ont fait l'objet d'une demande de subvention. Le concours financier apporté par le département contribuera à effacer 2 739 m de lignes aériennes du paysage.

> Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne

Lorsque ces deux départements réalisent des travaux de voirie, sur le territoire des communes adhérentes du Syndicat pour la compétence électricité, les réseaux de distribution publique peuvent être enfouis avec l'aide du Sigeif, par le biais d'une convention-cadre. Le Syndicat intervient en sa qualité de maître d'ouvrage et contribue financièrement, à parts égales, avec le conseil général intéressé.

Quatorze communes sont concernées : neuf en Seine-Saint-Denis et cinq dans le Val-de-Marne.

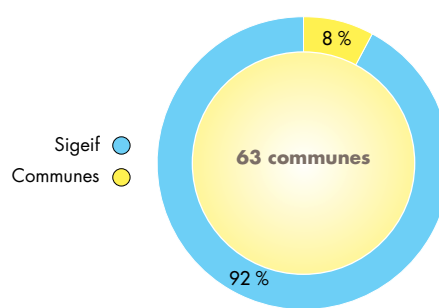
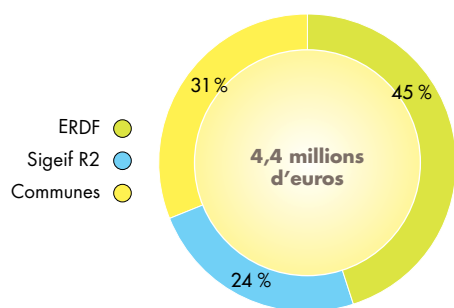
Une nouvelle convention-cadre entre le Sigeif et le conseil général de Seine-Saint-Denis, relative à l'enfouissement des réseaux électriques aériens de distribution publique le long de la voirie départementale, a été préparée, sur les mêmes bases que la précédente. Elle sera signée tout début 2013, pour une durée de deux ans.

Convention particulière entre ERDF et le Sigeif

Les dispositions de l'article 8 du cahier des charges et de l'article 4 de son annexe 1, renforcées par la signature, le 8 décembre 2011, de la convention particulière entre le Sigeif et ERDF, pour la période 2012-2014, favorisent l'enfouissement des lignes aériennes.

Cette convention, remplaçant celle de 2001, est applicable depuis le 1^{er} janvier 2012. Elle formalise l'engagement du distributeur en termes de développement durable et garantit sa participation plafond au programme annuel des travaux engagés par le Sigeif et ses communes adhérentes (1 988 246 euros en 2012, en incluant une partie de la contribution issue du programme de sécurisation de l'année 2010, pour un montant de 135 592 euros). La contribution d'ERDF pour les opérations situées à l'intérieur des "zones protégées" (zones de protection du patrimoine, sites classés ou inscrits) est maintenue à 50 % de leur coût hors taxes. Sur le reste du territoire, elle est de 40 %.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2012



La convention fixe également les modalités de la contribution supplémentaire d'ERDF liée à la sécurisation des ouvrages et à la qualité de la desserte des opérations. La participation d'ERDF, arrêtée pour le programme "article 8", peut ainsi être abondée, depuis le 1^{er} janvier 2012, en fonction du montant des opérations identifiées par finalités autres qu'esthétiques :

- > de 10 %, si son rapport sur celui du programme est compris entre 75 et 80 % ;
- > de 20 %, si ce rapport est compris entre 80 et 90 % ;
- > de 30 %, si ce rapport est supérieur à 90 %.

La convention définit, par ailleurs, les modalités d'instruction et d'exécution des programmes de travaux d'enfouissement propres à la ville de Versailles, ainsi que la participation maximale allouée annuellement par ERDF. En 2012, elle s'est élevée à 240 850 euros.

Une enveloppe budgétaire de 4,4 M€ HT

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle concernant les travaux d'enfouissement, arrêtée conjointement entre ERDF et le Sigeif le 29 juin

2012, s'élève à 4 349 265 euros hors taxes ; la participation du concessionnaire est, quant à elle, de 1 852 654 euros. Sur les soixante-huit opérations composant le programme 2012, trois relèvent de la maîtrise d'ouvrage d'une commune adhérente pour laquelle la maîtrise d'ouvrage n'a pas encore fait l'objet d'une régularisation. Les soixante-cinq autres sont assurées par le Syndicat.

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement

En exerçant la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des lignes aériennes, le Sigeif contribue à la modernisation et à la sécurisation des ouvrages tout en continuant d'œuvrer pour l'amélioration esthétique du paysage urbain. Son action relève d'une disposition de la loi du 10 février 2000 qui autorise les collectivités à exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux électriques lorsqu'elles sont l'autorité concédante.

Le Syndicat assure la coordination des travaux d'enfouissement sur cinquante-huit des soixante-trois communes adhérant à la compétence électricité.

L'effacement des lignes aériennes requiert une coordination avec les ouvrages de communications électroniques et d'éclairage public, dans la mesure où ceux-ci utilisent tout ou partie des supports du réseau électrique.

C'est également le cas pour les réseaux de très haut débit par fibre optique (voir page 74).

Le financement des travaux est réparti, suivant la spécificité de chaque opération, entre les différents maîtres d'ouvrage : la commune, le Sigeif, ERDF, le département, la communauté d'agglomération et les maîtres d'ouvrage privés tels que les titulaires d'un contrat de partenariat public-privé (PPP).

Au titre du programme d'enfouissement 2012, soixante-huit opérations ont été lancées, dont quatorze en voie de débiter, onze en cours d'étude, vingt-quatre en travaux, quinze achevées et quatre d'ores et déjà soldées.

Ces opérations représentent 18,4 km de lignes aériennes enfouies, pour une somme totale de 10,8 millions d'euros TTC, dont 5,2 millions pour le réseau électrique et 5,6 millions d'euros pour les autres réseaux.

Développement et qualité de l'éclairage public

Dans le cadre de ses missions en faveur de la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie, le Sigeif prend une part active dans le développement des installations d'éclairage public.

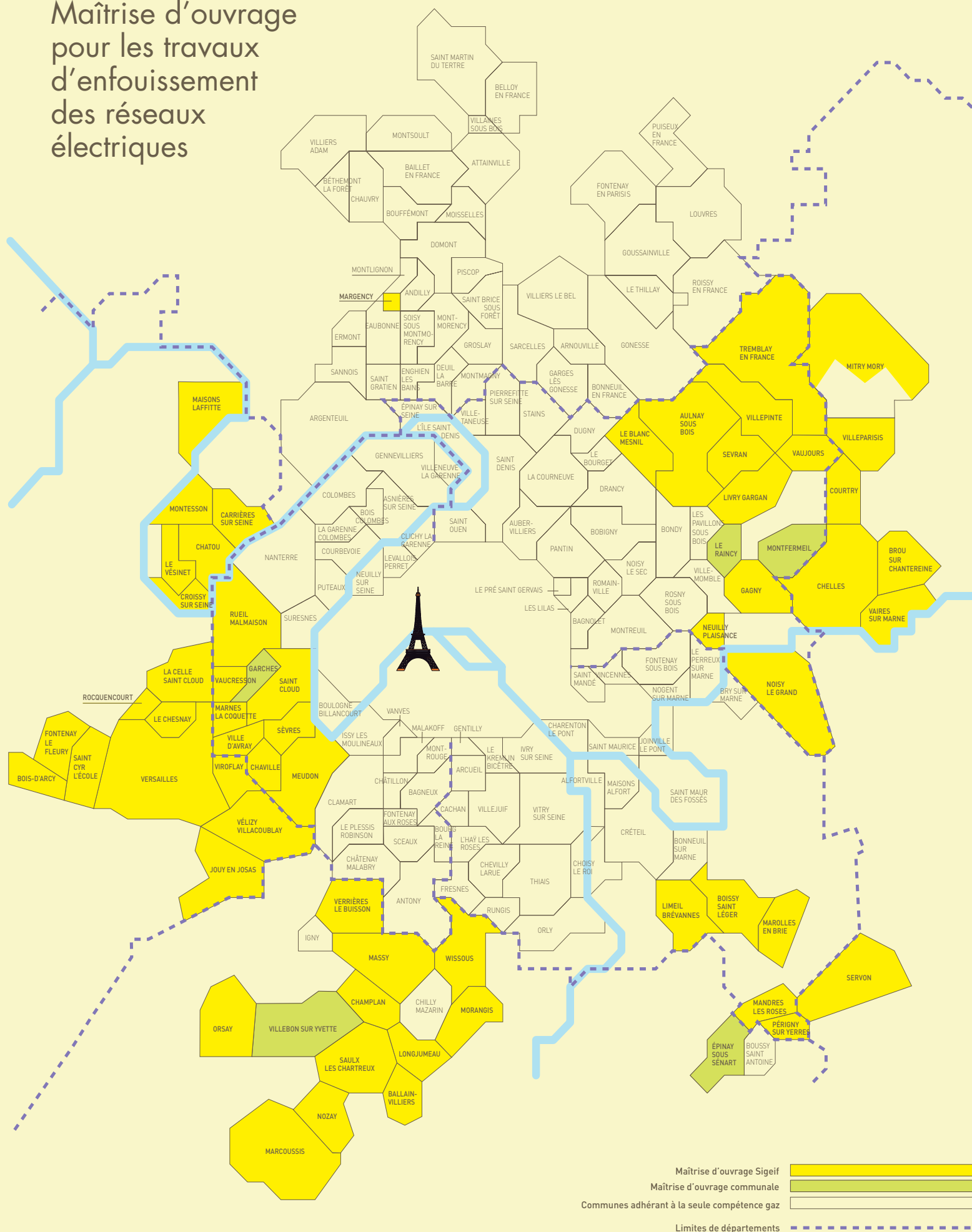
Pour l'année 2012, le Syndicat a alloué 1 527 883 euros (1 632 198 euros en 2011 et 1 600 822 en 2010) à cinquante-quatre communes sur soixante-trois, somme qui correspond à 17,77 % du montant hors taxes des travaux réalisés (8,6 millions d'euros hors taxes environ). Pour moderniser leur réseau d'éclairage public, certaines communes s'engagent dans de lourds programmes de rénovation en confiant à un tiers,

par le biais d'un partenariat public-privé (PPP), la construction et l'exploitation de leurs infrastructures. Dans le cadre de la loi du 17 février 2009, le Sigeif a œuvré pour que ces collectivités continuent de bénéficier de la part de la redevance R2 qu'elles perçoivent normalement lorsque ces travaux d'éclairage sont effectués sous maîtrise d'ouvrage publique.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT, PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2012

	Maîtrise d'ouvrage ville	Maîtrise d'ouvrage Sigeif	Total
Nombre d'opérations	3	65	68
Nombre de communes	1	30	31
Investissement (€ HT)	121 570	4 227 696	4 349 266
dont :			
Participation ERDF (€)	56 885	1 931 361	1 988 246
Redevance investissement R2 (€) (43,8 %)	28 332	1 005 795	1 034 127
Participation des communes (€)	36 353	1 290 540	1 326 893
Longueur des lignes aériennes déposées (m)	425	18 008	18 433
Longueur des canalisations construites (m)	380	15 690	16 070
Coût moyen d'enfouissement (€/m déposé)	286	235	236

Maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques



Télécommunications et très haut débit : vers une nouvelle convention

À la suite des évolutions réglementaires relatives à la maîtrise d'ouvrage survenues en 2009 (article L.2224-35 du CGCT, modifié par l'article 28 de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009) et concernant les télécommunications et communications électroniques, notamment les réseaux à très haut débit par fibre optique, la convention de 2006 liant l'opérateur historique au Sigeif s'en est trouvée caduque.

La FNCCR, l'AMF et France Télécom ont décidé de refondre l'accord intervenu le 7 juillet 2005, sur lequel s'appuyait la dite convention. Engagées depuis plusieurs mois, les discussions se sont conclues fin 2011 par un accord dont la formalisation est intervenue le 30 janvier 2012, avec la signature d'une convention.

De son côté, le Sigeif aspire à renouer le dialogue en vue d'élaborer et de signer une nouvelle convention avec les opérateurs de communications électroniques.

Enfouissement coordonné des réseaux

En cas de remplacement d'une ligne électrique aérienne de distribution publique par une canalisation souterraine (enfouissement), à l'initiative de la commune ou du Syndicat, tout opérateur (télécommunications ou vidéocommunication) – occupant précaire et révocable de l'appui commun – procède au remplacement de la totalité de sa ligne aérienne en utilisant la partie aménagée à cet effet par la collectivité ou le Syndicat. L'opérateur de communications

électroniques prend à sa charge les coûts de dépose, de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements, c'est-à-dire la fourniture du câble et la réalisation de son câblage, les coûts d'études et d'ingénierie correspondants. Il est tenu également de participer, à hauteur de 20 %, au financement de la tranchée nécessaire à l'enfouissement de la ligne électrique et de la ligne de communications électroniques (arrêté du 2 décembre 2008).

L'article L.2224-35 du CGCT invite les parties, commune et opérateur, à établir une convention dans laquelle seront fixées les modalités de réalisation et d'occupation de l'ouvrage partagé, les responsabilités et la participation financière de chaque partie.

Si les infrastructures communes de génie civil créées par la collectivité territoriale lui appartiennent, les infrastructures d'accueil d'équipements de communications électroniques, en particulier les fourreaux et les chambres de tirage, peuvent faire l'objet d'une prise en charge financière partielle ou complète par la commune, qui dispose alors d'un droit d'usage ou de propriété sur ces infrastructures, suivant les conditions prévues dans la convention précitée.

Développement du très haut débit et déploiement de la fibre optique

La loi de modernisation de l'économie (LME) (loi n° 2008-776 du 4 août 2008) impose un développement des réseaux à très haut débit par fibre optique, avec des objectifs chiffrés à court et moyen termes.

La prise en compte de ce texte conduit les communes à demander au Syndicat, lors des opérations d'enfouissement coordonné, la pose de fourreaux de communications électroniques surnuméraires.

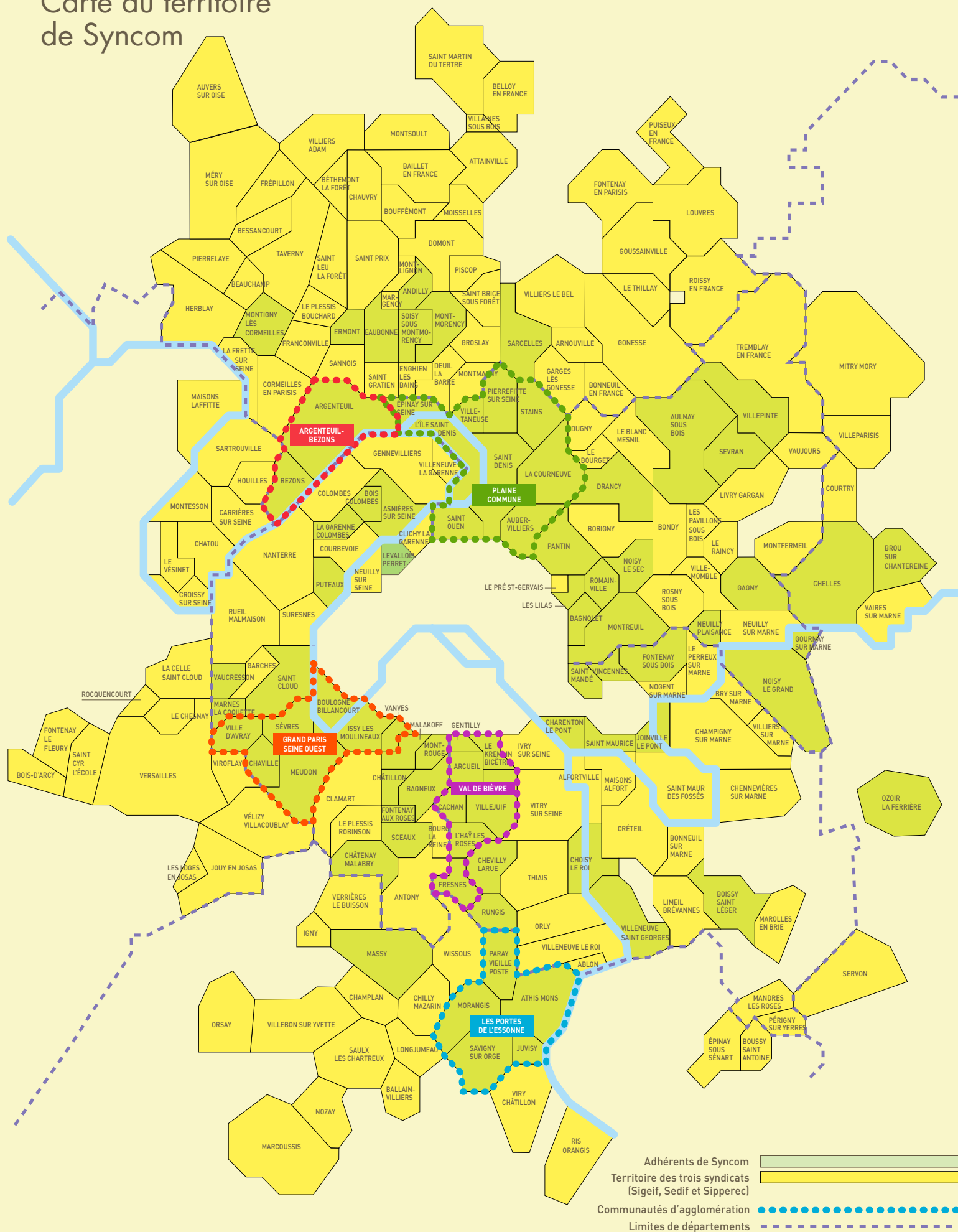
Dans le but d'optimiser, dans un premier temps, les coûts liés aux extensions et, en conséquence, d'accélérer le déploiement de la fibre, le Code des postes et télécommunications permet, sous réserve de la signature d'une convention entre l'autorité concédante du projet, l'opérateur chargé de l'établissement et l'exploitation des ouvrages concernés, le distributeur et l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, l'utilisation des supports de réseau électrique de distribution publique.

Convention avec la communauté d'agglomération Europ'Essonne

Sollicité par l'opérateur Tutor Europ'Essonne, le Sigeif a approuvé, lors du comité réuni le 18 décembre 2012, une convention pour l'établissement et l'exploitation, sous certaines conditions, d'un réseau de communications électroniques en fibre optique sur supports de lignes aériennes électriques sur les communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Massy, Morangis, Villebon-sur-Yvette et Saulx-les-Chartreux, toutes les sept membres de la communauté d'agglomération d'Europ'Essonne.



Carte du territoire de Syncom





6

Aider les communes à améliorer leur efficacité énergétique

Le Sigeif est présent auprès de ses communes adhérentes pour leur apporter des conseils et mettre à leur disposition les outils nécessaires à une gestion locale efficace de l'énergie.

Accompagner la politique énergétique des communes

Dans le cadre de l'intercommunalité, le Sigeif accompagne les communes dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale. L'énergie se maîtrise là où elle se consomme : la commune – "brique élémentaire" du territoire – joue donc un rôle primordial et dispose, seule, de la capacité d'agir sur son patrimoine et son territoire.

La démarche proposée, associant la commune et le Sigeif, se fonde sur le principe du "cinquième combustible", considérant l'efficacité énergétique comme un combustible à part entière. Elle vise également à former le personnel communal, sensibiliser le citoyen-consommateur et promouvoir les nouvelles technologies.

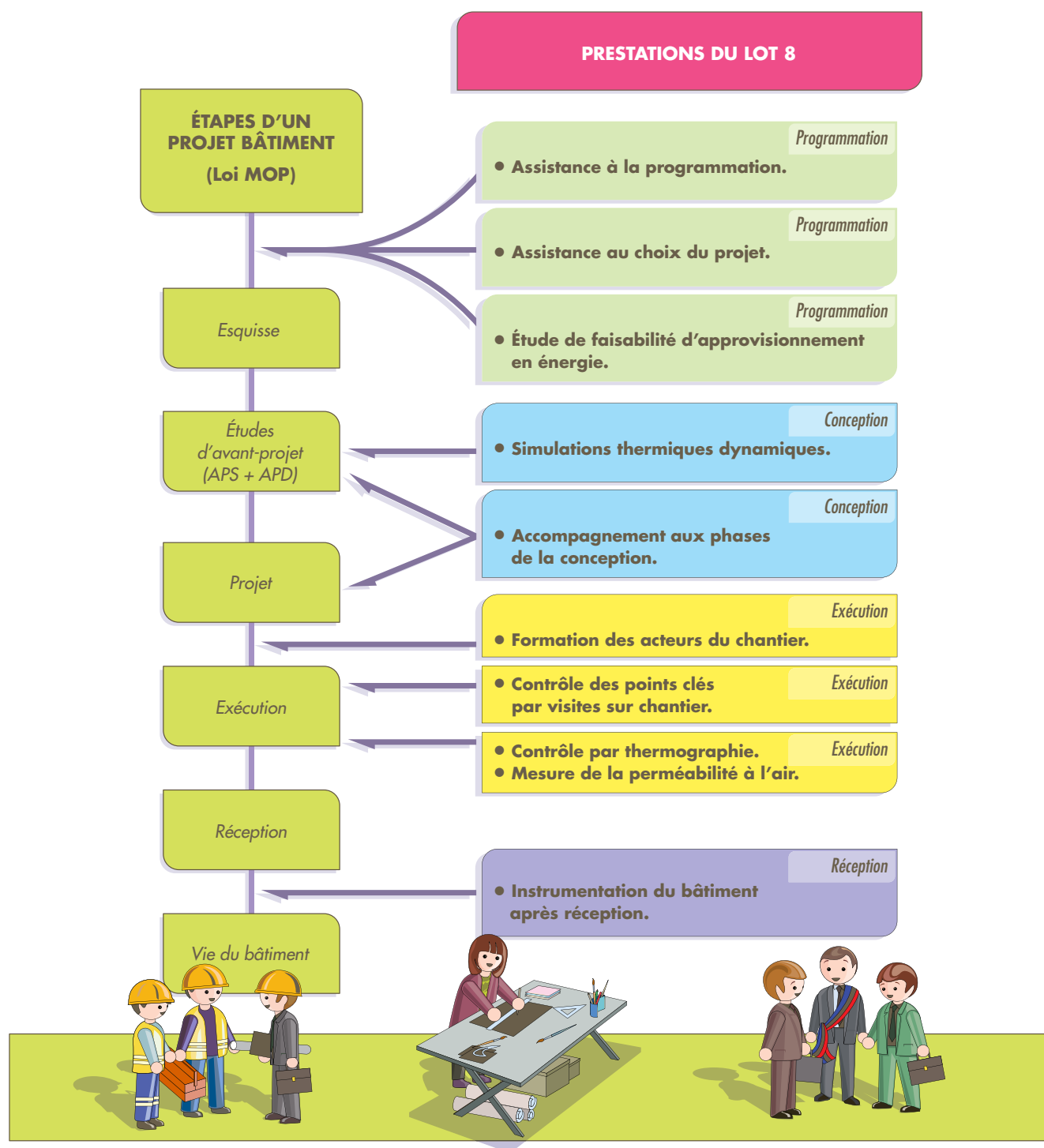
Conseiller

Le Sigeif fournit plusieurs outils à ses communes adhérentes :

- > Un bilan énergie patrimonial identifiant les différents postes de consommation et les axes de progrès, tout en mettant en perspective la situation de la commune par rapport à des moyennes nationales.
- > L'optimisation tarifaire des contrats de gaz et d'électricité des bâtiments communaux et la mise en place d'un tableau de bord énergie.
- > Un bilan carbone patrimonial. Chaque consommation d'énergie sur le patrimoine de la collectivité induit des émissions de CO₂, qui diffèrent selon la nature et les usages des énergies (fioul, gaz, électricité, carburant...). Ce bilan met en évidence les postes les plus émetteurs, jusqu'à présent difficilement identifiables en raison du caractère diffus des différentes consommations d'énergie.

En 2012, la commune de Montesson a été accompagnée par le Sigeif. Conformément à la démarche, un bilan énergie patrimonial a été effectué et présenté aux élus en comité développement durable. Un tableau de bord énergie a également été remis aux services techniques afin de leur permettre de suivre leurs consommations d'énergie et évaluer l'efficacité de leurs actions. Enfin, un bilan carbone patrimonial a été élaboré.

PRESTATIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DU LOT 8 DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SIGEIF



“ L’énergie se maîtrise là où elle se consomme. La commune – brique élémentaire du territoire – dispose, seule, de la capacité d’agir sur son patrimoine et sur son territoire. ”

Former

En partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le Sigeif a animé, en avril 2012, un module de formation destiné aux responsables énergie, environnement ou bâtiment des collectivités.

L’objectif de cette formation consistait à identifier les enjeux financiers et environnementaux de l’énergie, à promouvoir la maîtrise de la demande d’énergie et les énergies renouvelables, et à appréhender le nouveau contexte et les dispositifs réglementaires.

Promouvoir

Le Sigeif participe financièrement à l’aide à la décision (diagnostics thermiques et diagnostics de parcs automobiles) et à l’acquisition (station GNV, vélos à assistance électrique pour le personnel communal et panneaux solaires thermiques). En 2012, le montant global de subvention délivrée s’est élevé à 19 249 euros.

De plus, une subvention exceptionnelle d’un montant de 3 375 euros a été versée à la ville de Nanterre au titre de l’expérimentation d’un éco-générateur en partenariat avec GrDF (cf. paragraphe “Veille technologique et expérimentation”).

Fournir de nouveaux outils

Le groupement de commandes de gaz naturel et d’efficacité énergétique, mis en place par le Sigeif, fournit une palette d’outils pour améliorer l’efficacité énergétique du patrimoine bâti, cible essentielle et prioritaire de l’efficacité énergétique.

Les différentes prestations d’assistance à maîtrise d’ouvrage, toutes indépendantes les unes des autres, sont réparties en deux lots :

> Le lot “patrimoine bâti existant” vise à réaliser un état des lieux complet et détermine la stratégie d’amélioration énergétique la plus pertinente.

> Le lot “projet neuf et rénovation lourde” permet de s’assurer que la performance énergétique est prise en compte dès la programmation du bâtiment jusqu’à sa réception et au-delà.

Afin de mieux répondre aux besoins des adhérents, de plus en plus nombreux, et aux attentes spécifiques, le Sigeif a adapté le cahier des charges pour le marché 2012-2014.

Ce nouveau marché a pris effet au 1^{er} juillet 2012, avec le même bureau d’études titulaire pour les deux lots de services d’efficacité énergétique : H3C-Énergies.

Le précédent marché (2010-2012) avait vu son contenu se développer de façon importante, avec de nouvelles prestations. Il renforce ainsi le bénéfice que les communes peuvent en tirer (en termes d’offres de prestations, de prix et de facilité d’usage) ainsi que son attrait pour les bureaux d’études (développement de l’activité et création d’une agence en Île-de-France, permettant une meilleure proximité et réactivité).

Le chiffre d’affaires des lots efficacité énergétique réunis a dépassé le million d’euros sur la durée de deux ans. Les prestations ont été enrichies, mais également redécoupées, afin de proposer un bordereau de prix plus adapté aux différents membres du groupement.

Après six mois d’existence, il apparaît que les prestations des marchés 2012-2014 sont très sollicitées par les membres (plus de 750 000 € de chiffre d’affaires), particulièrement en ce qui concerne le lot 7 “patrimoine bâti existant”. De grandes collectivités, grosses consommatrices de prestations, utilisent ainsi ce marché dans un but très précis et planifié d’amélioration de leur patrimoine.

Soucieux de compléter la gamme de ses outils et de ses actions d'accompagnement en matière d'efficacité énergétique, le Sigeif a répondu à un appel à projets régional lancé par l'Ademe. L'ambition de cette démarche vise à spécifier son service de conseil en énergie auprès des communes de moins de 10 000 habitants.

Le Sigeif a été retenu (comme d'autres structures en Île-de-France) et fait désormais partie du dispositif de Conseil énergie partagé francilien, dont l'objectif est de proposer un conseil personnalisé aux petites communes pour leur permettre de faire des choix pertinents en matière d'énergie sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public et véhicules).

Ce dispositif permet ainsi à des communes, qui ne pourraient recourir seules aux compétences d'un technicien spécialisé, de s'associer et de bénéficier de l'expérience des autres collectivités.

Basé sur la démarche du "cinquième combustible", en s'adaptant aux spécificités du CEP-Ademe (en particulier le suivi annuel des consommations), le CEP se propose d'accompagner les petites communes dans leur politique énergétique. Sa mission porte sur la gestion de l'énergie et apporte un regard critique sur des études ou projets menés par les communes. Défini en concertation avec l'Ademe, le territoire d'action du CEP Sigeif s'étend potentiellement à vingt-deux communes du Val-d'Oise.



Andilly, Attainville, Baillet-en-France, Belloy-en-France, Béthémont-la-Forêt, Bonneuil-en-France, Bouffémont, Chauvry, Fontenay-en-Parisis, Groslay, Le Thillay, Louvres, Margency, Moisselles, Montignon, Monsault, Piscop, Puisseux-en-France, Roissy-en-France, Saint-Martin-du-Tertre, Villaines-sous-Bois et Villiers-Adam.

Le Sigeif exerce une veille permanente dans le domaine des technologies émergentes. L'objectif est d'acquérir une expertise neutre et indépendante au travers de tests concrets, puis de diffuser le retour d'expérience auprès des communes.

La loi portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) instaure l'obligation de capacité, c'est-à-dire l'obligation pour chaque fournisseur de mettre en œuvre les moyens d'ajustements (production ou effacement) suffisants pour couvrir la pointe de consommation de ses clients. Chaque fournisseur se voit donc responsabilisé dans son périmètre de clients, afin de sécuriser le système électrique et de limiter le recours aux moyens de production de pointe, chers et carbonés.

Dans cet esprit, en 2012, le Sigeif et GrDF ont souhaité expérimenter en commun l'installation d'un écogénérateur dans un bâtiment administratif. Après un appel à candidature lancé par le Sigeif auprès de ses communes adhérentes, il a été décidé de retenir le pavillon Gabrieli de la ville de Nanterre (voir encadré ci-contre).

Un écogénérateur, garant des plus hauts labels de performance énergétique

À l'heure du débat sur la transition énergétique, le Sigeif et GrDF s'inscrivent comme des acteurs de premier plan pour développer des actions de conseil, d'accompagnement et d'expertise indépendante pour la mise en œuvre de politiques locales privilégiant l'efficacité énergétique. Conçu en partenariat par ces acteurs, l'écogénérateur du pavillon Gabrieli apparaît comme une solution innovante permettant d'atteindre les plus hauts labels de performance énergétique et de réduire la pointe électrique dans le résidentiel individuel.

En offrant la possibilité de se chauffer et de produire de l'eau chaude sanitaire, à l'aide du gaz, dans un bâtiment, ainsi que de l'électricité directement utilisée par le client pour ses propres besoins, les premiers résultats de l'écogénérateur sont prometteurs :

> Un gain supérieur de 12 % sur le rendement thermique, par rapport à l'ancienne chaudière.

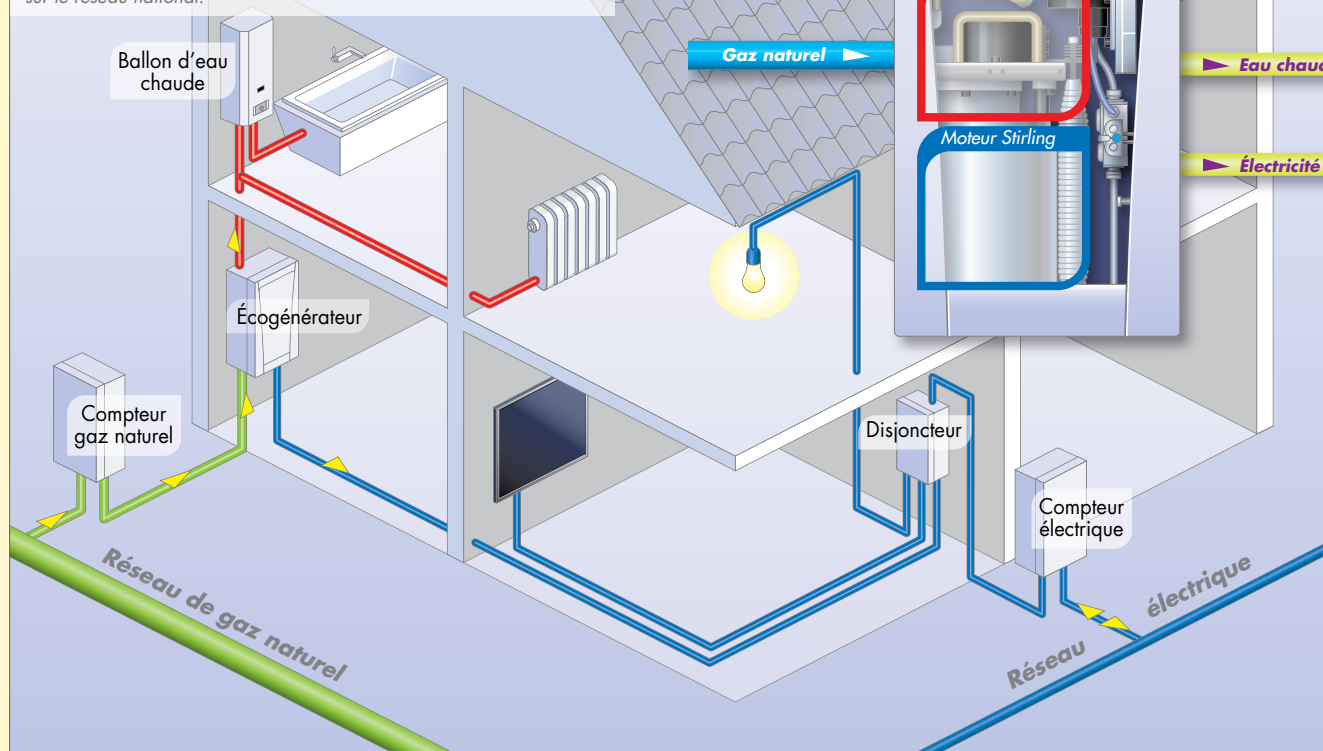
> Près de 25 % de réduction des émissions de CO₂ globales (gaz et électricité) grâce à la substitution des centrales thermiques à flamme.

> Un taux d'autosuffisance en électricité de plus de 50 %.

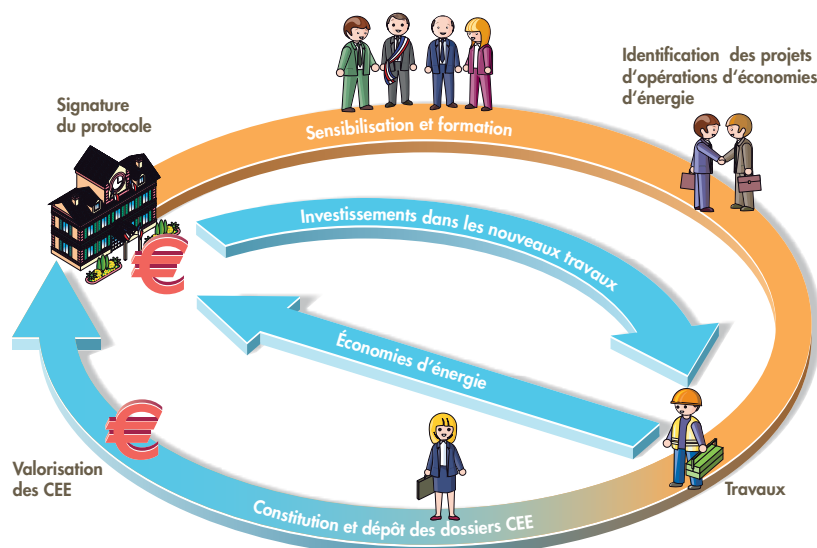


Ci-dessus (de gauche à droite) : Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, et Olivier Coursimault, directeur de la région Île-de-France et Auvergne Centre-Limousin de GrDF, remettent à Patrick Jarry, maire de Nanterre, un chèque dans le cadre de leur partenariat pour l'expérimentation d'un écogénérateur au pavillon Gabrieli.

L'écogénérateur du pavillon Gabrieli, à Nanterre, produit, outre l'eau chaude nécessaire au chauffage et aux besoins sanitaires, de l'électricité couvrant 50 % de ses besoins propres, qui est autoconsommée mais pourrait être, selon les besoins, redistribuée sur le réseau national.



LE PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



Résultats satisfaisants pour la fin du dépôt en propre de CEE (2006-2010)

Dans le cadre de la première période du dispositif des certificats d'économies d'énergie (2006-2010), le Sigeif a testé le dépôt en propre de CEE, sur un compte ouvert à son nom, sur le registre national, avec douze communes bénéficiant de l'accompagnement "cinquième combustible".

17 millions de kWh cumac ont été ainsi valorisés, au prix de 4 €/MWh cumac (pour un montant total de 68 000 euros), en août 2011, et 11 millions de kWh cumac supplémentaires ont pu être déposés en octobre 2011. Ce dernier dossier a été validé par le pôle national CEE, en juin 2012, et vendu au prix de 4,40 €/MWh cumac, pour un total de 47 432,49 euros.

Les sommes substantielles versées aux communes ayant valorisé le plus grand nombre de CEE correspondent à l'isolation de la toiture-terrasse et à la mise en place de fenêtres à double vitrage sur un groupe scolaire (Clamart), à l'isolation d'une école par l'extérieur (Saint-Gratien) ainsi qu'à la mise en place de trois chaudières à condensation et de deux chaudières basse température (Noisy-le-Sec).

Valoriser les certificats d'économies d'énergie

Un partenariat avec EDF

En 2011, le Sigeif a lancé son nouveau dispositif de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) à destination de ses communes adhérentes. Suite à un appel à candidature des obligés sur son territoire, le Syndicat a retenu le dispositif proposé par EDF. Un protocole tripartite (commune, Sigeif et EDF), d'une durée de trois ans, a donc été élaboré et validé par le Comité d'administration du 7 février 2011.

Ce protocole permet aux communes de bénéficier d'un accompagnement privilégié sur leurs projets d'efficacité énergétique, intégrant la prise en charge administrative de leurs dossiers de CEE et la valorisation attractive et sécurisée de ces derniers.

L'aspect novateur de ce partenariat tient notamment aux modalités de calcul de la valorisation financière. En effet, le prix unitaire de valorisation des CEE est défini selon une formule croissante avec le volume de CEE généré par l'ensemble des communes signataires.

À chaque date anniversaire du protocole, ce prix est arrêté et calculé en fonction du volume de certificats réalisés à cette date et cumulé depuis l'entrée en vigueur du protocole. À l'expiration du protocole, une compensation financière est versée aux communes ayant suscité des CEE durant la première et la deuxième années du partenariat, afin de garantir le même prix unitaire de valorisation à l'ensemble des communes, quelle que soit la date de dépôt de leurs certificats.

L'année 2012 a été la première année de valorisation financière des certificats. Les certificats validés durant l'année 2011 ont été rémunérés en février 2012. 48 237 698 kWh cumac⁽¹⁾ de CEE ont été réalisés en 2012, contre 6 239 022 kWh cumac en 2011, soit près de huit fois plus. Cette multiplication importante du volume de certificats a été rendue possible par l'important travail de pédagogie effectué par les agents du

"RT 2012" : une nouvelle réglementation thermique

En 2012, la RT 2012, instaurant le bâtiment basse consommation (BBC) comme minimum réglementaire dans les nouvelles constructions, est entrée en vigueur.

Selon les termes de l'article 4 de la loi Grenelle, l'objectif est de limiter la consommation annuelle d'énergie d'un bâtiment à 50 kWh/m². À titre de comparaison, les consommations annuelles des bâtiments publics se situent jusqu'à présent autour des 150 kWh/m².

Pour accompagner cette réduction, une nouvelle réglementation thermique imposera, en 2020, le bâtiment à énergie positive (BEPOS). Ce dispositif permettra aux bâtiments concernés de produire plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

Syndicat, en partenariat avec EDF, auprès des collectivités signataires. En effet, quatre ateliers pratiques "constitution d'un dossier de CEE" ont été menés, ainsi que de nombreuses réunions d'information sur le dispositif des CEE sur demande des communes intéressées. La vocation de ces ateliers, organisés le 29 mai à Noisy-le-Grand, les 4 et 5 juin à Evry et le 18 juin à La Défense, était d'expliquer en détail les étapes de montage d'un dossier de CEE et de fournir des conseils et les bonnes pratiques facilitant la récupération

ultérieure des certificats. Un mode d'emploi a également été élaboré et mis à la disposition de l'ensemble des collectivités signataires.

Le succès du dispositif du Syndicat a été salué en janvier 2013 par l'attribution au Sigeif du prix spécial "Convention avec un obligé pour un groupement, éclairage public et autres bâtiments" du grand prix des CEE de la FNCCR.

(1) Cumac = cumulé et actualisé. Unité comptable retenue dans le dispositif français des CEE.

Le Sigeif se joint à la société d'économie mixte Énergies Posit'If

Pour répondre aux enjeux environnementaux actuels et engager la transition énergétique du territoire francilien, la région Île-de-France a créé une structure dont l'ambition est de compléter les dispositifs d'intervention existant en matière de maîtrise de l'énergie et de soutien aux EnR. Officialisée fin 2011, Énergies Posit'If est une société d'économie mixte. Elle associe des actionnaires publics (région Île-de-France, ville de Paris, communautés d'agglomérations, conseils généraux et syndicats d'énergies, dont le Sigeif, le Sipperec et le Sey) et des actionnaires privés (Caisse des dépôts et consignations, Caisse d'épargne d'Île-de-France, etc.). Son ambition est de "réaliser des prestations de services ou toute forme d'investissement et/ou de financement en rénovation énergétique destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments à usage principal d'habitat".

La SEM agira ainsi sur les copropriétés du territoire du Sigeif et à contribuer à la lutte contre la précarité énergétique et à l'amélioration de la performance énergétique du bâti existant. Son objet couvre également "l'investissement sous forme de participations dans des projets d'énergies renouvelables sur le territoire de la région Île-de-France". Le Comité d'administration du Sigeif a donc approuvé, en février 2012, la participation du Syndicat, à hauteur de 10 000 euros, au capital de la SEM.

Aujourd'hui, la structure compte seize actionnaires, dont le Sigeif, représenté par son vice-président Daniel Recouvreur. Le capital social de la SEM s'élève à 5 323 500 euros.



Ci-dessus, les lauréats – dont le Sigeif, qui s'est vu attribuer le prix spécial "Convention avec un obligé" – du 4^e Grand prix des certificats blancs décerné par la FNCCR, le 29 janvier 2013, dans le cadre des assises de l'énergie à Grenoble. Ce prix est traditionnellement destiné à récompenser "les actions de maîtrise de l'énergie et surtout la dextérité des collectivités à manier le dispositif des certificats d'économies d'énergie".



Parce que l'union fait la force, le Sigeif a mis en place et coordonne un groupement de commandes qui permet aux communes et aux personnes publiques franciliennes adhérentes de bénéficier de conditions avantageuses pour l'achat de gaz et de prestations énergétiques.

L'appel d'offres 2012-2014

Achat de gaz naturel

La quatrième édition de l'appel d'offres groupé d'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique a été menée à bien par le Sigeif, au mois d'avril 2012, pour le compte d'un groupement de commandes composé de deux cent soixante-sept acheteurs franciliens. Une quarantaine de nouveaux membres ont décidé de rejoindre ce dispositif, dont la région Île-de-France et ses lycées, et le département des Yvelines et ses collèges. Cette nouvelle procédure de mise en concurrence, à laquelle ont participé les principaux fournisseurs de gaz actifs sur le segment des acheteurs publics, a porté sur un volume de 1,7 TWh réparti sur 5 000 points de livraison.

Le renouvellement des contrats de fourniture pour la période 2012-2014 s'est accompagné d'un renouvellement complet des fournisseurs sur chacun des lots, attestant ainsi du bon fonctionnement du marché concurrentiel du gaz.

Cinq contrats attribués à trois fournisseurs de gaz

Le Sigeif a attribué cinq nouveaux contrats de gaz. Gas Natural Europe, premier fournisseur de gaz espagnol, a obtenu les deux lots les plus importants, rassemblant les plus gros sites de consommation (soit 73 % du volume attribué). GDF Suez, quant à elle, a remporté le contrat de fourniture concernant les résidences des bailleurs sociaux ainsi que les hôpitaux. Altergaz, enfin, qui, depuis, a changé de nom, pour s'intituler ENI comme sa maison mère, a été attributaire de deux lots : les "petits sites" (faisant déjà l'objet d'une offre de marché) et le site du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre.

Une nouvelle fois, l'achat groupé de gaz naturel a démontré sa pertinence. Les prix obtenus font en effet apparaître, selon les lots, des gains allant de 18,9 à 24,7 % par rapport aux tarifs réglementés.

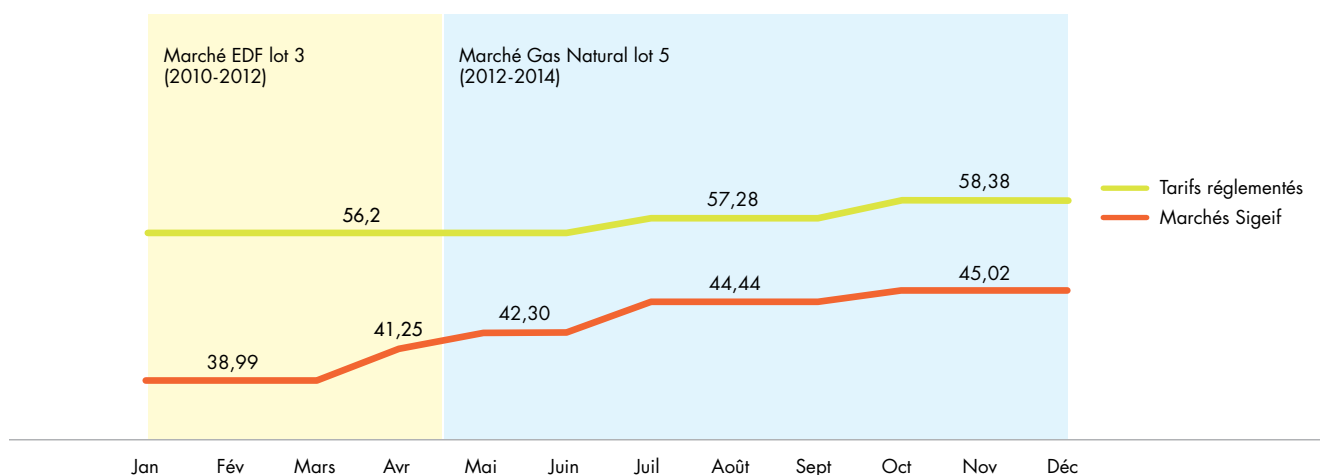
Au total, c'est ainsi une économie annuelle de 19 millions d'euros qui est accordée aux membres du groupement de commandes.

Efficacité énergétique

À la faveur de cet appel d'offres, le Sigeif a, comme d'habitude, organisé une consultation portant sur des services d'efficacité énergétique et répartie en deux lots. L'objectif était de mettre à la disposition des membres, en fonction de leurs besoins spécifiques, des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans ce domaine : audit, aide à la passation de marchés, étude de faisabilité, diagnostic thermique, etc.

ÉCART ENTRE LES PRIX DES MARCHÉS DU SIGEIF ET LES TARIFS RÉGLEMENTÉS

(en % par rapport au niveau des tarifs réglementés)

**Groupement de commandes : nouvelles règles de fonctionnement**

Le groupement de commandes de gaz naturel et d'efficacité énergétique coordonné par le Sigeif a été institué en 2004. Depuis cette époque, le paysage énergétique a connu de nombreuses transformations, d'ordre technique et juridique. Parallèlement, ce groupement a été rejoint par un nombre croissant de collectivités.

Afin de mieux répondre aux besoins de ses membres, aux profils très variés, le Comité du Sigeif du mois de décembre 2012 a décidé un toilettage des règles de fonctionnement du groupement de commandes. Un nouvel "acte constitutif" doit ainsi être approuvé par l'ensemble des membres avant la fin de l'année 2013. Ses évolutions portent notamment sur la possibilité pour le groupement de passer, dans le domaine de l'efficacité énergétique, des marchés de fournitures, et plus seulement de services, une nouvelle mission confiée au Sigeif portant sur le contrôle des calculs de révision des prix du gaz ou encore une meilleure formalisation de la mission de recensement des besoins des membres.

Attribués à H3C-Énergies, ces deux lots concernent le patrimoine bâti existant et les bâtiments neufs ou en rénovation lourde. La vocation de ce dernier lot est de renforcer l'expertise de la maîtrise d'ouvrage dans son dialogue avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pour s'assurer de la réelle prise en compte des objectifs de performance énergétique.

Fin 2012, deux cent vingt prestations avaient été commandées pour le lot patrimoine existant et cinquante-cinq pour le lot projets neufs ou en réhabilitation lourde.

Le groupement de commandes en chiffres**Achat de gaz**

- > 267 membres.
- > 5 000 points de livraison.
- > 6 lots.
- > 1,7 TWh par an.

L'attribution

- > 5 lots.
- > Plus de 2 200 points de livraison.
- > 1,5 TWh par an.
- > 3 fournisseurs : Gas Natural Europe (73 % du volume attribué), GDF Suez (320 GWh), Altergaz, devenu ENI (90 GWh).

- > Contrats pour 65 millions d'euros par an.
- > Gains de 19 à 24 % (19 millions d'euros par an).

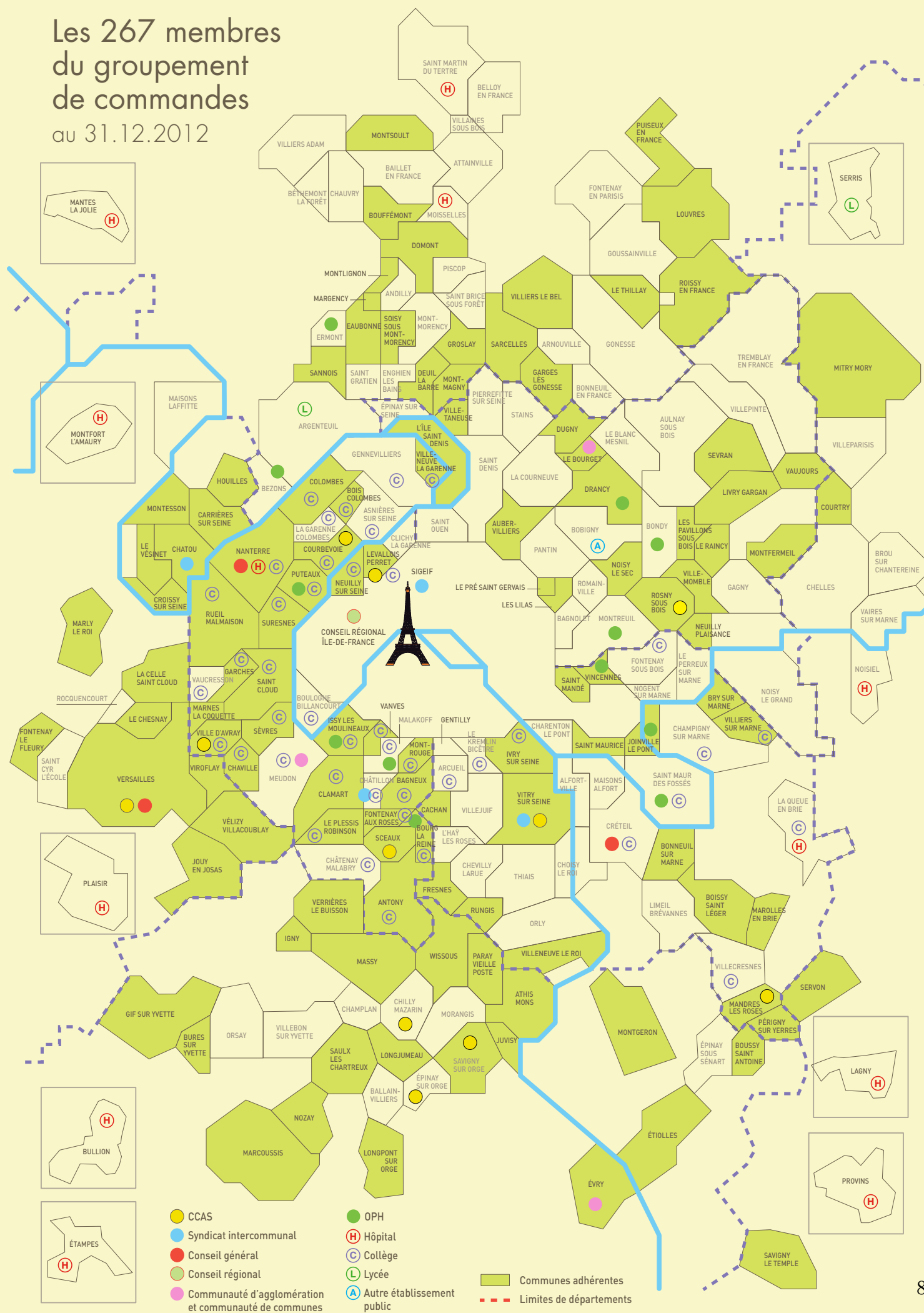
Efficacité énergétique

- > Deux lots comportant au total dix-neuf prestations pour le patrimoine bâti existant et les bâtiments neufs ou en rénovation lourde.
- > Un fournisseur : H3C-Énergies.

Les 267 membres

- > 122 communes ainsi que 12 CCAS.
- > 12 offices publics de l'habitat.
- > La région Île-de-France et ses 350 lycées chauffés au gaz.
- > 97 collèges, essentiellement situés dans les Hauts-de-Seine, et quelques-uns dans le Val-de-Marne.
- > Les départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, pour leurs besoins propres, et celui des Yvelines, pour ses bâtiments et ses 80 collèges chauffés au gaz.
- > 12 hôpitaux.
- > La chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-Saint-Denis.
- > 7 structures intercommunales.

Les 267 membres
du groupement
de commandes
au 31.12.2012





Savoir-faire et faire savoir : le Syndicat, plaque tournante entre les instances nationales, communautaires et communales, accorde une importance toute particulière au dynamisme de sa communication et aux actions de sensibilisation auprès des collectivités et du grand public.

Le devoir d'informer

Dans un paysage énergétique où l'information circule en temps réel, il est impératif que chacun puisse disposer de l'ensemble des éléments pour bien comprendre l'importance des enjeux d'aujourd'hui.

Le Sigeif fournit aux communes les données et les informations pour les aider à s'adapter aux changements et à appréhender, dans les meilleures conditions, les mutations en cours ou à venir. À cette fin, le Syndicat s'appuie sur plusieurs supports, dont le présent rapport d'activité est une illustration. Leur pérennité, maintenant acquise, garantit la permanence de l'information délivrée.

De ce point de vue, le rôle du Syndicat revêt deux aspects :

> Se faire l'écho des requêtes communales auprès des autorités nationales et communautaires.

> Restituer, à partir de ses éléments fondateurs, le nouveau paysage énergétique qui s'est dessiné.

Il s'agit également, pour le Sigeif, de répondre aux attentes et aux interrogations des communes, d'offrir, en particulier à leurs élus, tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension de l'environnement, de plus en plus complexe, qui est le leur.

La lettre d'information *Réseaux Énergie*

Parmi les sujets abordés par *Réseaux Énergie* en 2012 : l'après-Fukushima et la sûreté des installations nucléaires en France, la réforme anti-ndomagement des réseaux, la nouvelle taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE), les certificats d'économies d'énergie, la position du Gouvernement sur la

transition écolo-énergétique ainsi que les sommets Rio+20 et de Doha.

Le site www.sigeif.fr

Lancé en 1999, et remanié en 2004, le site Internet du Sigeif s'enrichit régulièrement de nouveaux documents et informations, présentés dans une version toujours plus vivante et interactive.

Repensé de A à Z depuis la fin 2009, aussi bien sur le plan graphique qu'en termes d'arborescence, de contenu et d'organisation de l'information, le site répond en premier lieu à un souci de clarté et de lisibilité. Habillées de gris et rouge, ses pages s'affichent sur un fond blanc qui améliore le confort de lecture. Le menu s'articule autour des thématiques majeures de la vie du Syndicat et du paysage énergétique (rappel historique du Sigeif, missions, achat d'énergie gaz...).



Ci-dessus, quelques exemples des publications du Sigeif en 2012 : rapport d'activité 2011, rapports de contrôle des concessions de gaz et d'électricité, ainsi que deux "unes" de notre périodique RéseauxÉnergie.

En cliquant sur l'un ou l'autre de ces thèmes, le menu détaillé de la rubrique s'affiche, avec toutes les sous-rubriques.

L'espace adhérents permet aux délégués et aux services des communes adhérentes, munis d'un identifiant et d'un mot de passe, de consulter l'agenda ou de télécharger les dossiers du Comité d'administration, ainsi que les éléments de calcul des redevances d'occupation du domaine public. Le site permet, en outre, de télécharger l'intégralité du dossier d'adhésion au nouveau dispositif des CEE 2011-2013 du Sigeif et, pour chaque commune, les plans des réseaux de gaz et d'électricité.

Le nouveau site répond aux normes légales d'accessibilité les plus rigoureuses pour les personnes mal voyantes et les seniors. Comme il est évolutif, d'autres nouvelles fonctionnalités sont prévues pour 2013.

L'information des adhérents du groupement de commandes de gaz naturel et d'efficacité énergétique

Parallèlement à sa mission principale de coordonnateur, pour laquelle il a été mandaté par les membres du groupement de commandes, et portant sur la passation des marchés de gaz naturel et d'efficacité énergétique, le Sigeif assure une mission d'information.

Ce rôle, essentiel dans un domaine relativement complexe et nouveau pour les élus et personnels des collectivités, se traduit notamment par la diffusion d'une lettre spécifiquement destinée aux membres du groupement de commandes, ainsi que par l'organisation de matinées d'information, s'ordonnant autour de l'ensemble des aspects techniques, économiques et juridiques du dossier. Une session se déroule ainsi systématiquement préalablement au lancement de l'appel d'offres et une autre après l'attribution des marchés afin d'en présenter les titulaires aux membres du groupement. Par ailleurs, le Sigeif est l'interlocuteur naturel de ces derniers pour toutes les questions qu'ils pourraient se poser sur l'exécution des marchés attribués.

L'espace adhérents du site Internet du Sigeif permet, par ailleurs, aux membres du groupement de commandes d'accéder aux pièces de marché et aux tableaux trimestriels des prix de la fourniture de gaz.

Sensibiliser les élus et le grand public

Les journées thématiques d'information

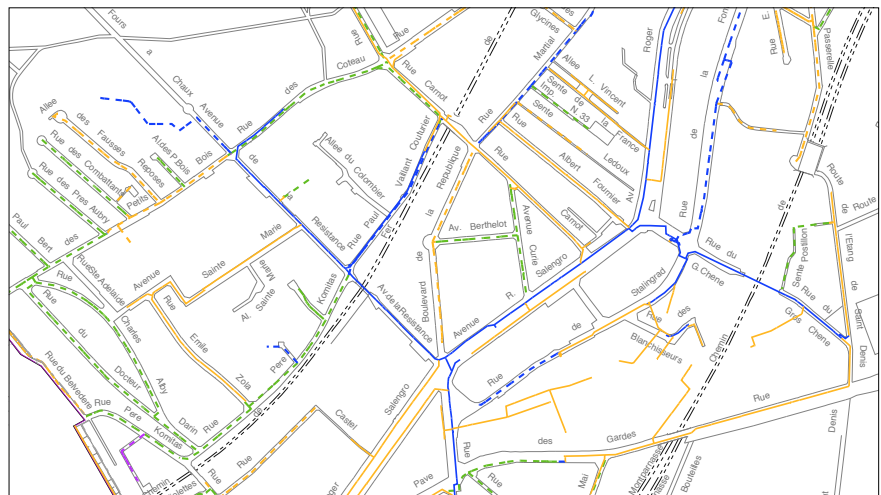
Afin de resserrer encore plus les liens avec ses communes adhérentes et leurs élus, le Sigeif organise des journées spécifiques d'information. Celles-ci portent sur un thème précis, retenu en fonction de l'actualité et de l'intérêt particulier qu'il présente pour des acteurs soucieux de la bonne gestion du service public du gaz et de l'électricité. La dernière journée s'est tenue le 15 novembre 2010, dans le cadre prestigieux du palais du Luxembourg. Elle avait pour thème : "Le système énergétique français à la recherche de nouveaux équilibres".



Des réunions d'information ciblées

Tout au long de l'année, le Sigeif propose des ateliers et des réunions d'information visant à accompagner ses communes adhérentes et ses personnels dans le déploiement de nouveaux dispositifs ou de nouvelles réglementations. C'est ainsi que dans le cadre de la mise en place des certificats d'économies d'énergie (CEE), le Syndicat a organisé, entre mai et juin 2012, quatre ateliers pratiques pour appréhender en détail les étapes de montage d'un dossier de CEE, fournir des conseils et diffuser des bonnes pratiques facilitant la récupération ultérieure des certificats.

Le Syndicat est également intervenu en amont de l'entrée en vigueur de la réglementation anti-endommagement des réseaux. Une réunion d'information et de sensibilisation a ainsi rassemblé cinquante élus et responsables des services des communes adhérentes le 22 mai 2012. En complément, une formation spécifique a été proposée en juin 2012 aux techniciens chargés de l'exploitation des réseaux d'éclairage public, de l'assainissement ou d'autres réseaux gérés par les communes.



Le site www.sigeif.fr permet aux communes adhérentes d'accéder aux informations les concernant, par exemple l'encours personnalisé de la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité ou la cartographie des réseaux locaux de distribution publique de gaz et d'électricité.

Le Sigeif sollicité pour son expertise

Confrontés aux hausses répétées des tarifs du gaz, les gestionnaires de crématoriums se sont interrogés sur l'optimisation de leurs achats de gaz à l'échelle nationale, lors de leur colloque annuel qui s'est déroulé cette année à Toulouse, le 26 septembre 2012.

Conscients qu'ils devaient mieux s'organiser, ils ont demandé à Jean-Michel Philip, directeur général adjoint du Sigeif, de leur faire part de l'expérience du Syndicat en matière d'achat groupé de gaz naturel.



Annexes

- > Membres du Comité d'administration,
au 31 décembre 2012
- > Recueil des actes administratifs
- > Longueur des réseaux et consommations
de gaz et d'électricité dans les communes
adhérentes du Sigeif

Membres du Comité d'administration des communes adhérentes du Sigeif

Alfortville

Laurence Cerchiari
Marie Vingrief

Andilly

Jean Bruxer
Claudine Sirvent

Antony

Christian Hezode
Maryse Lemmet

Arcueil

Sophie Labrousse
Patrice Wolff

Argenteuil

Philippe Doucet
Guillaume Ouedraogo

Arnouville

Alain Durand
Jean Sarbach

Asnières-sur-Seine

Josiane Fischer
Luc Tessier

Attainville

Dominique de Sutter
Philippe Journet

Aubervilliers

Bernard Vincent
Hugues Marcelin Kanda

Aulnay-sous-Bois

Marc Morel
Bruno Defait

Bagneux

Michel Pautrat
Jean-Marc Besson

Bagnolet

Daniel Bernard
Brahim Berramdan

Baillet-en-France

Cathy Gourdain
Christiane Aknouche

Ballainvilliers

Gérard Couté
Marc Vivien

Belloy-en-France

Cécile Simon ⁽¹⁾
Stéphane Silberman

Béthemont-la-Forêt

Gérard Wagentrutz
Claude Pouillart

Le Blanc-Mesnil

Gérard Boissel
Claude Bouillard

Bobigny

Alice Magnoux
Daniel Lafon

Bois-Colombes

Jacky Sneessens
Henri Vincent

Boissy-Saint-Léger

Roger Guillemard
Claude Poirier

Bondy

Sébastien Clee
Jamal Ammouri

Bonneuil-en-France

Claude Bonnet
Jean-Luc Herkat

Bonneuil-sur-Marne

Annie Margueritte
Jean-Paul Enza

Bouffémont

Gilles Belloin
Jean-Luc Rouland ⁽²⁾

Boulogne-Billancourt

Pierre-Antoine Mathieu
Mathieu Barbot

Bourg-la-Reine

Sébastien Van Pradelles
Thierry Sergent

Le Bourget

Gérard Dilien
Catherine Riou

Boussy-Saint-Antoine

Sylvine Barraban
Clovis Gratien

Bry-sur-Marne

Emmanuel Gilles de la Londe
Thomas Aubron

Cachan

Samuel Besnard
Joël Fraud

Carrières-sur-Seine

Jean-Pierre Valentin
Michel Millot

La Celle-Saint-Cloud

Jean-Claude Teyssier
Michelle Barbaro

Champlan

Michel Égret
Jean-Michel Daniel

Charenton-le-Pont

Sylvain Drouville
Benoît Gailhac

Châténay-Malabry

Jean-Pierre Candet
Jean-Louis Ghiglione

Châtillon

Jean-Pierre Schosteck
Hervé Dijonneau

Chatou

Jean-Louis Boulègue
Patrice Lechevalier

Chauvry

Jean Delignières
Xavier Vandenaeweel

Chaville

Jean-Jacques Guillet
François-Marie Pailler

Chelles

Michel Le Bescond
Cécile Goutmann

Le Chesnay

Bruno Lafont
Denis Genouville

Chevilly-Larue

Jean Garric
Marc Delorme

Chilly-Mazarin

Christian Proponet
Christine Delabarre

Choisy-le-Roi

Catherine Souaille
Patrice Diguet

Clamart

Vincent Gazeilles
Marie-Jeanne Loubaki Babouta

Clichy-la-Garenne

Régis Lang
Catherine Alfarroba

Colombes

Patrick Chaimovitch
Kamel Bouhaloufa

Courbevoie

Jacky Bauer
Eric Cesari

La Courneuve

Jean-Luc Bouaziz
Razika Kerchouni

Courtry

Patrick Perin
Jérôme Leblic

Créteil

Jean-François Dufeu
Alain Dukan

Croissy-sur-Seine

Olivier Moussaud
Éric Bouvet

Deuil-la-Barre

Daniel Mary
Jean Legendre

Domont

Jeannine Claquin
Christine Barkatz-Reddet

Drancy

Jean-Pierre Braisne
Annie Gosset

Dugny

Michel Clavel
Michel Adam

Eaubonne

Nathalie Dessemond
Gilles Thuillier

Enghien-les-Bains

Xavier Caron
Dominique Ricolfi-Bouvelle

Épinay-sous-Sénart

Eric Viala
Yahi Belkacem

Épinay-sur-Seine

Denis Redon
Ramej Kassamaly

Ermont

Damien Parent
Délégué suppléant non désigné

Fontenay-aux-Roses

Gérard Mahé
Jean-François Dumas ⁽³⁾

Fontenay-en-Paris

Jacques Seynhaeve
Michel Magne

Fontenay-le-Fleury

Alain Sanson
Gabriel Ruch

Fontenay-sous-Bois

Anne-Marie Xamseu
Jean-Luc Carrier

Fresnes

Jean-Pierre Thellier ⁽⁴⁾
James Veston

Gagny

Jean-Louis Gueguen
Guillaume Fournier

Garches

Jean-Jacques Boulanger
Odile Le Cann

La Garenne-Colombes

Philippe Juvén
Geneviève Gaillabaud

Garges-lès-Gonesse

Pierre Galland
Gérard Lenain

Gennevilliers

Mohamed Bellouch
Olivier Mériot

Gentilly

Fatah Aggoune
Nama Camara

Gonesse

Marc Anicet
Olivier Boissy

Goussainville

Anita Mandigou
Abdel-Krim Bourakba

Grosley

Yann Alexandre
Sergio Albarello

L'Hay-les-Roses

Sylvie Berline
Gérard Delacour

Ignny

François Peyne
Yves Lacour

L'Île-Saint-Denis

Pierre Vacant
Sophie Mariotte

Issy-les-Moulineaux

Marie-Auguste Gouzel
Nathalie Pitrou

Ivry-sur-Seine

Nicolas Rameau
Rogério Machado

Joinville-le-Pont

Patrice Gentric
Chantal Durand

Jouy-en-Josas

Jean-Jacques Lorriot
Virginie Bâcle

Le Kremlin-Bicêtre

Pascal Monteil
Pierre Mercadier

Levallois-Perret

Sophie Deschiens
Bertrand Percie du Sert

Les Lilas

Pierre Stoerber
Jacques Larouzée

Limeil-Brévannes

Michel Le Goïc
Nicole Charbonnier

Livry-Gargan

Georges Guilbert
Marthe Guez

Longjumeau

Jacques Lepeltier
Sandrine Gelot-Rateau

Louvres

Pierre Ricoeur
Magali Joubert

Maisons-Alfort

Christophe Brun
Stéphane Chaulieu

Maisons-Laffitte

Bernard Laugier
Claude Kopelianskis

Malakoff

Pierre Avril
Gilbert Nexon

Mandres-les-Roses

Jean-Marc Verdier
Philippe Boyadjian

Marcoussis

Olivier Thomas
Jean-Pierre Domenjoz

Margency

Christian Denis
Roger Géhin

Marnes-la-Coquette

Emmanuel Feltesse
Jean-Pierre de Bruyère

Marolles-en-Brie

Jean-Jacques Debernard
Michel Hubert

Massy

Pierre Valette
Gérard Mavian

Meudon

Jean-Michel Juilliard
Élizabeth Cheynier

Mitry-Mory

Guy Daragon
Yves Sirot

Moisselles

Nicolas Pradines
Gaston de Medina

Montesson

Jean-Yves Galet
Christian Flauzac

Montermeil

Ali Aissaoui
Malgorzata Dudek

Montlignon

Jacques Dilly
Pierre Lambert

Montmagny

Bernard Massot
Mireille Benattar

Montmorency

Patrice Foglia
Adelaide Piazzi

Montreuil

Lionel Vacca
Sébastien Peigney

Montrouge

Muriel Gibert
Pierre François

Montsoult

Geneviève Raisin
Laurence Boistard

Morangis

Michel Becquet
Hervé Huchon

Nanterre

Zaccharia Ben Amar
Ghislaine Quilin

Neuilly-Plaisance

Serge Vallée
Pierre Facon

Neuilly-sur-Seine

Jacques Pirson
Virginie Klein

Nogent-sur-Marne

Philippe Sajhau
Jean-Paul Lagille

Noisy-le-Grand

Sylvain Szymanski
Frédérique Denis

Noisy-le-Sec

Marie-Rose Harenger
Christophe Delporte-Fontaine

Nozay

Claude Hurbin
Christian Fournés

Orly

Ghislaine Patry
Geneviève Bonnisseau

Orsay

Catherine Gimat
Marie-Pierre Digard

Pantin

Philippe Lebeau
Mehdi Yazi-Roman

Les Pavillons-sous-Bois

Serge Carbonnelle
Christiane Sauquet

Périgny-sur-Yerres

Jean-Yves Jeannes
Daniel Perrau

Le Perreux-sur-Marne

Jean-Jacques Garron
Jean Cuwillier

Pierrefitte-sur-Seine

Christian Goulard
Aurélien Berthou

Piscop

Dominique Tintillier
Élias Sempere

Le Plessis-Robinson

Bernard Foisy
Élisabeth Dubois

Le Pré-Saint-Gervais

Jean-Luc Decobert
Saïd Sadaoui

Puiseux-en-France

Daniel Petitprez
Bernard Besançon

Puteaux

Joëlle Ceccaldi
Robert Bernasconi

Le Raincy

Salvatore Fichera
Roger Bodin⁽⁵⁾

Rocquencourt

Claude Bobet
Franck Lafaurie

Roissy-en-France

Marie-Sylvaine Navillod
Jean-Pierre Ducas

Romainville

Marie-Hélène Logiou
Marcel Trasi

Rosny-sous-Bois

Claude Chiabrando
Ninette Smadja

Rueil-Malmaison

Philippe Langlois d'Estaintot
Jean-Pierre Didrit

Rungis

Patrick Leroy
Patrick Attard

Saint-Brice-sous-Forêt

Roger Gagne
Chantal Nedellec

Saint-Cloud

Hervé Soulié
Abdel-Ilab Azmi

Saint-Cyr-l'École

Jean-Paul Brame
Dana Solecki

Saint-Denis

Francis Langlade
Nadia Ghassab

Saint-Gratien

Emmanuel Jean Jacques
Dorothee Muller

Saint-Mandé

Paul Desvaux
Jean-Charles Bauduin

Saint-Martin-du-Tertre

Daniel Barres
Claude Rameaux

Saint-Maur-des-Fossés

Jacques-Nicolas De Weck
Jean Plagne

Saint-Maurice

Nelly D'Haene
Benoît Woessmer

Saint-Ouen

Alain Rouault
Rémi Fargeas

Sannois

Dominique Gaubert
François Lamarche

Sarcelles

Jean-Pierre Passe-Coutrin
Antoine Espiasse

Saulx-les-Chartreux

Annie Rouer
Pascal Franceschi

Sceaux

Jean-Pierre Riotton
Hervé Audic

Servon

Fabrice Piocelle-Cornillion
Joëlle Claveric

Sevran

Bernard Portel
Jean-Pierre Laborde

Sèvres

François Chavatte
Serge Patry

Soisy-sous-Montmorency

François About
Bernard Vignaux

Stains

Claudine Burette
Benjamin Sepo

Suresnes

Amirouche Laïdi
Guillaume Boudy

Thiais

Pierre Segura
Alain Grindel

Le Thillay

Vincent Mathurina
Chantal Tesson

Tremblay-en-France

Éric Alligner
Gabriella Thomy

Vaires-sur-Marne

Jean-Paul Bourre
Jean-Loup Fillette

Vanves

Bernard Gauducheu
Françoise Djian

Vaucresson

Éric Flamand
Henri de Nonneville

Vaujours

Dominique Bailly
Michel Ringressi

Vélizy-Villacoublay

Jean-Claude Guignard
Daniel Cîret

Verrières-le-Buisson

Daniel Recouvreur
Jean-Louis Delort

Versailles

Hubert Ulrich
François Lambert

Le Vésinet

Benard Conte
Michel Potier

Villaines-sous-Bois

Jean-Claude Chateaux
Françoise Vallois

Ville-d'Avray

Guillaume Boutin
Gilles Stébelin

Villebon-sur-Yvette

Jacques Fantou
Daniel Sirot

Villejuif

Sophie Taillé-Polien
Sylvie Thévenot

Villemomble

Guy Deschamps⁽⁶⁾
Jacques Delobelle

Villeneuve-la-Garenne

Raphaël Léger
Pascal Mottais

Villeparisis

Jean-Claude Poupet
Édith Boclet

Villepinte

Jean-Marc Naumovic
Daniel Palcy

Villetaneuse

Dominique Sauvage
Éric Mambole

Villiers-Adam

Bruno Macé
Jean-Paul Hunault

Villiers-le-Bel

Daniel Auguste
Jamil Raja

Vincennes

Robert Maccou
Éric Bensoussan

Viroflay

Jean-Michel Issakidis
Jane-Marie Hermann

Vitry-sur-Seine

Roger Lodiot
Marc Cabanes

Wissous

Christian Caristan
Eugène Gougeon

(1) Remplacée en janvier 2013
par Jean-Marie Bontemps.

(2) Remplacé en février 2013
par Agnès Guerrier.

(3) Remplacé en mars 2013
par Patricia Le Querré.

(4) Remplacé en mars 2013
par Marie Chavanon.

(5) A démissionné en février 2013.

(6) Décédé en janvier 2013;
remplacé par Jean-Paul Lévy.

Recueil des actes administratifs, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

Affaires générales

Comité d'administration du 6 février 2012

- > Frais d'inscription des élus du Syndicat participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels adhère le Syndicat.
- > Frais de représentation du président et du directeur général.
- > Budget primitif de l'exercice 2012.
- > Transfert du siège social.
- > Régie d'avances du Sigeif.
- > Constitution d'une régie d'avances au Sigeif : indemnité et cautionnement des régisseurs.
- > Prise de participation du Sigeif dans la SEM Énergies Posit'if.
- > Rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité portant sur l'exercice 2010.
- > Avenant n° 23 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz actant l'adhésion effective de la commune Bois-d'Arcy (78) depuis le 5 décembre 2011.

> Avenant n° 17 à la convention de concession pour le service public de la distribution d'électricité actant l'adhésion effective de la commune de Bois-d'Arcy (78) depuis le 5 décembre 2011.

> Programme de coopération décentralisée à Madagascar.

Comité d'administration du 25 juin 2012

- > Compte administratif de l'exercice 2011.
- > Compte de gestion de l'exercice 2011 présenté par le receveur du Syndicat.
- > Achats de fleurs ou de présents pour la commémoration d'événements liés à la vie du Syndicat.
- > Programme de coopération décentralisée au Burkina Faso.
- > Frais de fonctionnement liés à l'activité d'enfouissement des réseaux.
- > Convention pour l'accompagnement conseil en énergie partagé (CEP) du Sigeif.
- > Convention de rétrocession de portions de canalisations de gaz hors service à la commune de Versailles, boulevard de la République.
- > Convention de rétrocession de portions de canalisations de gaz hors service à la commune de Versailles, rue du Champ-Lagarde.

> Convention de rétrocession de portions de canalisations de gaz hors service à la commune de Versailles :

- rue des Chantiers,
- rue du Pont-Colbert.

> Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) : fixation du coefficient multiplicateur.

> Délégation au président en application de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales (acquisition d'une cave au 64 *bis*, rue de Monceau).

> Approbation du projet des statuts et du projet de pacte entre les actionnaires de la SEM Énergies Posit'if.

Comité d'administration du 22 octobre 2012

- > Versement de la redevance R2 2012 aux communes adhérant à la compétence électricité.
- > Budget supplémentaire de l'exercice 2012.
- > Attribution d'une subvention à l'Association française du gaz d'Île-de-France (AFG).

> Convention de rétrocession de portions de canalisations de gaz hors service à la commune de Versailles :

- rue du Pont-Colbert,
- rue Yves-Le-Coz,
- rue de l'Abbé-de-l'Épée,
- rue Rémilly,
- rue Royale,
- rue de l'Orangerie,
- rue du Général-Leclerc,
- rue Edmée-Frémy,
- rue de Montreuil,
- rue du Général-Persching,
- rue Saint-Honoré,
- rue d'Anjou.

Comité d'administration du 18 décembre 2012

- > Orientations budgétaires pour l'exercice 2013.
- > Programme de coopération décentralisée à Madagascar.
- > Approbation du nouvel acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de fournitures et services en matière d'efficacité énergétique.

> Rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz portant sur l'exercice 2010.

- > Protocole de partenariat Sigeif-EDF portant sur la maîtrise de l'énergie.
- > Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) : liste des communes adhérentes.
- > Utilisation d'appuis du réseau de distribution publique de l'électricité entre le Sigeif, ERDF, le Sipperec et Tutor Europ'Essonne.

Élections

- > Élection d'un membre de la commission énergie et environnement.
- > Élection d'un membre titulaire de la commission de suivi du cahier des charges gaz.

Gestion du personnel

Comité d'administration du 6 février 2012

- > Frais d'inscription et de mission des fonctionnaires syndicaux participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels adhère le Syndicat.

Comité d'administration du 25 juin 2012

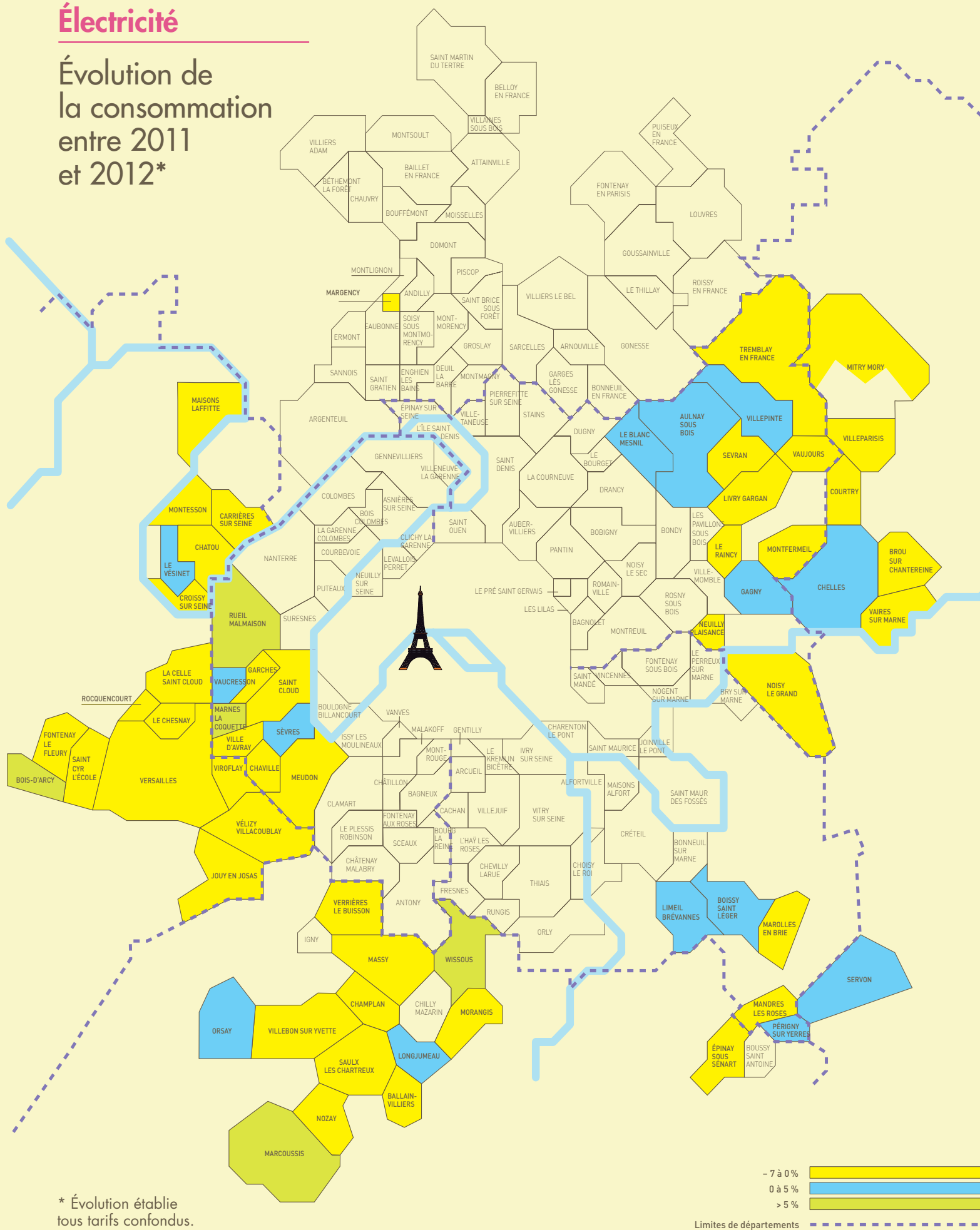
- > Transformation d'un poste de rédacteur-chef en poste d'attaché et d'un poste d'ingénieur principal en poste d'ingénieur en chef de classe normale.
- > Dotation annuelle d'habillement.
- > Aide pécuniaire pour la garde des enfants de moins de 13 ans.

Comité d'administration du 22 octobre 2012

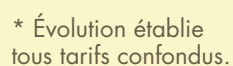
- > Transformation de postes au tableau des effectifs :
 - un poste de rédacteur en poste d'attaché,
 - un poste de technicien principal de première classe en poste d'ingénieur,
 - un poste de rédacteur-chef en rédacteur principal de 1^{re} classe,
 - un poste de rédacteur principal en rédacteur principal de 2^e classe.

Électricité

Évolution de la consommation entre 2011 et 2012*



Évolution de la consommation entre 2011 et 2012*



	Consommation d'électricité (en GWh)								
	Population au 31.12.2012	Longueur des réseaux (en m) 2012	Longueur des réseaux (en m) 2011	Nombre de clients	2012		2011		
					Consom- mation totale*	Dont offres de marché**	Nombre de clients	Consom- mation totale*	Dont offres de clients**
SEINE-ET-MARNE									
Brou-sur-Chantereine	4 306	23 747	23 452	1 945	12,0	1,1	1 944	12,2	1,0
Chelles	53 238	339 194	337 116	24 182	209,8	23,3	23 986	209,5	20,4
Courtry	6 215	54 765	54 765	2 413	22,6	1,8	2 416	24,0	2,6
Mitry-Mory***	7 210	127 314	124 694	3 415	131,3	38,4	3 402	131,5	39,3
Servon	3 026	46 818	47 182	1 349	17,8	1,2	1 348	17,1	0,9
Vaires-sur-Marne	12 459	69 535	69 339	5 921	43,5	2,0	5 883	44,0	2,1
Villeparisis	24 296	139 023	137 445	11 535	96,7	7,0	11 382	97,9	5,7
Total	110 750	800 396	793 993	50 760	533,7	74,8	50 361	536,2	72,1
YVELINES									
Bois d'Arcy	13 880	78 353	76 539	6 408	80,0	15,1	6 267	72,5	12,3
Carrières-sur-Seine	15 614	112 628	112 597	6 985	54,4	3,3	6 959	54,9	3,4
La Celle-Saint-Cloud	21 374	176 605	127 484	9 996	56,5	3,2	9 968	57,3	2,5
Chatou	30 667	79 147	175 772	15 011	112,4	14,5	14 897	113,7	14,1
Le Chesnay	29 682	59 710	124 661	16 049	145,8	7,1	16 021	146,4	9,1
Croissy-sur-Seine	10 361	71 766	78 159	4 786	65,7	27,6	4 748	67,6	28,2
Fontenay-le-Fleury	12 865	127 477	58 789	6 748	34,0	2,0	6 492	35,4	2,7
Jouy-en-Josas	8 316	125 375	68 088	3 304	61,6	3,4	3 289	62,1	2,2
Maisons-Laffitte	23 287	125 575	144 242	12 856	90,4	11,6	12 851	91,7	8,3
Montesson	15 412	144 824	108 351	6 733	73,7	17,2	6 708	75,0	17,5
Rocquencourt	3 290	108 419	28 644	1 823	17,3	0,8	1 824	17,9	0,9
Saint-Cyr-l'École	17 976	28 644	100 217	9 215	88,1	25,1	8 844	90,6	26,9
Vélizy-Villacoublay	20 348	101 138	165 780	10 636	381,9	143,0	10 478	384,5	146,0
Versailles	88 253	168 257	443 291	48 387	375,9	38,6	48 167	378,1	32,9
Le Vésinet	16 753	440 627	125 390	8 284	66,5	4,3	8 248	64,9	2,8
Viroflay	16 224	73 644	71 789	8 186	49,2	2,6	8 177	52,4	4,0
Total	344 302	2 022 189	2 009 793	175 407	1 753,5	319,4	173 938	1 765,0	313,6
ESSONNE									
Ballainvilliers	3 832	52 992	52 993	1 669	24,4	1,5	1 630	25,5	2,0
Champlan	2 566	48 646	48 646	1 306	34,7	1,6	1 304	36,1	1,6
Épinay-sous-Sénart	12 246	60 899	60 583	4 871	27,5	3,6	4 877	27,8	3,2
Longjumeau	21 574	124 142	124 382	10 454	91,0	11,3	10 406	90,3	7,0
Marcoussis	8 075	104 348	104 306	3 546	82,0	14,9	3 510	76,7	10,9
Massy	43 006	322 924	312 872	22 767	303,1	59,1	21 408	303,3	58,1
Morangis	12 248	108 534	107 807	5 617	84,4	8,3	5 564	84,7	6,8
Nozay	4 790	40 790	40 707	1 918	17,5	1,6	1 912	18,0	1,8
Orsay	16 231	146 646	146 047	8 210	150,0	66,9	8 192	148,1	72,9
Saulx-les-Chartreux	5 104	50 465	50 462	2 390	29,3	1,7	2 362	30,8	2,8
Verrières-le-Buisson	15 830	116 355	116 436	7 281	73,3	5,7	7 251	74,5	4,9
Villebon-sur-Yvette	9 825	120 030	119 805	5 322	99,9	9,8	5 100	101,0	9,9
Wissous	5 965	79 126	77 381	3 703	75,9	-2,8	3 396	71,6	1,4
Total	161 292	1 375 897	1 362 427	79 054	1 093,1	183,2	76 912	1 088,4	183,3

Longueur des réseaux et consommation dans les communes adhérentes du Sigeif

				Consommation d'électricité (en GWh)					
				2012			2011		
	Population au 31.12.2012		Longueur des réseaux (en m) 2011	Nombre de clients	Consom- mation totale*	Dont offres de marché**	Nombre de clients	Consom- mation totale *	Dont offres de clients**
HAUTS-DE-SEINE									
Chaville	18 887	83 419	83 201	10 337	60,2	4,5	10 277	62,2	3,5
Garches	18 469	104 399	104 143	9 703	77,9	14,2	9 591	79,3	14,5
Marnes-la-Coquette	1 683	19 187	19 192	731	10,9	0,7	735	9,7	0,7
Meudon	45 834	229 667	229 462	23 889	193,5	16,1	23 815	196,0	13,0
Rueil-Malmaison	80 905	471 856	469 841	40 411	463,9	38,7	40 124	438,2	4,3
Saint-Cloud	30 416	172 413	171 621	16 425	173,8	35,1	16 297	179,9	37,5
Sèvres	23 412	109 222	109 169	11 729	102,2	14,6	11 745	101,3	13,0
Vaucresson	8 951	72 810	72 466	4 563	36,9	1,5	4 468	36,6	1,6
Ville-d'Avray	11 013	51 069	51 007	6 098	33,8	4,3	6 093	35,2	4,4
Total	239 570	1 314 042	1 310 102	123 886	1 153,1	129,7	123 145	1 138,4	92,6
SEINE-SAINT-DENIS									
Aulnay-sous-Bois	82 778	412 562	411 236	32 444	317,7	59,1	32 289	311,8	50,4
Le Blanc-Mesnil	51 735	237 418	238 965	21 348	184,9	17,7	20 962	176,6	14,6
Gagny	39 350	177 197	176 226	17 415	102,0	9,6	17 324	101,2	8,0
Livry-Gargan	42 060	205 341	204 777	20 089	137,1	10,2	19 789	137,2	9,0
Montermeil	25 499	137 309	137 899	9 786	81,2	6,3	9 688	82,2	5,3
Neuilly-Plaisance	20 683	131 184	130 636	9 830	73,2	6,5	9 739	73,2	6,0
Noisy-le-Grand	63 526	389 127	385 837	29 662	461,4	127,1	29 241	467,8	128,8
Le Raincy	14 194	75 040	75 207	7 952	54,3	4,6	7 879	54,7	3,5
Sevran	50 225	204 596	203 277	18 812	125,2	17,3	18 676	129,8	18,3
Tremblay-en-France	34 744	331 462	331 582	14 920	223,2	48,8	14 712	223,1	37,7
Vaujours	6 601	48 544	48 423	3 105	85,8	65,5	3 103	87,2	64,7
Villepinte	35 931	225 457	225 470	13 255	183,5	44,5	13 226	179,3	37,2
Total	467 326	2 575 237	2 569 535	198 618	2 029,5	417,2	196 628	2 024,1	383,4
VAL-DE-MARNE									
Boissy-Saint-Léger	16 945	86 574	85 938	6 929	64,4	12,7	6 908	62,8	10,0
Limeil-Brévannes	20 112	137 869	137 452	9 906	86,5	13,3	9 133	84,3	11,3
Mandres-les-Roses	4 459	50 376	50 149	1 956	21,1	- 0,4	1 951	21,4	0,5
Marolles-en-Brie	5 106	59 095	59 741	1 976	34,7	1,7	1 971	35,2	2,3
Périgny-sur-Yerres	2 335	29 410	29 872	1 079	12,7	0,8	1 063	12,6	0,3
Total	48 957	363 324	363 152	21 846	219,5	28,1	21 026	216,3	24,4
VAL-D'OISE									
Margency	2 891	17 670	17 759	1 318	9,9	0,6	1 315	11,4	1,5
Total	2 891	17 670	17 759	1 318	9,9	0,6	1 315	11,4	1,5
Total général									
	1 375 088	8 468 755	8 426 761	650 889	6 792,3	1 153,0	643 325	6 779,8	1 070,9

* Le total regroupe les consommations pour tous les types de clients : les clients à tarifs réglementés d'EDF bleu (particuliers), jaune (PME-PMI, collectivités locales) et vert (industriels) et les clients ayant souscrit une offre de marché auprès du fournisseur de leur choix.

** Les valeurs correspondent aux consommations pour les clients ayant souscrit une offre de marché, c'est-à-dire les clients qui ont quitté les tarifs réglementés.

*** Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale de cette commune.

Consommation de gaz (en GWh)

2012

2011

Population
au
31.12.2012

Longueur
des réseaux (en m)
2012 2011

Nombre
de
clients *

Consom-
mation
totale *

Nombre
de
clients *

Consom-
mation
totale *

SEINE-ET-MARNE

Brou-sur-Chantereine	4306	10 285	10 285	897	29,2	899	25,3
Chelles	53 238	145 593	145 339	13 153	331,3	13 247	292,1
Courtry	6 215	18 188	17 774	1 026	25,5	1 022	22,2
Mitry-Mory	18 671	70 344	69 696	4 962	183,6	4 976	165,2
Servon	3 026	18 499	18 499	684	21,3	683	18,1
Vaires-sur-Marne	12 459	33 604	33 578	3 254	80,1	3 268	69,5
Villeparisis	24 296	58 194	57 927	4 876	116,4	4 815	102,2
Total	122 211	354 707	353 098	28 852	787,6	28 910	694,5

YVELINES

Bois-d'Arcy	13880	36 012	35 768	3 423	93,9	3 432	82,7
Carrières-sur-Seine	15 614	33 089	33 084	3 393	66,8	3 405	57,9
La Celle-Saint-Cloud	21 374	59 232	59 290	5 310	165,4	5 329	139,0
Chatou	30 667	67 108	67 351	7 140	172,1	7 196	147,8
Le Chesnay	29 682	47 904	47 927	6 915	137,4	7 027	120,5
Croissy-sur-Seine	10 361	33 360	33 220	2 425	77,8	2 423	69,1
Fontenay-le-Fleury	12 865	23 611	23 543	3 008	122,6	3 079	117,3
Jouy-en-Josas	8 316	22 736	22 736	1 394	73,9	1 399	63,1
Maisons-Laffitte	23 287	65 887	65 671	5 624	173,8	5 720	150,1
Montesson	15 412	41 293	41 297	3 330	85,4	3 343	74,0
Rocquencourt	3 290	7 893	7 894	408	29,1	419	25,6
Saint-Cyr-l'École	17 976	38 503	38 216	4 077	108,5	4 132	95,3
Vélizy-Villacoublay	20 348	46 850	46 614	5 084	105,8	5 202	96,4
Versailles	88 253	155 870	157 968	22 065	601,1	22 323	526,8
Le Vésinet	16 753	67 321	67 571	4 157	142,1	4 214	122,9
Viroflay	16 224	35 714	35 250	4 396	114,1	4 471	101,1
Total	344 302	782 383	783 400	82 149	2 269,7	83 114	1 989,6

ESSONNE

Ballainvilliers	3 832	17 083	17 083	808	29,0	809	24,8
Boussy-Saint-Antoine	6 340	18 671	18 564	1 602	52,3	1 617	44,8
Champlan	2 566	13 859	14 313	551	40,7	548	41,6
Chilly-Mazarin	18 664	40 899	40 758	3 653	166,4	3 745	161,3
Épinay-sous-Sénart	12 246	19 800	19 800	3 379	54,4	3 469	38,4
Igny	10 878	35 370	35 249	2 577	64,5	2 586	55,8
Longjumeau	21 574	47 261	46 896	5 198	140,2	5 233	127,1
Marcoussis	8 075	28 902	28 851	1 379	68,4	1 381	62,3
Massy	43 006	70 630	70 332	9 895	155,4	10 049	139,4
Morangis	12 248	41 682	40 889	2 478	85,7	2 449	77,1
Nozay	4 790	18 188	18 188	1 101	37,8	1 108	34,1
Orsay	16 231	56 453	56 071	3 363	157,5	3 345	141,8

Longueur des réseaux et consommation dans les communes adhérentes du Sigeif

	Population au 31.12.2012	Longueur des réseaux (en m) 2012	Longueur des réseaux (en m) 2011	Consommation de gaz (en GWh)			
				2012		2011	
				Nombre de clients *	Consom- mation totale *	Nombre de clients *	Consom- mation totale *
ESSONNE (suite)							
Saulx-les-Chartreux	5 104	19 896	19 867	687	21,9	684	19,0
Verrières-le-Buisson	15 830	47 251	47 288	3 069	95,0	3 058	80,6
Villebon-sur-Yvette	9 825	34 532	33 902	1 761	83,1	1 734	73,0
Wissous	5 965	26 188	25 280	1 297	46,5	1 236	40,0
Total	197 174	536 665	533 331	42 798	1 298,8	43 051	1 161,1
HAUTS-DE-SEINE							
Antony	62 644	131 668	130 207	14 015	354,4	14 187	313,8
Asnières	82 998	93 786	94 279	19 613	413,9	19 907	351,3
Bagneux	38 384	52 597	52 652	11 827	256,5	11 888	233,1
Bois-Colombes	29 519	41 664	41 690	7 566	166,5	7 711	146,6
Boulogne-Billancourt	115 264	94 068	93 955	22 138	599,4	22 642	522,5
Bourg-la-Reine	20 303	34 221	34 101	4 649	120,7	4 717	106,3
Châtenay-Malabry	32 573	61 710	61 547	8 448	229,0	8 571	208,1
Châtillon	32 947	46 121	46 361	7 419	205,4	7 494	176,2
Chaville	18 887	37 312	37 963	4 846	142,4	4 865	128,8
Clamart	53 113	106 437	106 335	15 521	369,0	15 616	321,5
Clichy-la-Garenne	59 228	40 071	40 070	11 066	127,9	11 301	116,2
Colombes	86 094	127 160	127 447	22 370	507,6	22 669	447,1
Courbevoie	88 169	59 632	59 891	12 587	435,5	12 807	374,5
Fontenay-aux-Roses	23 603	40 698	40 812	5 976	189,2	6 058	172,7
Garches	18 469	41 758	41 667	3 935	162,2	3 996	145,1
La Garenne-Colombes	27 923	34 840	34 823	6 143	140,1	6 222	121,5
Gennevilliers	41 676	83 160	83 089	13 499	377,3	13 565	356,7
Issy-les-Moulineaux	65 178	64 500	64 370	11 031	247,9	11 215	205,1
Levallois-Perret	64 757	38 018	37 957	9 983	231,4	10 217	198,6
Malakoff	31 325	46 092	45 973	8 528	177,0	8 657	158,5
Marnes-la-Coquette	1 683	9 646	9 102	440	18,6	448	16,6
Meudon	45 834	80 215	80 370	11 703	233,5	11 893	206,1
Montrouge	48 983	43 761	43 747	10 986	233,5	11 221	205,2
Nanterre	91 114	128 884	128 726	22 079	653,9	22 387	578,0
Neuilly-sur-Seine	62 565	65 891	66 225	12 681	508,2	13 065	442,0
Le Plessis-Robinson	27 931	43 024	43 225	5 955	195,1	6 024	173,8
Puteaux	45 093	32 386	32 676	7 989	205,8	8 176	182,0
Rueil-Malmaison	80 905	144 892	144 978	17 807	507,8	18 019	440,0
Saint-Cloud	30 416	58 448	58 473	5 845	241,1	5 974	226,2
Sceaux	19 986	43 320	43 296	4 746	155,8	4 797	136,3
Sèvres	23 412	49 382	49 382	5 455	162,3	5 526	147,9
Suresnes	47 121	57 397	57 387	10 013	202,5	10 192	178,3
Vanves	27 314	27 441	27 432	5 862	139,2	6 011	122,3
Vaucresson	8 951	30 671	30 585	1 990	84,4	1 970	74,1

Consommation de gaz (en GWh)
2012
2011
**Population
au
31.12.2012**
**Longueur
des réseaux (en m)
2012
2011**
**Nombre
de
clients ***
**Consom-
mation
totale ***
**Nombre
de
clients ***
**Consom-
mation
totale ***
HAUTS-DE-SEINE (suite)

Ville-d'Avray	11 013	21 958	22 034	2 332	102,9	2 391	87,6
Villeneuve-la-Garenne	25 374	32 643	32 661	6 532	157,6	6 573	144,8
Total	1 590 749	2 145 472	2 145 488	353 575	9 255,3	358 972	8 165,4

SEINE-SAINT-DENIS

Aubervilliers	76 728	87 277	87 316	17 072	387,7	17 248	342,7
Aulnay-sous-Bois	82 778	173 913	174 350	21 266	622,0	21 423	535,8
Bagnolet	34 232	40 867	40 860	8 631	112,8	8 741	99,9
Le Blanc-Mesnil	51 735	111 785	111 739	14 521	273,5	14 492	240,8
Bobigny	47 855	71 729	71 736	11 389	239,7	11 526	213,1
Bondy	53 934	83 723	84 787	14 009	268,5	14 101	235,2
Le Bourget	14 943	25 422	25 536	3 073	82,9	3 111	73,6
La Courneuve	38 361	55 491	55 196	7 495	256,2	7 546	224,0
Drancy	67 202	125 700	126 371	18 080	370,9	18 170	324,4
Dugny	10 735	17 754	18 056	2 667	81,4	2 671	73,6
Épinay-sur-Seine	54 775	71 920	72 001	13 398	273,0	13 566	242,0
Gagny	39 350	97 970	97 857	10 636	227,2	10 708	198,5
L'Île-Saint-Denis	7 070	10 714	10 708	1 730	35,1	1 759	30,4
Les Lilas	22 410	24 426	24 692	5 225	118,4	5 306	106,6
Livry-Gargan	42 060	100 779	100 566	9 972	240,8	9 993	209,8
Montfermeil	25 499	62 853	63 950	5 404	136,4	5 454	126,7
Montreuil	103 675	144 427	144 474	25 444	580,3	25 682	503,7
Neuilly-Plaisance	20 683	45 955	45 904	4 744	109,6	4 778	97,1
Noisy-le-Grand	63 526	110 563	110 616	10 513	281,3	10 448	244,6
Noisy-le-Sec	39 949	69 476	69 146	12 239	268,0	12 124	236,8
Pantin	54 464	57 251	57 365	13 496	335,7	13 733	309,2
Les Pavillons-sous-Bois	21 972	50 572	50 583	5 601	133,7	5 661	113,5
Pierrefitte-sur-Seine	28 076	47 747	47 958	5 967	125,7	5 957	111,8
Le Pré-Saint-Gervais	18 171	15 466	15 644	3 971	74,5	4 043	65,4
Le Raincy	14 194	36 281	36 163	3 788	103,1	3 807	90,7
Romainville	26 025	44 183	44 283	6 729	149,9	6 850	131,8
Rosny-sous-Bois	41 431	69 100	69 110	9 764	257,1	9 929	227,4
Saint-Denis	107 959	121 867	122 019	17 434	375,9	17 704	344,5
Saint-Ouen	47 604	57 919	57 800	11 400	280,0	11 549	252,8
Sevran	50 225	79 159	78 008	9 831	228,4	9 960	225,4
Stains	34 048	66 170	67 051	9 252	147,6	9 390	141,1
Tremblay-en-France	34 744	96 753	96 565	6 560	175,6	6 590	154,1
Vaujours	6 601	17 300	18 564	1 127	33,8	1 125	29,6
Villemomble	28 257	68 328	68 322	8 004	196,7	8 071	171,0
Villepinte	35 931	78 415	78 528	5 788	159,1	5 768	153,3
Villetaneuse	12 662	22 605	22 682	3 196	82,4	3 209	71,9
Total	1 459 864	2 461 860	2 466 506	339 416	7 825,0	342 193	6 953,0

Longueur des réseaux et consommation dans les communes adhérentes du Sigeif

	Population au 31.12.2012	Longueur des réseaux (en m) 2012	Longueur des réseaux (en m) 2011	Consommation de gaz (en GWh)			
				2012		2011	
				Nombre de clients *	Consom- mation totale *	Nombre de clients *	Consom- mation totale *
VAL-DE-MARNE							
Alfortville	44 439	52 704	52 689	10 011	193,0	10 250	168,4
Arcueil	19 964	41 064	41 036	6 083	145,7	6 216	128,1
Boissy-Saint-Léger	16 945	37 526	37 523	3 287	94,6	3 305	85,6
Bonneuil-sur-Marne	16 888	40 589	40 583	4 486	141,1	4 662	117,0
Bry-sur-Marne	15 825	42 575	42 291	3 424	128,0	3 408	112,5
Cachan	28 550	46 926	47 002	7 223	120,4	7 300	110,6
Charenton-le-Pont	29 664	27 182	27 164	5 810	136,2	6 034	116,7
Chevilly-Larue	18 659	31 464	31 511	4 138	57,6	4 238	50,9
Choisy-le-Roi	41 275	62 875	62 998	9 884	176,6	10 052	155,2
Créteil	90 779	116 074	115 745	16 988	576,3	17 319	521,5
Fontenay-sous-Bois	53 667	78 680	78 671	11 550	240,4	11 761	208,3
Fresnes	26 446	43 328	43 338	6 055	193,9	6 195	148,1
Gentilly	17 222	23 504	23 504	5 412	99,2	5 552	90,1
L'Haÿ-les-Roses	30 588	61 412	61 499	7 794	140,1	7 911	119,0
Ivry-sur-Seine	58 189	75 102	75 268	14 317	368,5	14 585	338,5
Joinville-le-Pont	17 990	39 040	39 004	4 552	108,9	4 593	94,4
Le Kremlin-Bicêtre	26 267	25 057	24 809	5 535	108,2	5 627	98,0
Limeil-Brevannes	20 112	44 559	44 651	3 808	99,3	3 862	87,2
Maisons-Alfort	53 513	84 830	84 970	14 232	247,1	14 461	230,3
Mandres-Les-Roses	4 459	18 419	18 418	628	27,9	626	25,1
Marolles-en-Brie	5 106	11 510	11 510	223	10,0	223	9,4
Nogent-sur-Marne	31 975	50 264	50 261	6 943	191,3	7 048	164,2
Orly	21 691	45 303	45 146	5 144	91,2	5 263	76,5
Périgny-sur-Yerres	2 335	7 439	7 435	379	8,8	376	7,6
Le Perreux-sur-Marne	32 799	75 508	75 197	8 125	196,6	8 200	170,4
Rungis	5 729	27 834	28 147	1 211	103,8	1 219	99,3
Saint-Mandé	22 666	21 234	21 164	5 075	128,8	5 179	113,7
Saint-Maur-des-Fossés	75 772	197 961	197 950	20 991	523,4	21 272	461,0
Saint-Maurice	14 647	13 932	14 276	2 039	64,2	2 067	54,9
Thiais	29 949	53 558	54 204	6 248	146,0	6 318	115,5
Villejuif	55 879	83 899	82 433	15 089	320,2	15 230	287,5
Vincennes	48 955	42 023	42 069	11 135	236,7	11 374	204,7
Vitry-sur-Seine	86 210	140 427	140 135	22 354	345,8	22 546	300,3
Total	1 065 154	1 763 802	1 762 601	250 173	5 769,9	254 272	5 070,6
VAL-D'OISE							
Andilly	2 570	10 726	10 726	533	20,9	533	17,2
Argenteuil	104 843	197 587	197 536	25 122	579,6	25 318	503,9
Arnouville	13 656	39 660	38 990	3 271	71,1	3 282	61,5
Attainville	1 842	8 717	8 717	239	8,5	241	8,8
Baillet-en-France	1 972	14 196	14 096	499	16,3	498	14,6
Belloy-en-France	1 951	10 877	10 877	427	11,0	427	9,3

	Population au 31.12.2012	Longueur des réseaux (en m) 2012	Longueur des réseaux (en m) 2011	Consommation de gaz (en GWh)			
				2012		2011	
				Nombre de clients *	Consom- mation totale *	Nombre de clients *	Consom- mation totale *
VAL-D'OISE (suite)							
Béthemont-la-Forêt	426	2 699	2 699	88	2,5	88	2,2
Bonneuil-en-France	715	5 089	4 919	129	15,9	128	13,4
Bouffémont	5 998	17 629	17 515	976	31,4	978	27,6
Chauvry	309	1 557	1 557	84	2,2	81	1,9
Deuil-la-Barre	21 741	49 014	48 992	4 691	108,2	4 706	95,6
Domont	15 075	45 418	45 338	3 931	91,3	3 914	79,3
Eaubonne	24 386	68 286	68 345	7 053	181,4	7 107	155,5
Enghien-les-Bains	11 959	24 461	24 458	3 146	88,9	3 198	76,9
Ermont	27 713	61 613	61 647	7 210	198,1	7 237	166,2
Fontenay-en-Parisis	1 933	7 447	7 447	201	6,2	201	5,6
Garges-lès-Gonesse	40 274	58 341	58 090	10 018	235,8	10 010	206,3
Gonesse	26 627	66 607	66 237	6 034	158,9	6 054	144,7
Goussainville	31 237	84 278	84 370	6 893	165,6	6 897	146,1
Groslay	8 601	23 176	23 172	1 873	37,7	1 859	33,1
Louvres	9 409	25 539	25 667	2 151	42,2	2 174	37,3
Margency	2 891	9 738	9 738	511	20,9	511	17,7
Moisselles	1 258	6 590	6 590	288	16,5	289	14,6
Montlignon	2 685	13 797	13 797	555	17,2	552	15,3
Montmagny	14 423	28 200	28 114	2 431	59,0	2 425	51,9
Montmorency	21 475	64 563	64 652	5 323	153,1	5 379	134,5
Montsoult	3 428	14 139	14 090	860	25,0	862	21,9
Piscop	778	5 020	5 020	135	4,9	132	4,3
Puiseux-en-France	3 316	13 795	13 767	992	19,8	985	17,1
Roissy-en-France	2 777	16 648	16 062	437	74,8	436	64,0
Saint-Brice-sous-Forêt	14 487	26 113	26 045	2 046	62,6	2 070	53,8
Saint-Gratien	20 326	40 642	40 594	5 505	125,3	5 569	108,3
Saint-Martin-du-Tertre	2 602	7 135	7 138	417	13,1	412	11,4
Sannois	26 659	53 981	53 917	5 265	120,3	5 306	105,9
Sarcelles	59 204	83 177	83 662	14 620	177,4	14 621	156,1
Soisy-sous-Montmorency	17 670	49 959	49 795	4 688	120,3	4 718	101,4
Le Thillay	4 157	16 183	16 142	808	22,2	794	19,4
Villaines-sous-Bois	681	3 566	3 566	142	4,7	140	3,4
Villiers-Adam	839	5 863	5 834	186	5,6	184	4,8
Villiers-le-Bel	27 004	44 159	42 628	6 268	118,6	6 320	108,0
Total	579 897	1 326 185	1 322 546	136 046	3 235,3	136 636	2 820,8
Total général	5 359 351	9 371 074	9 366 970	1 233 009	30 441,5	1 247 148	26 855,0

* Le total regroupe tous les types de clients. T1 : usage cuisine. T2 : chauffage domestique, écoles. T3 : PME-PMI, piscines, groupes scolaires. T4 : industriels.
TP : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution.

Sigeif

**Syndicat Intercommunal
pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France**

64 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone 01 44 13 92 44
Télécopie 01 44 13 92 49
www.sigeif.fr



Conception graphique, réalisation, typographie : Sigeif
Illustrations : Nando (pages 40, 81, 83 et 85)

Crédits photographiques :
Pages 3 et 26-27 : DR / Sigeif
Page 8 : GDF Suez / Gilles Crampes
Page 10 : GDF Suez Energy International
Page 13 : GDF Suez / Gilles Leimdorfer / Interlinks Image
Page 14 : GDF Suez / Cédric Helsly
Pages 16, 24, 28, 35, 68 et 78 : Mitry-Mory
Page 19 : DR / Sigeif
Pages 20 : Chaville
Page 43 : Orsay
Pages 55, 64 et 90 : Créteil
Page 75 : Villebon-sur-Yvette
Page 83 : Claire Macel / Ville de Nanterre
Page 85 : DR / FNCCR
Page 86 : GDF Suez / Philippe Dureuil
Page 93 : DR

Imprimé par edipr sur papier issu de forêts gérées durablement